

Contenu

Note concernant l'édition 2020	5
REMERCIEMENTS	1
AVANT-PROPOS	2
CRITIQUE DES SOURCES	3
DESCRIPTION MATÉRIELLE DES SOURCES	3
PROVENANCE DES SOURCES	5
PROBLÈMES LIÉS AUX SOURCES	6
1. Les limitations résultant de la forme des sources	6
2. Les sources manquantes	7
3. Les sources non officielles	8
RECHERCHES A FAIRE ET LIMITES DES RÉSULTATS OBTENUS	9
INTRODUCTION	10
LES ANNÉES 1860-1870	10
L'ANNÉE 1864	12
PREMIÈRE PARTIE	17
LE MONUMENT NATIONAL	17
GENÈSE DU PROJET	17
Séance du jeudi 26 mars 1863	20
Séance du jeudi 2 avril 1863	22
Séance du 16 avril 1863	22
LE COMITÉ CENTRAL POUR LE MONUMENT NATIONAL	23
1. Formation du comité et des commissions	23
2. Tâches du comité et des commissions	30
3. Évolution du comité et des commissions	32
LE MONUMENT NATIONAL - CHOIX ET EXÉCUTION	35
1. Le choix de l'emplacement	35
2. Le concours	39
3. L'exposition	40
4. Les projets	42
5. Le résultat du concours	45
6. Le choix du monument à ériger	51

7. L'exécution du projet choisi	53
a. La première convention et son terme en 1864	53
b. L'exécution du monument entre 1865-1867	54
c. La convention définitive et son exécution	55
8. La propriété des statues	58
LE PIÉDESTAL	59
LE FINANCEMENT DU MONUMENT	63
1. Le coût du monument	63
2. Les moyens de financement	66
a. La souscription de 1864	66
b. La souscription de 1869	67
c. Autres moyens	69
3. Le bouclage des comptes	70
DEUXIÈME PARTIE	71
LES FÊTES DE SEPTEMBRE 1864 ET 1869	71
CHOIX DES DATES	71
LES ORGANISATEURS DE LA FÊTE	74
L'AFFAIRE DES DISCOURS	78
LE PROGRAMME DE LA FÊTE	84
1. En 1869	84
2. En 1864	87
TROISIÈME PARTIE	93
L'IMPORTANCE DU MONUMENT ET DES CÉLÉBRATIONS	93
IMPORTANCE POUR LE COMITÉ CENTRAL	94
IMPORTANCE POUR LES CERCLES, SOCIÉTÉS ET AUTRES ASSOCIATIONS	96
IMPORTANCE POUR LA POPULATION GENEVOISE	98
1. En ville	98
2. A la campagne	99
IMPORTANCE POUR LE RESTE DE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER	101
IMPORTANCE POUR LA PRESSE	103

CONCLUSION	_____	109
LA SIGNIFICATION DU MONUMENT AUJOURD'HUI	_____	109
LA SIGNIFICATION DU MONUMENT AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE	_____	110
ANNEXES n°1	Séance du Comité du 14 septembre 1869 _____	114
ANNEXES n°2	Liste des membres du Comité central d'organisation pour les fêtes d'inauguration du Monument National _____	118
ANNEXES n°3	Tableau témoignant du taux de fréquentation aux séances du Comité Central _____	120
ANNEXES n°4	Concours pour un monument national... _____	125
ANNEXES n°5	Livret des projets... _____	130
ANNEXES n°6	Liste des artistes ayant répondu au concours _____	140
ANNEXES n°7	Tableau des recettes et dépenses mensuelles, 1863 1870 _____	142
ANNEXES n°8	Lettres du général Dufour... _____	144
ANNEXES n°9	Programme des Fêtes de 1864 _____	148
ANNEXES n°10	Lettre de la Société des ouvriers bijoutiers _____	154
ANNEXES n°11	Exemple d'une feuille de souscription : Perly _____	157
BIBLIOGRAPHIE	_____	159
SOURCES MANUSCRITES	_____	159
SOURCES IMPRIMEES	_____	159
PRESSE	_____	163
INSTRUMENTS DE TRAVAIL	_____	164
ETUDES GENERALES	_____	165
ETUDES PARTICULIERES	_____	165
ICONOGRAPHIE	_____	167
SOURCES NON CONSULTÉES	_____	167
TABLES DES ILLUSTRATIONS	_____	168

Figure 1 : le Monument national (MAIRE, Auguste. Genève-Suisse. Souvenirs de 1814 et de 1869)

Note concernant l'édition 2020

Pour l'édition numérique 2020, des modifications ont été apportées au choix d'images, des corrections ont été apportées et certains tableaux ont été refaits.

Le contenu demeure identique à l'édition papier 1996.

REMERCIEMENTS

Je désire remercier de leur aide et du temps qu'ils m'ont consacré :

Monsieur Marc Neuenschwander, le directeur de ce mémoire.

Les Archives d'État de Genève.

La Société de Lecture.

Le Musée du Vieux-Genève.

La Bibliothèque de Genève et le Centre d'iconographie (pour la version numérique).



Figure 2 : Le Monument national (CIG, cartes postales)

AVANT-PROPOS

Les fonds principaux conservés aux Archives d'État de Genève comportent une section appelée "Administrations publiques". Elle regroupe "les séries de documents provenant des différentes "chambres", soit des commissions permanentes des Conseils, assurant l'administration de la République sous l'Ancien Régime, et des départements de l'administration moderne de l'État"¹. A l'intérieur de cette section se trouve la catégorie, "Monuments et Commémorations". Cette dénomination regroupe les archives de comités qui célèbrèrent des Genevois² par la pose de plaques commémoratives ou la création de monument, comme le rappel du supplice de Michel Servet (1903), ou le cinquantième de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse, représenté par le Monument National (1863-1870).

Ces fonds ont attiré mon attention, car ils semblaient représenter un besoin de commémorer à Genève aux XIX^e et XX^e siècles. Après les avoir consultés, mon choix s'est porté sur ceux traitant du Monument National pour des raisons pratiques et pour des raisons historiques.

D'un point de vue pratique, ces archives forment un ensemble complet composé de procès-verbaux, de livres de comptes, de pièces comptables et des correspondances. Elles sont l'œuvre d'un comité unique et elles se limitent chronologiquement à la réalisation du Monument National, soit la période de 1863 à 1870.

D'un point de vue historique, la fête qui devait avoir lieu en septembre pour l'inauguration du Monument National est annulée, à la suite des fusillades qui ont suivi les élections du 22 août 1864, et elle est reportée à l'année 1869, soit cinq ans plus tard.

La simultanéité des préparatifs de la manifestation et des troubles consécutifs aux élections témoigne d'un courant contradictoire dans la population. Comment peut-on, en même temps, préparer une fête à la gloire de l'union de Genève à la Suisse et s'entre-tuer pour des motifs de politique cantonale ? Est-ce là un signe que Genève n'est pas encore vraiment intégrée à la Suisse, pays auquel elle veut rendre hommage par des festivités ? Au contraire, est-ce seulement un accident dans le déroulement d'une solennité à la gloire de toute la nation suisse ?

Ces archives permettent de s'interroger sur la commémoration et ses implications au XIX^e siècle, sur le nationalisme et le patriotisme d'un point de vue genevois et suisse. C'est aussi l'occasion d'approcher un siècle d'histoire genevoise peu étudié, le XIX^e siècle et, à l'intérieur de celui-ci, une décennie particulière, 1860 et 1870, période pendant laquelle le parti indépendant (conservateur) détient le pouvoir et les radicaux sont momentanément écartés.

¹ Catherine SANTSCHI, *Guide des archives d'Etat de Genève*, Genève, 1973, p. 14

² Monuments élevés à la mémoire du général Dufour (1884), de Philibert Berthelier (1909) et d'Henry Dunant (1963)

CRITIQUE DES SOURCES

DESCRIPTION MATÉRIELLE DES SOURCES

Les sources sont réparties dans deux portefeuilles :

1er portefeuille,

Cote : Monuments et commémorations A1

(Toutes les notes tirées de cette source, portent l'abréviation : M & C A1.

Pour les notes d'une autre provenance, voir la signification de l'abréviation dans la liste donnée au début de la bibliographie).

Contenu :

I. 2 cahiers reliés des "Procès-verbaux du comité central du Monument National" :

- Premier cahier, non paginé :

P.V. du 26 mars 1863 au 17 août 1869, N°1

(en réalité, le dernier P.V. n'est pas celui du 17 août, mais du 24 août)

- Deuxième cahier, non paginé :

P.V. du 27 août 1869 au 26 octobre 1869, N°2

Cela sera cité en notes comme suit :

Procès-verbaux du Comité... N°1 ou 2, (date).

Les cahiers contiennent un texte rédigé, sauf lorsque le secrétaire expose les arguments des membres, qui sont alors rendus en style télégraphique³.

³ Voir l'Annexe 1 : La séance du Comité du 14 septembre 1869, comme exemple de la source principale

- II. 1 dossier "Correspondance 1863-1869" contenant :
- 26 pièces, dont :
 - une lettre du 21 juillet 1863 de Henry Max Im Hof, professeur de sculpture domicilié à Rome, auteur d'un projet
 - la lettre de septembre 1863 de Fréd. Dufaux, sculpteur, auteur du projet no 48
 - les réponses des administrateurs des gazettes de Beaux-Arts au sujet de l'insertion d'annonce
 - les souscriptions des Genevois à l'étranger pour le monument.
 - 1 liasse de 6 pièces "Correspondance Dorer"
- III. 1 dossier de lettres nommé "Monument lui-même" contenant 5 liasses :
- 1 formulaire de règlement "Concours pour un Monument National à élever" + circulaire du 16 mai 1863 mentionnant le coût maximum du monument
 - 14 pièces diverses classées sous "Projets"
 - 21 "Pièces relatives à la réception des projets"
 - 22 "Pièces relatives au renvoi des projets"
 - 8 pièces relatives à l' "Emplacement"
- IV. 1 dossier "Fêtes de septembre 1864 et leur ajournement I" contenant 2 liasses :
- 25 pièces
 - 35 pièces
- V. 1 dossier "Fêtes de septembre 1864 et leur ajournement II" contenant 4 liasses :
- 11 pièces relatives à la "Fête 1864"
 - 18 pièces relatives à "1864"
 - 21 pièces relatives à l' "Ajournement des fêtes de septembre 1864"
 - 22 pièces relatives à la "Fête 1864"
- VI. 1 dossier "Fêtes de septembre 1869" contenant
- 18 pièces, dont une affiche du programme des fêtes

2ème portefeuille,

cote : Monuments et commémorations A2

(Toutes les notes tirées de cette source, portent l'abréviation : M & C A2.

Pour les notes d'une autre provenance, voir la signification de l'abréviation dans la liste donnée au début de la bibliographie).

Contenu :

- I. 1 cahier des comptes du 3 octobre 1864 au 18 avril 1865, 3 pages écrites
- II. 1 "Livre de Caisse de Mr Marc Chauvet, Trésorier, du 18 mai 1863 au février 1870"
- III. 1 dossier "Pièces comptables"
- IV. 1 dossier "Souscriptions"
- V. 103 feuilles de "Souscriptions pour l'érection d'un monument en mémoire de la Réunion du Canton de Genève à la Suisse de mars 1863 à octobre 1869", remplies ou non

PROVENANCE DES SOURCES

Ces sources sont le fruit du travail du comité central du Monument National, qui siège du 26 mars 1863 au 26 octobre 1869. Lors de la dernière réunion, le comité décide du sort des archives accumulées pendant son mandat :

"Monsieur Tognietti demandant ce qu'il doit faire de toutes les pièces relatives au monument, le Comité sur la proposition de Mr Gambini, décide que toutes les pièces seront mises, avec les procès-verbaux dans une boîte en fer blanc pour être remises au Conseil d'Etat."⁴

Elles aboutissent donc dans les fonds conservés aux Archives d'État de Genève.

⁴ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°2, (le 26 octobre 1869)

PROBLÈMES LIÉS AUX SOURCES

On peut définir les sources utilisées comme appartenant à trois catégories :

- Les sources principales, décrites ci-dessus, qui sont le matériel de base de la recherche.
- Les sources qui traitent du même sujet que les sources principales, mais qui, bien que produites à la même époque, sont le résultat du travail de personnes n'appartenant pas au comité central. Ce sont, par exemple, des articles, des brochures, des poésies, des chansons ou des livres.
- Les sources qui paraissent après l'érection du monument. Ce sont des analyses ou synthèses du sujet, comme l'article consacré au Monument National, publié dans Nos centennaires, un ouvrage édité entre 1911 et 1914, en souvenir d'épisodes d'histoire genevoise.

1. Les limitations résultant de la forme des sources

L'analyse de la source principale a soulevé plusieurs problèmes :

- Les procès-verbaux sont limités à ce qui est dit lors des réunions du comité central et, qui plus est, à ce que le ou les secrétaires notent. En outre, certains procès-verbaux ne sont pas transcrits dans les cahiers, mais sur des feuilles volantes glissées au milieu de la correspondance. C'est le cas des comptes-rendus de l'assemblée générale du 4 juin 1869 et de la première réunion après les émeutes du 22 août 1864, le 30 août 1864⁵.
- La correspondance n'est utilisable que dans le sens des lettres reçues. Aucun double n'ayant été conservé, les réponses ne sont connues que si le comité en a débattu lors des réunions et qu'elles figurent alors dans les procès-verbaux. De plus, toute une partie de la correspondance a disparu, car bien que les procès-verbaux en mentionnent la lecture lors des séances, il a été impossible d'en retrouver la trace dans les dossiers⁶.
- Les livres de comptes ne sont pas nécessairement fiables. Les sommes peuvent avoir été combinées pour obtenir un bilan équilibré. Ils restent toutefois utiles pour suivre l'évolution de la souscription, les versements ou dons faits par des particuliers, les coûts et les recettes entre 1863 et 1870.
- Les pièces comptables sont incomplètes et la plupart concernent les opérations de 1864. Il en va de même pour les feuilles de souscription, qui couvrent uniquement 1864, alors qu'une seconde collecte a lieu en 1869. De plus, alors qu'elles sont numérotées de 0A à 228, seules 103 feuilles

⁵ M & C A1 : portefeuilles "Monument lui-même", dossier "Projets"

⁶ Par exemple, une lettre de la Société des carabiniers concernant l'organisation de la fête de 1864 lue par le général Dufour le 19 mai 1863

sont remplies et 27 sont rendues blanches, par conséquent 98 manquent. Elles ne sont donc plus qu'une vision partielle et ne peuvent amener que des compléments d'information.

Malgré tout, la source principale reste intéressante : à lire les discussions animées qui sont retranscrites, elle semble avoir été peu censurée par le comité qui l'a produite.

2. Les sources manquantes

Comme certaines pièces mentionnées dans les procès-verbaux ne figurent pas dans les dossiers qui nous sont parvenus, ces archives sont incomplètes, et cela malgré la décision du comité de toutes les remettre au Conseil d'État. Ainsi, si certaines interrogations peuvent être résolues par la lecture de la correspondance ou des autres pièces, le sentiment subsiste que des faits importants nous échappent. Des faits évidents pour le comité, mais impossibles à comprendre ou à cerner aujourd'hui, même par le biais de la presse. Par conséquent, certaines questions restent sans réponse.

L'exemple le plus frappant est sans doute le problème d'identification des responsables du comité central. A aucun moment, dans les procès-verbaux, les membres ne sont nommés par leur prénom ; ils ne sont mentionnés que par leur nom. S'il est facile de retrouver le prénom des notables, ce n'est pas le cas des membres aux noms plus communs ou anonymes (comme Durand ou Catalan). Ils échappent à toutes les investigations, y compris dans les nécrologies conservées dans les "Biographies genevoises" à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, les coupures de journaux et les généalogies des Archives d'État, les annuaires ou les divers fichiers bibliographiques.

Un autre exemple de lacune concerne le travail accompli par les différentes commissions, nommées par le comité central du Monument National, dont les archives ne semblent pas avoir été conservées ou localisées. On ne trouve trace des travaux de ces commissions que quand ils ont été présentés aux séances du comité. Ils sont alors notés dans les procès-verbaux. Pour toutes les réalisations ou délibérations faites en dehors, il est impossible d'en prendre connaissance, exception faite des périodes de fêtes en 1864 et 1869 pendant lesquelles les journaux rapportent parfois les décisions des comités et commissions.

Il existe encore une autre difficulté, liée à la proximité historique des événements. Le XIXe siècle étant proche, les familles des personnes impliquées dans ces documents sont souvent peu favorables à laisser des chercheurs consulter les papiers de leurs parents⁷. Les archives Suès-Ducommun peuvent aussi avoir disparu ou être difficiles à localiser, bien que Rivoire signale leur existence pour les avoir consultées avant d'écrire l'article sur les fêtes de 1869 dans Nos centenaires. Il les qualifie de "dossier complet, pieusement conservé par sa famille, qui a bien voulu nous le communiquer"⁸.

⁷ G.-H. Dufour : *l'homme, l'œuvre, la légende...*, 1987, p. 129. Il est fait mention que les Archives Dufour possèdent l'ouvrage de Guillaume-Henri DUFOUR, *Supplément aux notes biographiques*, 1872, qui contient dans la rubrique "divers", une section "l'érection du monument national du Jardin anglais"

⁸ Emile RIVOIRE, "Le Monument National et les fêtes de septembre 1869", IN : *Nos centenaires*, 1911-1914, p. 415

Il serait aujourd'hui difficile de retrouver leur trace étant donné le décès des héritiers. Il en va de même de la correspondance entre Johannes Leeb, de Munich, et de Suès-Ducommun, qui donna naissance à l'idée d'ériger le Monument National.

3. Les sources non officielles

La source principale ne révèle rien de plus que ce que le comité central, qui les a produites, ne veut laisser paraître. Pour comprendre des faits ou confirmer des sentiments entourant les événements, il est pertinent de consulter d'autres sources :

- la presse genevoise, suisse ou étrangère,
- les procès-verbaux de l'administration cantonale et communale,
- les Mémoires de particuliers,
- les chansons, poèmes, recueils,
- les brochures publiées,
- les sources iconographiques,
- autres livres, brochures produits ultérieurement.

Elles ont été consultées chaque fois que cela était possible et qu'elles étaient localisables :

- aux Archives d'État, par le biais des fichiers auteurs, thématique, "Archives de familles", "Brochures genevoises", "Presse genevoise", coupures de journaux, correspondance,
- à la Bibliothèque publique et universitaire, par le biais des fichiers géographique, bibliographique, aux Départements des manuscrits, des périodiques et d'iconographie, dans la base de données SIBIL du Réseau Romand et dans la Bibliographie nationale suisse,
- aux Archives de la Ville de Genève, par le biais des inventaires, dans les sections "Statues et monuments", "Parcs et fêtes", aux noms des rues, dans les procès-verbaux des séances du Conseil municipal et du Conseil administratif et dans les budgets,
- à la bibliothèque de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,
- à la Société de Lecture (brochures et iconographie),
- au Centre d'iconographie genevoise.

RECHERCHES A FAIRE ET LIMITES DES RÉSULTATS OBTENUS

Souhaitant me limiter à l'analyse de mon sujet - le Monument National -, à une époque - 1863-1870 -, mes recherches ne sauraient être exhaustives. Il serait donc possible de continuer les investigations afin d'en savoir plus sur les individus, les fêtes, les commissions. Cela pourrait faire partie d'une étude synthétique et comparative plus large des commémorations et de leurs fêtes à Genève aux XIX^e ou XX^e siècles. On pourrait aussi s'intéresser au travail et à la structure des comités, cercles et sociétés qui fourmillent à Genève au XIX^e siècle et dont le rôle n'est négligeable dans aucun domaine, du monde des arts à celui des ouvriers. Ces recherches pourraient révéler des facettes de la mentalité genevoise et suisse, ainsi qu'une manière d'appréhender l'espace architectural, artistique, politique ou social.

INTRODUCTION

LES ANNÉES 1860-1870

La décennie 1860-1870 est une période importante, car les radicaux et James Fazy⁹ qui sont au pouvoir depuis la révolution de 1846 sont temporairement évincés du gouvernement. Cette période marque un tournant dans le siècle, car elle va encore accentuer les mutations au niveau politique, urbain, social, religieux ou économique.

Au niveau politique, depuis 1861, le parti indépendant, composé de radicaux mécontents et de conservateurs, s'élève constamment contre la politique de James Fazy. Cette opposition réussit à évincer Fazy lors des élections au Conseil d'État de 1861 ; cela marque la fin de l'hégémonie radicale. Puis, malgré l'échec que cette formation subit lors de la révision de la Constitution genevoise en 1862, son influence va grandissante. Elle occupe le devant de la scène politique entre 1865 et 1870. A cette période, elle devient également majoritaire au sein du Conseil d'État comme du Grand Conseil.

Au niveau urbanistique, après la démolition des fortifications votée en 1849, la ville est en transformation. De nouvelles constructions apparaissent à la place des anciens murs et fossés. Certains endroits ressemblent à de véritables "terrains vagues"¹⁰, en attente d'une utilisation. Ainsi, suite à l'aménagement des quais, le bord du lac semble à l'abandon. On tente de rendre plus humain par la création du Jardin anglais.

⁹ Jean-Jacob, dit James FAZY (1794-1878) : homme d'État genevois, radical. Sa carrière politique commence en 1841, lorsqu'il devient un des meneurs de l'Association du Trois Mars. Il est élu à la Constituante de 1842. Chef de la révolution genevoise de 1846 qui renverse le régime conservateur, il dirige ensuite le gouvernement de 1846 à 1853 et de 1855 à 1861. Il est considéré comme le créateur de la Genève moderne : il en modifie l'aspect physique (démolition des fortifications) et le système politique en la dotant, en 1848, d'une nouvelle constitution fondée sur la souveraineté populaire. Cette charte régit encore actuellement le canton dans les grandes lignes, bien qu'elle ait subi une refonte complète en 1958. Sous l'administration de Fazy, l'Hôpital cantonal et l'Asile de vieillards sont créés. Fazy est aussi le fondateur de la Banque de Genève et de l'Institut national genevois.

¹⁰ Cette appréciation est personnelle, après consultation de l'iconographie.

Au niveau social ou religieux, l'agrandissement de la ville amène naturellement une augmentation de la population. Depuis 1858, le chemin de fer arrive à Genève, ce qui favorise l'émigration des Confédérés, des étrangers et l'afflux des touristes :

Accroissement de la population du canton¹¹ :

Année	Habitants
1850	64'146
1860	82'876
1870	93'239

Accroissement de la population de la Ville de Genève :

Année	Habitants
1850	37'724
1860	54'009
1870	60'004

En 1860, cet accroissement va créer une rupture d'équilibre des nationalités, au profit des étrangers et des Confédérés. Les Genevois ne sont plus majoritaires dans le canton :

Année	Genevois	Confédérés	Etrangers
1850	39'756	9'141	15'249
1860	40'926	13'200	28'750
1870	40'150	17'142	35'587

Suite à ce processus d'ouverture à des populations suisses ou étrangères, le nombre de catholiques dépasse celui de protestants. Les forces religieuses basculant pour la première fois :

Année	Protestants	Catholiques
1850	34'212	29'764
1860	40'069 ¹²	42'099

¹¹ Chiffres cités par Paul BAIROCH, *Annuaire statistique rétrospectif de Genève*, 1986. p. 15 et 20

¹² Chiffres cités dans *l'Histoire de Genève / dir. de Paul Guichonnet*, 3e éd., Genève, 1986. p. 302

Au niveau politique, 1860 est l'année de l' "affaire de Savoie", qui provoque une forte émotion. Aux Congrès de Paris et de Vienne (1814 et 1815), le canton de Genève a vu son territoire agrandi et rattaché à celui de la Suisse, pourtant il considère toujours comme un fief le territoire de la Savoie, son arrière-pays "naturel", avec lequel il entretient de constantes relations économiques. Après la guerre d'Italie, Napoléon III se fait céder Nice et la Savoie, qu'il estime être le prix de son intervention au Piémont et de son concours à l'unification italienne. Il déclare alors, dans un premier temps, qu'il abandonnera le Chablais et le Faucigny à la Suisse, mais lors de la signature du traité, il ne tient pas cette promesse. Bien que certains Savoyards aient souhaité un rattachement à Genève et à la Suisse, la majorité des habitants se prononce en faveur de l'annexion à la France lors du plébiscite de 1860. Le canton de Genève, qui dans le passé était entouré de deux puissances dont la rivalité le protégeait, se retrouve cerné par la France, alors au faite de sa puissance. Cet encerclement et le danger qu'il représente ne vont pas sans rappeler les interventions françaises qui eurent lieu dans la dernière décennie du XVIII^e siècle, préludes à l'annexion de Genève en 1798. En 1860, son appartenance à la Confédération suisse apparaît donc comme la seule garantie de son autonomie.

L'ANNÉE 1864

Le 22 août 1864 est un jour marquant pour le canton et la ville de Genève ; plusieurs événements importants pour son histoire vont s'y dérouler.

Tout d'abord, la Convention de Genève est signée à l'Hôtel de Ville. Elle marque la fondation de la Croix-Rouge. Puis de graves troubles politiques vont éclater suite à une élection complémentaire au Conseil d'État. En effet, depuis la formation du parti des indépendants¹³, adversaires des radicaux, la ville est partagée en deux camps. Il n'en faut pas plus dans un climat de passions politiques exacerbées pour que la situation explose à l'issue du scrutin du 22 août 1864.

L'enjeu du scrutin est le suivant. Il faut remplacer Jean-Jacques Challet-Venel, alors président du Conseil d'État genevois, qui vient d'être élu conseiller fédéral le 12 juillet 1864. James Fazy pense utiliser cette occasion pour revenir sur la scène politique, mais il est battu par l'indépendant Arthur Chenevière.

Aussitôt les résultats connus, les scrutateurs composant le Grand Bureau, radicaux en majorité, contestent le résultat et font casser l'élection. Un cortège composé d'indépendants et de conservateurs se rend à l'Hôtel de Ville où ils exigent que le Conseil d'État rende public le résultat des

¹³ François Ruchon, l'auteur de *l'Histoire politique de Genève, 1813-1907*, T. 2, p. 207, donne une définition des deux partis en s'inspirant des propos du philosophe Ernest Naville :

"le parti de M. Fazy qui réunit en un même groupe <<des intérêts matériels, des intérêts ecclésiastiques et des passions politiques ou sociales>>, et enfin, le parti hostile à M. Fazy, formé d'une coalition de citoyens de toutes opinions dont les uns ont toujours été opposés au système de 1847, d'autres se sont alarmés de la ruine financière de Genève, d'autres ont été honteux de sa déchéance morale, d'autres ont été indignés de la partialité du pouvoir, et <<ne pouvant prendre un nom politique, parce qu'il ne répondait à aucune idée politique, ce parti s'est appelé le parti indépendant >>".

élections. Cela malgré le fait que ce corps n'ait pas encore pu délibérer avec le Grand Bureau, responsable de l'annulation du scrutin.

Puis ce cortège, composé d'environ deux mille personnes, arrive à Saint-Gervais, fief des radicaux. Ces derniers, considérant cette incursion comme une bravade et pensant que les indépendants ont fait prisonnier le Conseil d'État, comme en circule la rumeur, s'arment et s'opposent à la manifestation à Chantepoulet. Ils tirent, tuent trois personnes et en blessent d'autres.

Les indépendants se précipitent à l'Arsenal, qu'ils forcent pour s'armer et prennent position dans la rue de l'Hôtel de Ville. Le Conseil d'État est fait prisonnier. Il peut toutefois faire passer un message au Conseil fédéral et à la troupe stationnée à Plan-les-Ouates, qui intervient et fait cesser le trouble.

Devant la gravité des événements, la justice fédérale se saisit de "la question genevoise" et des bataillons vaudois sont envoyés à Genève. Après enquête, les commissaires fédéraux réfutent la décision du Grand Bureau et, le 2 septembre 1864, le Conseil fédéral valide l'élection de Chenevière.

Après ces journées, un coup fatal est porté au radicalisme et à son chef, James Fazy. La presse et l'opinion publique suisses se montrent sévères, à l'image de l'Argovien Gottlieb Jaeger, président du Conseil national, qui constate que l'organisation politique genevoise crée systématiquement "le retour périodique d'agitations excessives, et qu'un tel état de choses constitu[e] un danger véritable non seulement pour le canton de Genève, mais pour la Suisse entière"¹⁴.

Pour y remédier et éviter toute fraude lors du vote, une révision complète des listes électorales est réalisée à Genève. Des suggestions sont également faites pour l'apaisement des partis. Les radicaux doivent abandonner toute idée de présenter Fazy comme candidat au Conseil d'État. Il est en outre conseillé à la virulente presse politique de s'abstenir désormais de toute récrimination. Le message semble être entendu ; cette échauffourée est la dernière prise d'armes sanglante à laquelle on assiste à Genève au XIX^e siècle.

Outre les répercussions politiques, cet événement a encore d'autres effets - et non des moindres - pour la population. Il s'agit de l'annulation des fêtes de commémoration de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse, prévues pour les 10, 11 et 12 septembre 1864, et de l'inauguration du Monument National.

Alors que tous s'affairaient à la préparation d' "une fête grandiose et destinée à prouver une fois de plus à nos chers Confédérés combien nous sommes heureux et fiers d'appartenir à la patrie suisse"¹⁵, la manifestation est supprimée à la demande expresse des commissaires fédéraux et repoussée à des temps meilleurs. Et, plus grave encore, le projet du Monument National semble lui-même compromis.

¹⁴ Cité par : François RUCHON, *Histoire politique de Genève, 1813-1907*, Genève, 1953, T. 2, p. 207

¹⁵ *Coup d'œil sur la situation de Genève en septembre 1864* / Des Amis de leur pays, Genève, 10 septembre 1864

Malgré tout, le comité d'organisation va persévérer. Les fêtes se dérouleront les 20 et 21 septembre 1869 pour un cinquante-cinquième anniversaire pendant lequel le monument sera inauguré. Ces réjouissances feront alors l'unanimité. Elles seront appréciées de tous, sans distinction de partis ou de classes. Elles démontrent que les Genevois savent être Suisses, que leur patriotisme est fervent et, quoiqu'isolés au bout du lac - dans un particularisme qu'on leur a parfois reproché -, ils sont capables de se rassembler pour une patrie commune qui ne se limite pas aux frontières de leur canton, contrairement à ce que les événements du mois d'août 1864 laissaient supposer.

Dans la première partie, nous analyserons le comité central, ainsi que son travail et la création du Monument National ; dans la seconde partie, la fête organisée en 1869 pour l'inauguration de ce même monument et, dans la troisième partie, nous envisagerons la vision et la portée de ces deux événements à Genève et en Suisse. La fête de 1864, qui n'a pas eu lieu, sera examinée du point de vue de celle de 1869 et je décrirai les différences entre les deux manifestations.



Figure 3 : Le Carillon de Saint-Gervais, le 1er octobre 1864

Commentaire : Une femme, figure allégorique de la Suisse, s'emmêle dans les fils compliqués de l'Affaire genevoise (22 septembre 1864). Pendant ce temps, James Fazy sous les traits d'une abeille (en haut à droite), s'envole vers la France, à Ferney.



Figure 4 : Le Carillon de Saint-Gervais, le 27 août 1864

La Suisse sépare le radical (à droite) et l'indépendant (à gauche), alors que Napoléon III lorgne par-dessus les montagnes (en vue d'une annexion ou intervention ?)

PREMIÈRE PARTIE

LE MONUMENT NATIONAL

GENÈSE DU PROJET

Si, aux XVII^e et XVIII^e siècles, la sculpture est utilisée uniquement pour la décoration d'édifices publics ou de demeures particulières et si peu d'œuvres monumentales sont réalisées, le XIX^e siècle est par contre beaucoup plus favorable à l'épanouissement du genre. En 1835, la statue de Jean-Jacques Rousseau est inaugurée sur l'île des Barques. A la suite de la révolution genevoise de 1846, on assiste à une recrudescence des constructions, résultat de l'expansion de la ville après la destruction des fortifications¹⁶. On construit le quai des Bergues, les halles de l'île, l'hôtel Métropole et, en architecture religieuse, l'église Notre-Dame (1852-1859). En 1854, après vingt ans d'hésitations, le "David", que Chaponnière¹⁷ avait créé en 1834, se voit enfin attribué un emplacement dans le parc des Bastions ; cette date marque la "première manifestation d'un désir d' "embellissement" officiel du cadre urbain par des sculpteurs"¹⁸. Vers 1870, à l'instar des capitales européennes, commence l'ère des monuments fastueux. Genève inaugure le mausolée à la mémoire du duc de Brunswick (1879) et la statue équestre du général Dufour mort en 1875 (1884). Parallèlement, d'autres bâtiments publics ornés de statues sont construits, tel le Grand théâtre (1879) ou le musée de l'Ariana construit par Gustave Revilliod (1887).

L'histoire du Monument National commence en 1857. A cette date, la ville commande pour le bas de la rue de la Cité la "Fontaine de l'Escalade", ornée de reliefs et de statues de bronze. Elle est réalisée par Johannes Leeb¹⁹ de Munich. En 1858, Leeb soumet la maquette d'un monument destiné à rappeler la réunion de Genève à la Suisse ; il désire poursuivre le concept de commémoration inspiré par la fontaine. Bien que ce projet ne soit pas exécuté, cette idée poursuit son chemin. En 1862, Marcel Suès-Ducommun correspond avec Leeb et reprend l'idée du monument à son compte.

¹⁶ La destruction des fortifications est votée le 15 septembre 1849.

¹⁷ Jean-Etienne, dit John, CHAPONNIERE (1801-1835), sculpteur genevois, élève de James Pradier. Il voyage en Italie et y expose ses premières œuvres en 1826. De retour à Paris, le gouvernement français lui confie l'exécution du bas-relief de l'une des quatre faces de l'Arc de triomphe de l'Étoile. En 1835, son "David triomphant de Goliath" obtient un grand succès à l'Exposition de Paris. La statue fut placée dans le parc grâce à une souscription.

¹⁸ Claude LAPAIRE, "La sculpture à Genève au 19e siècle", *IN : Genova*, 1979, p. 111

¹⁹ Johannes LEEB (1790-1863) est formé à Paris. Il travaille à l'escalier du Louvre et au Panthéon, puis à Rome. Ses œuvres principales se trouvent à Munich, où il travaille à des modèles pour la Glyptothèque, et en Bavière. Il a travaillé aussi à Winterthour et à Lausanne.

Ainsi, dès la fin de l'année, il en parle à des particuliers et à des associations genevoises.

"le 24 décembre 1862, il adress[e] aux sept principaux cercles politiques ou patriotiques de la ville, ainsi qu'aux autorités cantonales et municipales, une lettre accompagnée d'une photographie : "Que ce groupe, disait-il, soit donné au pays par une souscription nationale, et que, placé sur un piédestal aussi simple que possible, portant seulement la date commémorative, il devienne l'un des éléments de la belle fête qui s'approche et un nouveau témoignage de l'amour que nous portons à la Patrie suisse ! "(...)"²⁰.

Sur la base de nombreuses réponses positives, des personnes intéressées décident de se réunir pour structurer la réalisation de ce projet. La formation d'un comité central et la définition de ses tâches se passent en quatre étapes : une première assemblée générale, puis une séance de travail qui nomme un "Comité provisoire", une deuxième assemblée générale où le comité provisoire fait part de sa réflexion sur les idées émises lors de la première assemblée, et enfin la séance du 20 avril qui voit le début des travaux spécifiques du comité central pour l'érection du Monument National.

²⁰ Émile RIVOIRE, "Le Monument National et les fêtes de septembre 1869", IN : *Nos centenaires*, p. 405



Figure 5 : Genève, Cité: fontaine de l'Escalade / Johannes Leeb sculpteur, J. Woelffle lithographe. 1857 (CIG 28P Font Esc 01)

Séance du jeudi 26 mars 1863

A cette date débute la rédaction des procès-verbaux, soit la constitution de la source qui sera principalement étudiée ici. Les cercles et sociétés sont convoqués à la salle de l'Institut national genevois, au Bâtiment électoral²¹ pour une première assemblée générale, le 26 mars 1863. Devant douze personnes²², Suès-Ducommun expose son envie personnelle de voir l'union de Genève à la Suisse "consacrée de nouveau par la construction d'un monument"²³. Il présente le projet que Johannes Leeb lui a soumis, ainsi que le souhait de cet artiste de pouvoir réaliser l'œuvre en question. Il rappelle ensuite qu'en ayant déjà parlé autour de lui, il s'est vu encouragé à poursuivre son action par le Conseil d'État qui lui a promis son aide, par le Conseil administratif de la Ville et par des sociétés politiques (la Société militaire, le Cercle national, l'Union helvétique, la Société helvétique, la Société des sous-officiers, le Cercle radical, la Ficelle). Ces sociétés ont toutes approuvé le projet et recommandent une souscription nationale pour son financement. Cette dernière suggestion est acceptée unanimement par l'assemblée comme étant la "plus en harmonie avec le but poursuivi"²⁴.

Une fois la genèse du projet présentée, une discussion s'engage sur différents points et la marche à suivre pour sa réalisation. Il est décidé de convoquer une seconde séance, le jeudi 2 avril 1863. On y décidera s'il y faut recourir au concours au lieu de s'en tenir au projet et aux offres de Leeb. Pour cette deuxième séance, un plus grand nombre d'associations seront convoquées, afin d'attirer l'attention "d'autres sociétés ayant un caractère général d'utilité publique"²⁵, telles la Société de l'Arquebuse et de la Navigation, les Amis de l'instruction, la Société littéraire et le Cercle des artistes.

²¹ Cette salle sera utilisée par le Comité central de 1863 à 1869. Le Bâtiment électoral a été construit en 1855 pour accueillir les opérations électorales qui auparavant avaient lieu à la cathédrale Saint-Pierre et qui donnaient souvent lieu à des conflits. Il était situé au 24 rue Général-Dufour, emplacement de l'actuel Uni II.

L'Institut national genevois : le projet de création de cette société est présenté au Grand Conseil par le radical James Fazy le 3 mars 1852. L'Institut est créé pour faire concurrence à l'ancienne Société des Arts, de tendance conservatrice et réactionnaire. Il est composé de cinq sections, les beaux-arts, la littérature, les sciences naturelles, l'industrie et l'agriculture et les sciences morales et politiques, l'archéologie, l'histoire.

²² Personnes dont le nom est signalé dans le PV : Marcel Suès-Ducommun, le général Guillaume-Henri Dufour, Tognietti (secrétaire provisoire), Gambini, Turrettini, Théodore de Saussure.

²³ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 26 mars 1863)

²⁴ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 26 mars 1863)

²⁵ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 26 mars 1863)



Figure 6 : Johannes Leeb, Genève et l'Helvétie : maquette du Monument National non exécuté envoyé en 1858 (CIG Phot28P Monument Nat 01)

Séance du jeudi 2 avril 1863

Lors de cette deuxième séance de travail, l'assemblée des délégués des principales sociétés approuve la proposition de nommer un "bureau provisoire, composé d'un président, d'un secrétaire auxquels seraient adjoints quatre membres de manière à constituer une commission de six membres"²⁶. Il est chargé de présenter un rapport à la réunion convoquée pour le 16 avril et d'examiner le projet du monument de même que les meilleurs moyens de l'exécuter. L'assemblée exprime déjà sa préférence pour un financement par souscription nationale. Il propose également d'élargir encore la participation aux débats à d'autres sociétés et cercles "afin de donner un caractère plus national au projet"²⁷.

Séance du 16 avril 1863

Lors de cette assemblée générale, le bureau provisoire lit le procès-verbal de la séance précédente et donne son préavis sur trois points.

Premièrement, il insiste sur la nécessité d'étendre le droit de participation à l'élaboration du projet "à toutes les sociétés, y compris celles de chant, mais encore à la magistrature, pouvoir exécutif, conseil administratif, pouvoir judiciaire, au haut commerce, à la science, au clergé, à la milice et à l'état major fédéral"²⁸, ainsi qu'à tous les citoyens ne faisant pas partie des groupes précités afin que le "Comité exécutif" élu représente vraiment la majorité de la population et inspire la plus entière confiance.

Deuxièmement, tout en reconnaissant à Johannes Leeb l'initiative du monument et l'impulsion qu'il a communiquée à Suès-Ducommun, il soutient l'ouverture d'un concours pour le choix du Monument National, car il espère que la "nature nationale" de l'œuvre va stimuler le "génie national".

Troisièmement, l'idée d'une souscription nationale est conservée comme étant à la portée de tous, riches ou pauvres, faisant ainsi du monument "un serment solennel de fidélité et de dévouement des enfants de Genève à leur mère chérie, la libre Helvétie"²⁹.

A la suite de ce rapport, l'assemblée générale délibère et approuve les propositions faites, fixant ainsi les grandes lignes du travail qui va être exécuté dans les années à venir. Suite à ces décisions, le 20 avril 1863 se réunit pour la première fois le "Comité nommé par l'Assemblée générale du 16

²⁶ M & C A1 : Rapport présenté par le Comité provisoire à l'Assemblée générale, Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 16 avril 1863)

²⁷ M & C A1 : Rapport présenté par le Comité provisoire à l'Assemblée générale, Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 16 avril 1863)

²⁸ M & C A1 : Rapport présenté par le Comité provisoire à l'Assemblée générale, Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 16 avril 1863)

²⁹ M & C A1 : Rapport présenté par le Comité provisoire à l'Assemblée générale, Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 16 avril 1863)

avril, et chargé de l'érection d'un monument commémoratif³⁰, soit le comité central pour le Monument National.

LE COMITÉ CENTRAL POUR LE MONUMENT NATIONAL

A l'occasion de sa première réunion du comité central est rédigé un "Procès-verbal des séances du Comité nommé par l'Assemblée générale du 16 avril, et chargé de l'érection d'un monument commémoratif [...] 1ère séance du 20 avril 1863". Vingt et un membres sont présents. La formation du bureau est à l'ordre du jour.

1. Formation du comité et des commissions

Le général Dufour, en acceptant la présidence provisoire, propose de nommer au scrutin secret un bureau formé d'un président, de deux vice-présidents, de deux secrétaires, d'un trésorier et de deux commissions, formées chacune d'un président et de huit membres. L'une est chargée du concours, soit de la partie artistique, et l'autre de la souscription nationale, soit du financement.

Le comité se compose des vingt et une personnes présentes à la séance du 23 avril 1863 et le "bureau" du comité central des six personnes suivantes :

1. Le général Guillaume-Henri DUFOUR (1787-1875) est le président du comité central.

Il est le seul membre illustre d'une vieille famille genevoise, originaire de Bourdigny, qui obtient la bourgeoisie de Genève au XV^e siècle. Au cours de sa longue carrière, il va en effet devenir la figure de la Suisse moderne, célèbre dans l'Europe entière. Il se singularise dans des domaines aussi nombreux que différents. Ingénieur cantonal, il améliore l'urbanisme et l'esthétisme de Genève ; il construit le Grand quai, le quai et pont des Bergues, le pont de la Coulouvrenière et le pont suspendu des Contamines, aménage l'île Rousseau et crée la carte topographique de la Suisse qui porte encore son nom. Militaire de carrière, il fonde l'École militaire de Thoun. Il est ensuite nommé commandant des milices genevoises, commandant en chef de l'armée fédérale chargée de la dissolution du Sonderbund et il veille plusieurs fois au maintien de la neutralité suisse aux frontières. Politiquement très actif, il est d'abord conservateur, puis indépendant, mais défend toujours la politique du "juste milieu". Il participe à plusieurs régimes à Genève. Sous la Restauration, il fait partie du Conseil représentatif de 1819 à 1841, et, après la révolution radicale de 1846, il participe au Grand Conseil, au Conseil national. Lors des années 1860-1870, bien qu'âgé de plus de septante ans, il est encore conseiller aux États (1863-1866) et député au Grand Conseil (1862-1869). A cette période, il se voit encore confier la présidence du comité central, dont il est le vétéran. Le choix du général Dufour pour ce rôle n'est pas innocent, car il symbolise à lui seul, par ses actions, sa libéralité et son dévouement envers le pays, le but patriotique que l'on désire célébrer en érigeant un monument : la réunion de Genève à la Suisse.

³⁰ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 20 avril 1863)

2. Jean-Jacques CHALLET-VENEL (1811-1893) est le premier vice-président du comité central. Il est nommé président de la commission chargée du concours.

Sa famille originaire de Cottens, dans le canton de Vaud, est reçue à l'habitation à Genève en 1732. Il est d'abord instituteur à l'Institut Venel. Il y trouvera femme en épousant la fille du directeur. En 1854, il entre au Grand Conseil. Dès lors, il commence une longue carrière politique. D'abord allié au parti indépendant opposé à James Fazy, il passe ensuite au parti radical. Dès 1857, il est conseiller national ; de 1858 à 1864, il siège au Conseil d'État genevois et s'occupe du Département des finances et du commerce. En juillet 1864, il est nommé au Conseil fédéral, où il s'occupera des finances. Il restera à ce poste jusqu'en 1872. Il est le premier et le seul Genevois à avoir occupé la fonction de conseiller fédéral.

3. Edmond FAVRE (1812-1880) est le second vice-président du comité central. Il est nommé président de la commission chargée de la souscription.

Issu d'une famille reçue à la bourgeoisie au début du XVI^e siècle, il entre en 1848 dans l'armée fédérale réorganisée et prend part, en 1856, à la campagne liée à l'affaire de Neuchâtel. Auteur d'ouvrages militaires, il étudie l'organisation des armées étrangères dans L'armée prussienne et les manœuvres de Cologne en 1861, (1862), et dans L'Autriche et ses institutions militaires, (1866). Entre 1860 et 1870, il vit de ses rentes et œuvre beaucoup pour le soutien de la Convention de Genève, dont il accueille les délégués, avant d'en faire lui-même partie. Il fait un peu de politique au côté des conservateurs, d'abord comme membre de la Constituante³¹, avant d'être nommé au Grand Conseil de 1862 à 1864. Il fait partie de nombreux cercles et sociétés.

4. Henri TOGNIETTI (parfois aussi écrit TOGNETTI) (1823-1890) est le premier secrétaire. C'est lui qui rédige les procès-verbaux.

Son père, originaire de Viccioletto dans le Piémont, est naturalisé à Genève en 1829. Tognietti est donc Genevois de fraîche date. Il fait carrière dans l'enseignement ; d'abord instituteur, il devient maître, puis directeur de l'École industrielle³² de 1858 à 1890. Ami de Carteret, il est membre du parti radical et de l'Institut national. Il siège d'abord au Grand Conseil de 1858 à 1862, puis de nouveau de 1870 jusqu'à sa mort. Il est membre du Conseil municipal entre 1866-1882.

5. Marcel-Elisée SUES, dit SUES-DUCOMMUN (1818-1906) est le deuxième secrétaire.

Sa famille originaire de Deux-Ponts (Bavière rhénane) est reçue à la bourgeoisie de Genève au XVIII^e siècle. Il fait une carrière de fonctionnaire modèle à l'État civil de la Ville de Genève où il demeure trente-sept ans. Il est membre de nombreux comités patriotiques et philanthropiques. Au

³¹ L'article 153 de la constitution genevoise de 1847 avait prévu que, tous les quinze ans, le peuple serait consulté sur la révision totale de la loi fondamentale. En 1862, des projets parurent, des groupes se formèrent et une commission "constituante", dite la "Constituante", fut chargée de présenter le projet d'une nouvelle constitution.

³² École privée, fondée en 1835 et placée sous la responsabilité de la Classe d'industrie de la Société des Arts.

Cercle National³³, il prend l'initiative de la première manifestation populaire en commémoration du cinquantième anniversaire de la Restauration ; elle sera célébrée le 31 décembre 1863. Il s'occupe de l'Asile pédagogique de Vessy et il est un des membres fondateurs de la Salle du dimanche pour jeunes ouvriers et de l'Église évangélique libre. Il publie plusieurs livres, dont Une promenade dans la vieille Genève, (1899), et Souvenirs de vieux types genevois, (1903).

6. Marc CHAUVET (1826-1883) est le trésorier du comité central.

Sa famille, originaire d'Avignon, est reçue à la bourgeoisie de Genève en 1790. Il est le frère du conseiller d'État conservateur, Michel Chauvet. Il est administrateur de la Caisse d'Épargne de 1856 à 1873 et de l'Hôpital cantonal, dont il devient le président de 1873 à 1874. Du parti indépendant, il est élu plusieurs fois au Grand Conseil entre 1862 et 1870. Il est membre de la Constituante de 1862. Il est également major du Bataillon d'infanterie n°20 et maire du Petit-Saconnex.

Pour la commission chargée du concours, les huit personnes suivantes sont nommées, soit un président et sept membres :

1. Jean-Jacques CHALLET-VENEL. Président.

2. Philippe CAMPERIO (1810-1882).

(Son nom est souvent orthographié Campério au lieu de Camperio dans les procès-verbaux).

Né en Italie, à Lodi près de Milan, il est naturalisé à Genève en 1847. Professeur, il succède à Pellegrino Rossi à la chaire de droit pénal et de droit public de l'Académie (1848-1866). Il devient juge à la Cour de cassation de 1852 à 1870 et fait partie du Tribunal fédéral entre 1863-1865. Bien que radical, membre de l'Association du Trois-Mars et partisan de James Fazy, il s'en détache en 1851 pour devenir par la suite un des chefs du groupe des indépendants. Cette rupture marque le début d'une longue carrière politique qui s'étendra de 1860 à 1870. Il est conseiller d'État (1865-1870), chargé du Département de justice et police et il est député au Grand Conseil. Il est aussi conseiller administratif (1858-1865), conseiller aux États (1863-1866, 1869-1870), conseiller national (1851-1863, 1866-1869). Le pont du Mont-Blanc, inauguré en 1862, et le Jardin anglais sont tous deux le fruit de son administration. En 1870, après l'échec de la révision de la loi électorale genevoise, le parti indépendant perd la majorité au Grand Conseil. Le Conseil d'État indépendant, désormais appelé à gouverner face à un Grand Conseil de tendance radicale, donne sa démission pour permettre au Conseil général de se prononcer sur la composition du pouvoir exécutif. Deux de ses membres sont réélus, dont Camperio. Cette élection marque néanmoins la fin de sa carrière politique et il retourne se fixer en Italie en 1872.

³³ Cercle fondé en 1851, de nuance conservatrice. Voir : François RUCHON, *Histoire politique de Genève, 1813-1907*, T. 2, p. 114

3. François DIDAY (1802-1877).

D'une famille originaire du canton de Vaud qui s'établit à Genève au XVIII^e siècle, ce peintre paysagiste genevois est l'élève de Töpffer jusqu'en 1830. Suite à cela, il devient le maître d'Alexandre Calame. En 1840, les tableaux de ces deux artistes sont exposés à l'Exposition de Paris, où ils remportent chacun une médaille d'or. Dès 1842, la peinture de Diday est très appréciée dans toute l'Europe. Politiquement, entre 1860-1870, il fait partie du Conseil municipal et il occupe plusieurs fois d'importantes fonctions à l'Institut national genevois. A sa mort, il lègue ses propriétés à la Ville de Genève et demande que leurs revenus soient consacrés à l'achat d'œuvres d'art de Suisses ou de Genevois. Il donne également des sommes importantes à la Société des Arts pour l'organisation d'un concours de peinture.

4. Félix DURAND (1811-1877).

Monteur de boîtes habitant la rue de Lausanne, il est conseiller municipal de 1864 à 1866. Il fait partie de commissions administratives, comme celles du Comité des caisses de secours des sapeurs-pompier (1862-1863), de l'Hôpital cantonal (1861-1863) et de la Banque de Genève (1866-1867).

5. Elie-Antoine FLAMMER (1826-1891).

Jurisconsulte genevois, avocat et notaire. Il est juge de paix de 1860 à 1864, puis deviendra juge à la Cour de cassation. Radical teinté de libéralisme, il est élu député au Grand Conseil de 1870 à 1872. Il est le président du Consistoire de 1874 à 1875. Il publie plusieurs ouvrages de droit et il est membre de l'Institut national genevois.

6. Eugène RITTER (1836-1928).

D'une famille originaire de Bâle reçue à la bourgeoisie en 1655, il est d'abord maître de mathématiques à Genève, puis professeur de français et d'arithmétique à Saint-Imier (1861-1862). De retour à Genève, il devient le secrétaire adjoint du Consistoire (1863-1885), tout en occupant, dès 1873, la chaire d'histoire de la langue française. De 1886 à 1896, il est doyen de la Faculté des lettres et de sciences sociales. Il écrit de nombreuses ouvrages de philologie, d'histoire et d'histoire littéraire. Il est reçu membre honoraire de l'Institut national genevois en 1862.

7. Marcel SUES-DUCOMMUN.

8. Jean-Marie-Samuel VAUCHER-CREMIEUX (1798-1877).

Architecte, il construit la prison pénitentiaire modèle détruite en 1877, qui était située près de l'ancienne Tour Maîtresse. Il édifie aussi le Musée Rath et une villa pour Napoléon III à Marseille où, à la demande de la municipalité de cette ville, il séjourne entre 1848-1861. Revenu à Genève, il étudie les maisons de détention. Ses travaux lui valent de recevoir des médailles de nombreux pays, tels la France, la Sardaigne, l'Espagne et la Russie. Lieutenant-colonel à l'État-major fédéral, il est l'aide

de camp du général Dufour et aussi son ami. Il est reçu membre honoraire de l'Institut national genevois en 1864.

9. J.-Marc-Elie VULLIETY (1808-1874).

Issu d'une famille dont le père est imprimeur d'indiennes, il est coloriste en 1832, puis marchand de papiers en 1843. Il est député au Grand Conseil entre 1860-1864 et juge du tribunal de commerce en 1862-1863.

Pour la commission chargée de la souscription, les huit personnes suivantes sont nommées, soit un président et sept membres :

1. Edmond FAVRE. Président.

2. Sidney ALBARET (1818-1883).

Horloger habitant les Eaux-Vives, radical, il est membre du Grand Conseil entre 1864 et 1886. Il fait partie de la commission des pétitions en 1864-1866. Il est membre de l'Institut national genevois dès 1867.

3. Adolphe CATALAN (1841-1879).

Il fait partie du Grand Conseil et ainsi que de nombreuses commissions entre 1866 et 1868. En 1869, il est l'adjoint du maire de Chêne-Bourg. Reçu membre honoraire de l'Institut national genevois en 1864, il publie chez Carey en 1870, en collaboration avec Ch. Page l'Indicateur des 25.000 adresses genevoises, dit bottin genevois. Il a environ vingt-trois ans lorsqu'il entre au comité ; il est le benjamin.

4. Emile DEGRANGE-GUERRE (1832-1882).

Catholique et radical, habitant à Carouge, il est membre du Grand Conseil (1861 à 1869) et du Conseil d'État (1864 et 1865), où il s'occupe du Département des contributions publiques. Il est successivement le président, puis le secrétaire du conseil d'administration de la Caisse d'Épargne. Il s'occupe du Bureau cantonal de bienfaisance entre 1862-1863 et en 1869. Il est conseiller municipal, puis premier adjoint du maire de Carouge entre 1862-1869. Il est reçu membre honoraire de l'Institut national genevois en 1864.

5. Charles FRIDERICH (1828-1880).

D'une famille originaire de Saint Gall, reçue à la bourgeoisie en 1771, il est avocat. Politiquement du côté des indépendants, il défend les accusés de ce parti durant les assises fédérales du mois de décembre 1864. Il fait partie de la Constituante de 1862. Député au Grand Conseil de 1862 à 1872, il en est le président en 1864. Il est député au Conseil National entre 1864-1872. Il siège au Conseil d'État entre 1865-1870 (avec Camperio) où il est successivement chargé du Département militaire,

puis de l'Instruction publique. Militaire actif, il est le commandant du bataillon n°84. En 1870, lors de la démission du Conseil d'État, il n'est pas réélu et Carteret le remplace. Partisan de la révision de la constitution fédérale, il prend part au projet de 1872. En 1877, il se lie au parti radical et, grâce à cela, il est à nouveau élu au Grand Conseil.

6. Eugène-Louis-Joseph-Jean GAMBINI (1809-1888).

Il est d'origine italienne. Il est élu député au Grand Conseil en 1862 et en 1864. Il fait partie de la Constituante de 1862 dans les rangs des conservateurs et de la commission de la taxe militaire, avec Chauvet et Friderich en 1866-1867. Il est membre de la commission de l'Asile de vieillards (1866-1869). Dès 1866, d'après les Annuaires, il devient consul d'Italie à Genève. Dans le livre de Suès-Ducommun, Souvenirs de vieux types genevois, un dessin représentant le peintre Hornung a été réalisé par Gambini.

7. Jean-Antoine LINCK (1821-1887).

Fils d'un fabricant de tulle de Lyon, il est élevé et adopté dès l'âge de sept ans par le peintre Jean-Antoine Linck, dont il est le filleul. Il commence par faire du dessin qu'il étudie avec Diday. L'état militaire l'attirant, il renonce à sa carrière artistique pour s'y consacrer. La peinture restera pour lui un passe-temps. On lui doit quelques tableaux, dont une vue de l'Arve. Il devient colonel et il est inspecteur des milices genevoises (1860-1870). Il fonde la Société genevoise d'officiers, le 23 février 1864, et devient président du comité des fêtes du cinquantenaire de la Restauration. En novembre 1864, il figure sur la liste des indépendants pour les élections au Grand Conseil.

8. Albert RILLIET, dit RILLIET-DE CANDOLLE (1809-1883).

Il est le descendant d'une famille genevoise établie depuis le XIV^e siècle dans le canton et qui a toujours joué un rôle politique important sous l'Ancien Régime. A la Restauration, son père a d'ailleurs été nommé conseiller d'État. Il est donc conservateur, fervent patriote et dépositaire de l'esprit genevois particulier aux vieilles familles. Professeur de littérature ancienne et moderne à l'Académie de Genève, il démissionne après la révolution genevoise de 1846. Il participe alors à la fondation du Gymnase libre entre 1849-1857. Il s'occupe ensuite de travaux historiques et publie l'Histoire de la restauration de la République de Genève, (1849), l'Histoire de la réunion de Genève à la Confédération suisse en 1814, (1864), et Les origines de la Confédération suisse, (1868). Ce dernier ouvrage provoque quelques remous à l'époque, car il est le premier auteur de la Suisse francophone à critiquer les légendes de Guillaume Tell et des trois Suisses. Il s'occupe aussi de travaux exégétiques, tels la traduction du Nouveau Testament, et écrit pour le Journal de Genève. Entre 1860-1870, il est rentier. Pour le comité, il est la caution historique.

9. Moïse VAUTIER (1831-1899).

Originaire de Jussy, il s'établit à Carouge en 1846 où il exerce la profession de fabricant de limes. Admirateur de James Fazy, ami intime de Fontanel, maire de Carouge, c'est un radical très populaire. Il est l'un des fondateurs du cercle radical des "Fruitiers d'Appenzell". Il entre au Grand Conseil en 1860 et y restera jusqu'en 1890. Il devient membre du Conseil d'État entre 1861-1865 comme responsable du Département militaire, puis chancelier. Il est également élu conseiller national en 1863 et de 1869 à 1881. Éloigné du pouvoir pendant la période indépendante de 1865-1870, il fait son retour au gouvernement avec les radicaux et Carteret en 1870, notamment au Conseil d'État. Il est membre de l'Institut national genevois.

10. Henri MAUNOIR (1825-1889).

Sa famille est reçue à l'habitation, puis à la bourgeoisie à Genève au XVIII^e siècle. D'abord employé de banque à Paris, puis directeur d'un établissement industriel à Odessa et négociant à Constantinople, il revient à Genève en 1854, où il fonde une maison de change. Conservateur, il est élu au Conseil municipal en 1862 et 1868, au Conseil administratif en 1866-1868 où il s'occupe des finances. Il fait partie de la commission d'administration de l'Hôpital cantonal entre 1866-1869. Il est appelé au comité le 25 février 1869, pour remplacer les membres qui ne viennent plus à la commission de la souscription.

Bien qu'aucun critère de sélection n'existe pour le choix des membres du comité, quelques réflexions s'imposent quant à sa composition.

La majorité des membres ont des positions importantes dans des organes politiques ou des commissions, au niveau cantonal ou municipal. Il y a également une forte présence du Conseil d'État, puisque trois membres de ce corps font partie du comité en 1864 (Vautier, Degrange et Challet-Venel). Les membres sont donc des personnes populaires et, surtout, officielles. Leur présence démontre la volonté du comité de choisir des figures représentant réellement Genève, que ce soit la ville ou le canton, et d'attirer ainsi l'attention de leur électorat. En effet, s'ils doivent être les instigateurs d'un mouvement patriotique, il faut que la population soit prête à se mobiliser derrière eux pour l'accomplissement du projet.

Beaucoup d'entre eux sont également actifs dans d'autres associations, telles que l'Institut national genevois, la Société genevoise des officiers, etc. Politiquement, ils sont radicaux, indépendants ou conservateurs. Une tendance politique n'est pas clairement définie. Le comité se compose d'un panachage d'hommes dynamiques, d'une moyenne d'âge d'environ quarante-sept ans, qui devraient toucher tous les milieux par leurs différences et complémentarités.

2. Tâches du comité et des commissions

Le Comité a de multiples tâches. Il s'occupe du secrétariat, des réunions, de l'organisation des célébrations qui se dérouleront parallèlement à l'inauguration du monument, de la coordination des sociétés voulant participer aux manifestations, du choix, de la fabrication, de la pose et de l'inauguration de la statue. Il doit s'assurer de la bonne exécution des décisions prises lors des séances et, à cet effet, il peut nommer autant de commissions que les tâches en imposent. L'initiative des actes officiels ou publics lui appartient ; ce droit donne de lui une image forte qui doit le rendre crédible aux yeux de la population qu'il va solliciter pour les fêtes ou la souscription. Par conséquent, les commissions qu'il nomme lui sont subordonnées.

De toutes les commissions, deux sont formées en même temps que le bureau :

- **La commission du concours**, chargée de présenter une proposition d'emplacement pour la statue, de rédiger le programme du concours et de préparer l'exposition des projets reçus.
- **La commission de la souscription, chargée de préparer les appels publics de demandes de fonds** et de trouver des moyens de financement.

Au fil des années, selon les besoins, d'autres commissions vont apparaître :

- **La commission des fêtes de septembre 1864**, nommée le 27 mai 1863, elle est composée de Vautier, Linck, Friderich, Flammer, Gambini, Vaucher et Catalan. Elle s'agrandit ensuite et devient, en 1868, le "Comité central d'organisation pour les fêtes d'inauguration du Monument National". Elle se distancie alors du comité central du monument et possède ses fonds propres reçus de la Ville ou de l'État. Elle compte alors près de cent membres³⁴.
- **La commission d'exécution du Monument National**, nommée le 8 septembre 1863, elle est composée de Camperio, Friderich, Vaucher. Elle est chargée des travaux préliminaires ainsi que des contacts avec le sculpteur lauréat du concours et du piédestal. Elle s'occupe de régler tous les détails concernant la construction du monument, les demandes de devis, les contrats à passer et les modifications à apporter.
- **La commission spéciale pour l'organisation de la partie historique de la fête**, nommée le 2 mai 1864, elle est composée de Schaub, Jacquet et Lugardon. Le comité central en accepte l'existence, mais ne désirant pas qu'elle soit sous sa responsabilité, il en laisse la direction à la commission des fêtes de septembre.

³⁴ Voir l'Annexe n°2 : Liste des membres du Comité central pour les fêtes d'inauguration du Monument national

- **La commission de liquidation,**
nommée le 30 août 1864, elle est composée de Friderich, Vaucher, Degrange. Elle règle la situation financière des commissions existantes et du comité central, après le renvoi des fêtes de septembre 1864.
- **La commission d'organisation du programme de l'inauguration du Monument National en 1869,**
nommée le 30 juillet 1869, elle est composée de Rilliet, Flammer et Tognietti, auxquels s'ajoutent plus tard Maunoir et Suès.
- **La commission chargée de la construction d'une tribune,**
nommée le 17 août 1869, elle est composée de Diday, Degrange et Gambini. Elle se charge de la construction d'une tribune pour l'inauguration du Monument National et de son occupation par les comités, les chœurs et les invités.
- **La commission chargée de déterminer le propriétaire du modèle du monument mesurant six pieds,**
nommée le 31 août 1864, elle est composée de Diday, Vaucher et Flammer.

Globalement, les tâches réalisées au fil des années par le comité et les commissions peuvent être réparties entre trois tranches chronologiques distinctes :

- D'avril 1863 à septembre 1864 :
 - la formation du comité, l'élaboration du concours, le choix et la réalisation du monument, le financement et les préparatifs des fêtes de septembre 1864.
- D'octobre 1864 à décembre 1868 :
 - la construction du monument et le financement.
- De janvier 1869 à octobre 1869 :
 - la construction du piédestal, la recherche de nouveaux financements et les fêtes d'inauguration.

3. Évolution du comité et des commissions

Entre le 23 mars 1863 et le 26 octobre 1869, on compte soixante-six réunions pour lesquelles un procès-verbal est dressé.

Année	Nbre de séances
1863	17
1864	12
1865	2
1866	1
1867	3
1968	3
1869	27

Une baisse de fréquence est donc nettement visible pour les années suivant directement les événements d'août 1864.

Si, lors de la première réunion du comité³⁵, vingt et un membres sont présents, on constate, par la suite, trois types d' "abandon" du comité.

Les premières démissions sont rapides. Elles surviennent dès le mois d'août 1863 dans le cas de Linck, que l'on retrouve ensuite dans le comité d'organisation des fêtes de septembre 1869. Challet-Venel disparaît dès le début de 1864, peut-être déjà absorbé par la politique et le futur rôle qu'il jouera au Conseil fédéral cette même année. Enfin, Vulliet part le 25 juillet 1864.

La deuxième vague de démission correspond aux départs de Favre, Catalan, Durand et Ritter. Ils ne sont plus mentionnés après la séance du 14 septembre 1864, date à laquelle le comité se réunit pour la seconde fois après les événements d'août 1864. Cependant, on retrouve Catalan dans le comité des fêtes de septembre 1869 et Eugène Ritter prend la peine d'écrire la seule lettre de démission retrouvée. Ainsi, le 25 octobre 1867, tout en évoquant l'honneur d'avoir été choisi pour faire partie du comité, il explique qu'il ne vient plus depuis très longtemps, car il se sent inutile : "Il vous faut des organisateurs, ne l'est pas qui veut, c'est un don qui me manque"³⁶. Il insiste cependant pour quitter le comité en toute amitié.

La troisième vague de démission comprend celles de Camperio et d'Albaret, qui disparaissent après le 23 avril 1869. Ainsi, d'un nombre de vingt et un membres, il n'en reste environ qu'une douzaine en 1869. Le comité, voyant ses forces réduites de moitié, ne laissera pourtant entrer qu'un seul nouveau membre, Henri Maunoir, en février 1869. Il fera partie de la commission de la souscription.

³⁵ Voir l'Annexe n°3 : Tableau de la fréquentation des séances du Comité centre, 1863-1870

³⁶ M & C A1 : dossier "Correspondance 1863-1869", *Lettre de Eugène Ritter du 25 octobre 1867*

Concernant l'assiduité aux séances et le sérieux, le général Dufour et Tognietti sont présents à soixante-quatre séances sur soixante-six. De plus, ils font parvenir des lettres les excusant les deux fois où ils sont absents. Ensuite viennent Vaucher, présent à cinquante-cinq séances, Suès-Ducommun à cinquante et une et Flammer à quarante. Ces cinq membres sont persévérants, même lors des périodes difficiles. D'autres restent à leurs côtés jusqu'au bout, assistent à moins de séances, mais ne montrent pas moins d'attention, tels Chauvet, Diday, Gambini, Rilliet-de Candolle, Vautier (vice-président du comité central d'organisation des fêtes de 1869) et Maunoir, qui occupe son poste avec beaucoup de régularité.

Cependant, entre 1865 et 1868, le nombre des séances en constante diminution atteste d'un certain désintérêt du projet, et ceci malgré la ponctualité des membres. Ce laisser-aller donne à penser que le comité ne croit plus à sa mission et qu'il se désengage peu à peu de l'entreprise du Monument National. Cette attitude ne tarde d'ailleurs pas à être remarquée, certaines lettres critiques de la population tendant à le prouver, comme celle écrite le 6 août 1866 par "Roulet Fils, citoyen Genevois" au général Dufour :

"Le moment approche pour cette fête pourquoi que ce monument National ne s'élève pas à la place indiquée que l'on attend toujours d'après la souscription faite par la populations Genevoises où remboursé cette argent à qui l'appartient puisque l'on ne s'occupe de ce monument indiqué ci dessus. je crois que l'on se moque complètement ces messieurs n'en veulent rien entendre de cette colonne Monumental, Je ne trouve pas que l'on travaille bien à sujet ces messieurs se secoue les oreilles de sa si c'est pour la saint jamais la pose de se monument [sic]"³⁷.

Ces reproches semblent d'ailleurs être justifiés puisque la dernière séance, avant la réception de cette missive, date du 30 mars 1865. Cela signifie que le comité ne s'est plus réuni depuis presque un an et demi.

La lettre de Roulet provoque une réaction. En octobre 1866, une réunion est organisée peu de temps après sa réception. Le général Dufour y fait part de ces critiques aux autres membres. A partir de ce moment, les choses s'arrangent et une reprise s'amorce, détectable à deux indices. D'une part, le 16 octobre 1868, il est décidé d'inscrire dorénavant dans chaque procès-verbal le nom des personnes présentes. On espère peut-être ainsi pousser les absents à venir et récompenser ceux qui viennent participer à cette œuvre d'intérêt national en laissant une trace écrite de leur nom. D'autre part, le 26 mars 1869, le comité décide de convoquer une réunion "de manière à réunir tous les membres ou à connaître ceux sur la présence desquels on ne doit plus compter"³⁸.

³⁷ M & C A1 : dossier "Monument lui-même", liasse "Projets", ROULET Fils, *Lettre au général Dufour du 6 août 1866*

³⁸ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 26 mars 1869)

Apparemment, ce regroupement des forces n'est pas suffisant puisque, le 13 mai, Rilliet exprime sa pensée comme suit :

"le Comité n'est plus ce qu'il devrait être, à cause des nombreuses absences de plusieurs de ses membres, et des forces nouvelles dont il a besoin de se voir entouré. Il pense donc qu'il serait bon de convoquer une assemblée générale pour exposer la situation"³⁹.

Même si certains estiment qu'il n'est pas nécessaire de renouveler, ni de compléter le comité central, une assemblée générale a lieu le 4 juin 1869⁴⁰. Le comité y présente un rapport administratif, financier et un état des travaux concernant le Monument National. Dufour exhorte l'assemblée à fournir un dernier effort pour trouver la somme manquante pour le monument, mais aussi afin de se rassembler en vue des futures festivités. Il rappelle également les tâches accomplies par le comité, telles la confection du piédestal, la mise en place d'une loterie et d'une souscription, qui prouvent, en dépit des critiques, que le travail continue d'avancer.

La tâche du comité se termine le 26 octobre 1869 en ce qui concerne les réunions et les comptes sont bouclés en février 1870. A la dernière séance, le président Dufour remet à Tognietti, de la part du comité, une coupe pour tous les services qu'il a rendus. Ensuite, les membres du comité se félicitent mutuellement, heureux d'avoir pu mener à terme l'entreprise du Monument National. A ce moment, le général Dufour, qui a toujours soutenu le projet et qui, par son impulsion, a permis sa réalisation, est vivement remercié pour son soutien inconditionnel :

"Monsieur Suès-Ducommun adresse à Monsieur le président des paroles chaleureuses sur le service éminent qu'il a rendu à l'œuvre nationale que le Comité a poursuivi. Il fait connaître au Comité que, après avoir conçu l'idée de l'érection d'un monument commémoratif de l'entrée de Genève dans la Confédération Suisse, il a consulté Monsieur le général Dufour, et que, ce n'est que grâce à la chaleur toute patriotique avec laquelle il a accueilli cette idée qu'il a acquis la certitude de réussir dans son projet. Aussi voit-il avec le plus grand bonheur se personnifier avant tout dans le monument l'ardent amour du général pour sa patrie et les vertus qui font de ce vénérable citoyen une des plus grandes gloires du canton de Genève. Ces paroles sont accueillies avec le plus vif enthousiasme par tous les membres du Comité"⁴¹.

Hormis la fierté d'avoir accompli un acte national dont les générations futures se souviendront, Vaucher propose que le comité s'octroie une récompense plus terrestre et qu'un "modeste banquet" ait lieu après la pose des barrières entourant le monument. C'est sur cette note conviviale que se termine le dernier procès-verbal.

³⁹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 13 mai 1869)

⁴⁰ M & C A1 : dossier "Monument lui-même", liasse "Projets", PV de l'assemblée générale du 4 juin 1869

⁴¹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°2, (le 26 octobre 1869)

LE MONUMENT NATIONAL - CHOIX ET EXÉCUTION

Le comité central pour le Monument National a été élu dans le but précis de construire un monument, ce sujet est donc abordé dès le 20 avril 1863. Le facteur temps y est également évoqué, car le comité doit agir rapidement s'il veut que la statue soit achevée pour la même date que la fête prévue en septembre 1864. Les priorités dans l'exécution des tâches sont donc fixées chronologiquement. Il faut d'abord résoudre le problème de l'emplacement, puis rédiger les conditions du concours et le lancer. Une fois le concours terminé, des expositions sont organisées, elles permettent de récompenser les projets gagnants et de choisir une statue qui est ensuite réalisée. La statue en chantier, le piédestal est construit.

1. Le choix de l'emplacement

La question de l'emplacement est abordée lors de deux séances, dès le 20 avril 1863. Le comité doit déterminer celui-ci afin de le signaler dans le règlement du concours. Il doit en informer les artistes afin qu'ils ne soumettent pas des projets qui, peu adaptés à l'environnement, provoqueraient l'embarras du comité et un possible bouleversement dans les critères de jugement des œuvres.

Plusieurs endroits sont proposés :

- la place en face du pont du Mont-Blanc, "comme point central et effet général"⁴², idée de Diday.
- le triangle le plus rapproché de la place du Port, "comme effet en arrivant par le lac"⁴³, idée du général Dufour.

Ce triangle existe depuis la construction du pont du Mont-Blanc en 1862. Il est situé près de la place du Port, à la tête du pont, et il est adjacent au Jardin anglais, lui-même en chantier. Un autre triangle lui fait face, symétrique, sur l'autre bord du pont.

- la place des Alpes et la place Neuve, idée de Camperio.
- le milieu du Jardin anglais, afin que le monument se trouve plus rapproché du lac et de l'arrivée des bateaux, idée de Vaucher.

Il y serait, selon lui, bien entouré et même garanti par les barrières déjà existantes. La fontaine qui se trouve à cet endroit serait transportée dans un des triangles et une seconde fontaine pourrait être construite dans l'autre pour créer un effet de symétrie. Cette idée est immédiatement refusée, étant donné que le jardin est justement en train d'être aménagé et que la fontaine est sur le pont

⁴² M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 20 avril 1863)

⁴³ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 20 avril 1863)

d'être achevée. Il est impensable, à ce moment, de remettre en question toute cette nouvelle promenade.

- placer la statue sur l'axe même du pont et faire tourner la rue tout autour, "plusieurs des plus beaux monuments faits à l'étranger sont ainsi placés"⁴⁴, idée de Favre.

Cette idée est combattue. Il lui est reproché la trop grande largeur que la place devrait avoir, si la statue était placée sur l'axe du pont, le rapprochement des maisons et le peu de sécurité offert aux alentours. Vaucher et Favre jugent que la place est suffisante, qu'un monument à cet endroit serait grandiose et que la "noblesse de la position [serait] en rapport avec la noblesse de l'idée"⁴⁵.

Les propositions faites, il est laissé à la commission du concours le soin de se réunir et de proposer, toutes possibilités pesées, l'endroit le plus adéquat. Le 27 avril 1863, elle annonce qu'elle a choisi la proposition du général Dufour. Il lui semble que, au niveau esthétique, le monument se trouve ainsi dans "un fonds de perspective convenable" lors de l'arrivée par le lac, c'est-à-dire qu'elle sera au milieu d'une grande ligne formée par le pont et les quais, au centre des constructions composant le fonds et sur une légère élévation permettant une meilleure vision de la statue "sur le lac et dans l'air".

Le terrain sélectionné, il faut encore s'assurer que la Ville de Genève qui en est propriétaire accepte de le céder. Dufour fait une demande par écrit. Le 5 mai, le Conseil administratif répond qu'il autorise l'installation du monument à cet endroit avec une réserve cependant ; il "ne peut faire au Comité la concession de cet emplacement d'une manière absolue, et il se réserve la faculté d'apprécier lorsqu'il en sera temps si le monument auquel le Comité se sera arrêté est en rapport avec l'importance et la situation de l'emplacement choisi"⁴⁶. L'autorisation donnée, l'endroit est signalé à la population par un poteau.

Il est à noter que, même si les autres emplacements n'ont pas été retenus, ils ne seront pas oubliés. En effet, non loin de la place des Alpes on érigea le mausolée du duc de Brunswick en 1879 et, sur la place Neuve, le monument du général Dufour en 1884.

⁴⁴ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 20 avril 1863)

⁴⁵ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 27 avril 1863)

⁴⁶ AVG : Registre des séances du Conseil administratif, le 5 mai 1863



Figure 7 : L'emplacement du Monument national, avant sa construction (CIG, cartes postales)



Figure 8 : L'emplacement du Monument national après sa construction (CIG, cartes postales)



Figure 9 : Genève vers 1850 (avant construction du pont du Mont-Blanc / S. Straub photographe (CIG Phot24P 02 38)



Figure 10 : vue du Jardin anglais et de l'emplacement du Monument vers 1862-1868 (CIG 05P 19 W)

2. Le concours

L'emplacement trouvé, la commission se met à travailler sur le projet d'un concours. Auparavant, le comité central s'est accordé sur les critères suivants :

- le concours ne doit apporter aucune restriction sur la nature et la forme du monument,
- il comporte un prix,
- il doit respecter les délais de trois mois pour l'envoi des projets, soit le 31 juillet 1863, et de quatorze mois pour l'exécution du modèle qui sera choisi. Dix-sept mois sont accordés en tout, ce qui coïncide avec la date retenue pour la fête projetée en septembre 1864.

La commission du concours propose une ébauche de programme qui est discutée point par point lors des deux séances du 20 et du 27 avril 1863⁴⁷. Quelques modifications y sont apportées.

A l'article 4, on décide d'annuler la mention du coût maximal du monument. En effet, si certains pensent que la somme de 100'000 francs est énorme et risque "d'effrayer le public", d'autres pensent, au contraire, que la somme est "mesquine" pour "une œuvre aussi belle" et que le comité trouvera toujours l'argent nécessaire, si le projet choisi obtient l'assentiment de la population. La mention du coût devant figurer, la chose est résolue par l'envoi d'une lettre d'accompagnement avec le concours, datée du 16 mai 1863, qui mentionne que "tout en voulant élever un monument noble et digne de l'événement à rappeler, il tiendrait à ne pas dépasser le maximum de Cent mille francs"⁴⁸.

Pour l'article 8, traitant de l'élection du projet final et des juges, certains estiment qu'il faut que "le Comité ne prenne pas à lui seul une trop grande responsabilité"⁴⁹ et désirent que ce soit une assemblée générale qui puisse, en dernier ressort, élire le projet gagnant. L'idée est rejetée au nom des prérogatives du comité, nommé justement pour ce type de tâches. De plus, on craint qu'une assemblée plus large génère de nouveaux problèmes.

Ces remarques faites, un programme définitif peut être rédigé par Friderich et Tognietti. Cinq cents exemplaires sont tirés. Le 19 mai, il est mentionné qu'ils ont été envoyés accompagnés du plan de l'endroit réservé à la statue et d'une circulaire du président "à toutes les chancelleries suisses, aux consuls suisses dans la plupart des villes étrangères, aux consuls des puissances étrangères en Suisse ainsi qu'aux sociétés artistiques de la Suisse"⁵⁰. Des lettres en signalent la réception aux consulats suisses de Londres, de Gênes, de Rome et de Livourne. Le contact de particuliers est laissé au libre arbitre des membres du comité.

⁴⁷ Voir l'Annexe n°4 : Concours pour un Monument national à élever à Genève

⁴⁸ M & C A1 : dossier "Monument lui-même", la circulaire d'accompagnement du programme du concours, datée du 16 mai 1863

⁴⁹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 27 avril 1863)

⁵⁰ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 19 mai 1863)

A la suggestion de Rilliet, le programme du concours est aussi envoyé :

- aux journaux genevois : La Nation Suisse, La Démocratie, le Journal de Genève,
Le Messenger de Genève,
- aux journaux suisses : le Bund, la Nouvelle Gazette de Zurich,

et aux journaux étrangers :

- à Paris : L'Illustration, Le Monde illustré, La Gazette des Beaux-Arts,
La Chronique des Arts et de la curiosité, L'Artiste,
- à Londres : Art union, The Architect's journal, The Illustrated London news,
- en Belgique : L'Indépendance belge,
- en Allemagne : Die Allgemeine Zeitung (Augsbourg),
- en Italie : L'Osservatore Romano, La Gazette de Florence, et des journaux à Gênes.

3. L'exposition

Dès le mois de juillet 1863, des réponses affluent comme le signalent la correspondance, les arrivages de colis et de paquets à la gare ou la poste et le paiement des frais, pris en charge par le comité ainsi que le mentionne l'article 5. A la date limite du 31 juillet 1863, le problème des délais se pose, car les colis continuent d'arriver. Il est donc décidé que tous les projets reçus le 3 août seront acceptés, tout comme ceux qui arriveront à une date ultérieure, s'ils ont été remis à l'expédition avant le 31 juillet. L'ouverture des colis a lieu le mardi 4 août. Un registre spécial⁵¹ est ouvert pour la circonstance ; il contient des renseignements relatifs aux expéditeurs et aux envois. Comme de nombreuses pièces ont été endommagées lors du transport, il est demandé à deux sculpteurs genevois, Charles Menn⁵² et Frédéric Dufaux⁵³, de les réparer avant l'exposition.

Le 7 août, le comité se réunit au Bâtiment électoral où les projets sont entreposés. Des lettres cachetées, contenant les noms des artistes, sont remises à Dufour, car, ainsi que le mentionne l'article 6 du règlement du concours :

"Les projets, maquettes, devis et mémoires ne seront point signés ; ils porteront une devise qui sera répétée sur l'enveloppe d'un pli cacheté, indiquant le nom les prénoms et la demeure de l'auteur"⁵⁴.

⁵¹ Ce registre ne se trouve pas dans les archives.

⁵² Charles MENN (1822-1894) : sculpteur genevois, secrétaire en 1867 de la Ligue internationale de la paix, secrétaire de l'Institut national genevois, radical et ami de James Fazy.

⁵³ Frédéric DUFAUX (1820-1872): sculpteur genevois qui réalisa plusieurs œuvres, comme les deux lions du parc de la Grange et des bustes décorant le musée de l'Athénée. Il prend part au concours pour le Monument national.

⁵⁴ Concours pour un Monument National à élever à Genève..., Genève, 1863, p. 4

Cette précaution a été prise afin que les juges ne puissent pas favoriser des candidats dont ils connaîtraient le nom. L'exposition est alors organisée et ouverte du lundi 10 au dimanche 23 août, de 10 heures à 19 heures, dans la grande salle du Bâtiment électoral. L'entrée coûte un franc le mardi et le vendredi. Ces gains vont à la souscription⁵⁵. Pour faire de la publicité autour de la manifestation, le comité propose d'engager le Département de l'instruction publique à donner un jour de vacances aux écoles de la campagne afin que les élèves puissent la visiter, d'inviter le Conseil d'État, le Conseil administratif et le président du Grand Conseil avant l'ouverture et d'imprimer, puis diffuser des affiches et des circulaires.

Dès son ouverture, l'exposition suscite des critiques quant à sa forme. Un artiste se plaint du fait qu'on n'ait pas exposé le mémoire qu'il avait joint à son travail et désire qu'on y remédie. Le comité, constatant que certains projets sont en effet accompagnés de feuilles d'explications, il décide alors de toutes les retirer et de ne laisser que les légendes. A ce moment, bien que le comité ait déjà refusé de partager la désignation du projet gagnant avec d'autres personnes, la question d'un "jury" refait surface, suite à une lettre anonyme "demandant une élection des citoyens sur les projets"⁵⁶. Le comité décide alors de recevoir les commentaires, signés ou non, qui seront déposés dans une boîte aux lettres accessible lors de l'exposition, mais il ne revient pas sur son aptitude à élire seul les lauréats.

⁵⁵ La recette des entrées de l'exposition s'élèvera à 300 F., ce qui indique au moins 300 visiteurs entre les mardis et les vendredis.

⁵⁶ M & C A1 :Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 12 août 1863)

4. Les projets

La seule description que nous avons des projets est un livret d'explications⁵⁷, dressé par Vaucher et Rilliet avant l'exposition et imprimé pour être vendu au prix de 25 centimes. Aucune représentation graphique n'est parvenue jusqu'à nous, sauf le dessin qu'un artiste a griffonné pour permettre d'identifier son modèle (qu'il ne désire pas qu'on lui renvoie) et la photo du premier projet de Leeb.

Sur les cinquante-six modèles, quarante-deux sont des plans, dessins, tableaux ou aquarelles et quatorze des maquettes en plâtre ou en terre, coloriées ou non. Selon l'article 1 du règlement du concours, "toute latitude est laissée aux concurrents, dans le choix et la composition du monument. Ce monument architectural ou de sculpture, devra caractériser la réunion de la République et Canton de Genève à la Confédération suisse"⁵⁸. Les modèles présentés offrent donc plusieurs formes, qu'il est possible de classer selon cinq thèmes :

1. Dix-sept statues ou groupes allégoriques, de type sculptural, représentant la Suisse et Genève en train de se protéger ou de s'accueillir mutuellement.
2. Quinze colonnes et obélisques, de type dorique (n°3, 33), corinthien (n°9, 26), toscan (n°27) ou "composite" (n°15, 37), ornés d'allégories, de statues historiques, de croix fédérales ou portant des inscriptions.
3. Douze monuments architecturaux, de la "rotonde"⁵⁹, en passant par l' "édifice d'architecture grecque, avec portiques, pilastres et niches"⁶⁰ à la "tour crénelée portée par une base formée de colonnes et de figures militaires"⁶¹, de style gothique (n°1, 38), grec (n°6), roman (n°29), égyptien (n°13, 19), et ornés de statues allégoriques représentant Genève et la Suisse, la Liberté, la Sagesse, d'écussons et de personnages historiques.
4. Sept fontaines monumentales, ornées d'allégories de la Suisse et de Genève, du Rhône, de l'Arve ou autres fleuves, de chevaux marins, de rocaïlle ou de bassin formant une croix (n°18).
5. Une pierre monumentale portant des inscriptions et une borne monumentale entourée d'allégories.

⁵⁷ Voir l'Annexe n°5 : Livret des projets envoyés au concours pour le Monument national

⁵⁸ *Concours pour un Monument National à élever à Genève...*, Genève, 1863, p. 1

⁵⁹ Livret des projets envoyés au concours pour le Monument National..., Genève, 1863, p. 6, n°36

⁶⁰ Livret des projets envoyés au concours pour le Monument National..., Genève, 1863, p. 6, n°6

⁶¹ Livret des projets envoyés au concours pour le Monument National..., Genève, 1863, p. 6, n°8

L'ornementation, utilisée pour la décoration des projets, abonde dans le sens de l'article 1 et met en exergue l'aspect patriotique et national de l'œuvre. Elle utilise dix-huit fois l'allégorie des deux femmes représentant la Suisse et Genève, soit en tant qu'égaux se protégeant, s'unissant ou s'accrochant, en tant que la mère et son enfant, ou montrant Genève remettant son écusson à la Suisse, ou la Suisse protégeant l'aigle genevois. Les figures historiques suisses apparaissent également très souvent dans le décor, soit sous forme anonyme de "soldats suisses"(n°7, 8, 16), ou de "statues historiques suisses" ou de Suisses ou "Genevois célèbres" (n°4, 6, 15, 21, 28, 30, 34, 47). Elles peuvent aussi représenter des personnages réels qui, par leurs actions, ont agi pour la liberté de Genève et de la Suisse, tels Charles Pictet-de-Rochemont⁶² (n°12, 22), Adhémar Fabri⁶³ (n°22), Besançon Hugues⁶⁴ (n°22), Michel Roset⁶⁵ (n°22), Reding⁶⁶ (n°48), ou des héros mythiques, comme Guillaume Tell - seul ou avec son fils - (n°1, 5, 27, 48), Winkelried (n°1, 5, 48) ou les trois Suisses du Grütli (n°21). D'autres emblèmes sont utilisés, tels l'aigle genevois, les lions, l'arbre de la liberté avec le chapeau de Tell à son sommet, les fleuves, la croix fédérale et les écussons, les figures allégoriques de la Liberté, la Sagesse, la Justice, la Charité, la Paix, la Prospérité ou l'Industrie.

⁶² Charles PICTET-DE-ROCHEMONT (1755-1824) : appelé à défendre les intérêts de Genève au Congrès de Vienne et de Turin en 1814-1816, il se révèle habile diplomate et définit les frontières du canton. La Diète helvétique le charge, en 1815, de représenter la Suisse au Deuxième congrès de Paris. Il y fait reconnaître la neutralité perpétuelle de la Suisse, notion qui entre dans le droit européen.

⁶³ Adémar FABRI (?-1388) : évêque de Genève de 1385-1388. Il reconnaît aux Genevois des droits très étendus et leur en accorde de nouveaux. Ils sont énumérés dans une charte datée de 1387 et publiée en 1507 sous le titre de Libertés, franchises, immunités, us et coutumes de la cité de Genève... Pour les Genevois, elle fut à la base de leurs libertés et les achemina à l'indépendance.

⁶⁴ Besançon HUGUES (~1491~1533) : chef du parti des Eidguenots, partisans de l'alliance avec les Confédérés, il est nommé syndic de Genève en 1518. Il en profite s'exprimer en faveur de l'alliance fribourgeoise qui, mise aux voix, est acceptée le 6 février 1519. Suite à cela, le duc de Savoie obtient de la Diète l'annulation de la combourgeoisie fribourgeoise. Hugues est destitué de sa fonction. De 1519 à 1525, les Mammelus, partisans de la Savoie, l'emportant dans les Conseils, il doit se réfugier en 1525 à Fribourg avec des membres de son parti. Il continue à défendre la cause de Genève à Fribourg, Berne et Soleure. Le 23 février 1526, il regagne Genève avec le projet d'une combourgeoisie avec Fribourg et Berne. Ce traité d'assistance mutuelle se voit confirmé par le Conseil général. Cette confirmation marque la victoire des Eidguenots à Genève, les partisans de la Savoie quittent la ville, et le Conseil des Deux-Cents est créé. L'évêque et le duc de Savoie perdent le contrôle de la ville qui devient alors indépendante.

⁶⁵ Michel ROSET (1534-1613) : d'abord secrétaire du Conseil, il devient syndic en 1560 et premier syndic tous les quatre ans de 1568 à 1612. Chargé de multiples missions auprès des cantons suisses, il conclut le traité de Soleure en 1579 et la combourgeoisie perpétuelle avec Berne et Zurich en 1584. Il dirige les négociations de Saint Julien au lendemain de l'Escalade de 1602. A sa mort, le Conseil lui décerne le titre de "Père de la patrie".

⁶⁶ Aloys REDING (1765-1818) : en 1796, il prend le commandement du contingent schwytois levé contre l'occupation de la frontière du Rhin par les troupes française et conduit en 1798 le corps de secours envoyé par son canton contre les mêmes agresseurs à Berne. En 1801 il est nommé premier landamman de la Suisse et, en 1802, il est placé à la tête du gouvernement contre-révolutionnaire lorsque les troupes françaises quittent la Suisse.

Le prix du monument, qui doit être indiqué de manière approximative selon l'article 4, varie énormément. Dix-neuf projets sur cinquante-six étant donnés sans l'indication du prix, le coût des autres varie de 11'000 F. pour un "monument de style gothique" (n°38) à 307'000 F. pour une "borne ornementale" (n°35). Si on tient compte du fait que le comité a décidé que le prix du monument s'élèvera à environ 100'000 F., il y a dix-sept projets compris entre 80'000 et 110'000 F. Un vingtaine de projets sont estimés à plus de 110'000 ou à moins de 80'000 F.

Les participants du concours n'ayant pas signé leur œuvre, mais remis leur nom dans une enveloppe, il est impossible de retrouver leur identité, lorsqu'ils ne sont ni gagnants, ni nominés. Cependant, pour savoir qui a envoyé des projets, on peut dépouiller les lettres de réception des pièces, les billets de postes demandant leur renvoi. Des artistes de l'Europe entière semblent s'être intéressés au projet⁶⁷. Le comité donne également des renseignements précieux concernant l'identification des auteurs. Ainsi, il annonce avoir reçu des projets de nombreux artistes suisses, ce qui le satisfait pleinement.

Il n'y a cependant pas que des artistes qui sont intéressés par le projet ; certains simples citoyens de Genève participent également au concours et font parvenir leurs idées au comité. Leurs lettres expriment souvent des notions plus généreuses et philanthropiques que la simple érection d'un monument. Elles mettent l'accent sur la simplicité et l'emploi de l'argent des Genevois à des buts nationaux ou charitables.

Une lettre du 27 avril 1863, signée Prévost-Cayla⁶⁸, demande :

"de se contenter de placer quelque part, par ex. au bas de la Côte de Cologny, là où les Confédérés débarquèrent, un gros bloc de granit (comme l'une des pierres du Niton) sur lequel serait gravée une inscription [...] sa simplicité, serait d'accord avec les mœurs des Suisses," [...] il "serait à l'abri des intempéries et des dégradations", et le coût modeste "laisserait disponible une somme qui pourrait être employée à un but helvétique, par ex. pour le fonds mis en réserve pour les blessés au service de la Confédération, ou pour une fondation spéciale comme celle d'une chaire d'histoire nationale au polytechnicum"⁶⁹.

⁶⁷ Voir l'Annexe n°6 : Liste des artistes ayant répondu au concours

⁶⁸ Il s'agit peut-être de Guillaume PREVOST-CAYLA (1799-1883), ancien conseiller d'État.

⁶⁹ M & C A1 : Dossier "Monument lui-même", liasse "Projets". Lettre du 27 avril 1863 de Prévost-Cayla, soit Guillaume Prévost-Cayla (1799-1883), ancien conseiller d'État.

Le Courrier de Genève du 18 septembre 1869 signale la chose suivante : " On sait qu'un petit monument avait été élevé en face des bains Lullin, sur la route d'Hermance, pour rappeler le souvenir du débarquement des troupes suisses qui vinrent former la première garnison fédérale à Genève en 1814. Nous apprenons que ce monument a été transporté mercredi dernier à la place qu'il occupait, au bas de la côte de Cologny, sa place vraiment historique, puisque c'est en ce lieu que débarquèrent nos Confédérés", le souhait de Prévost-Cayla semble être réalisé pour les festivités de 1869.

L'École polytechnique fédérale est prévue par l'article 22 de la Constitution de 1848, les cours commencent en 1855 et l'École polytechnique fédérale de Zurich est construite entre 1860 et 1864.

Une seconde, du 9 mai 1863, signée A^m Geisendorf propose également un bloc de granit avec inscription et demande que "le surplus de la souscription [soit] employé à faire quelque oeuvre d'amour fraternel, par exemple en faveur des Heitmattloss [sic Heimatlos⁷⁰], de concitoyens dans la souffrance"⁷¹.

5. Le résultat du concours

Le 19 août, quelques jours avant la clôture de l'exposition, une discussion est ouverte sur "la marche à suivre pour déterminer le résultat du concours". L'idée d'un "jury" réapparaît et des suggestions sont faites à ce sujet. Il est proposé que la commission du concours fasse un travail préliminaire de présentation pour aider le comité à choisir et qu'une commission spéciale soit nommée au sein du comité central pour faire un rapport sur la valeur de chacun des projets. Ces deux suggestions sont combattues par le comité central ; il estime que la commission du concours n'a pas été nommée pour être érigée en jury, et il préfère présenter lui-même des projets à l'examen d'une commission, plutôt que d'être limité par le choix que celle-ci pourrait faire. En conséquence, le principe d'élimination par le comité est adopté définitivement. Concernant le déroulement du choix, il est accepté que tous les projets patronnés par un membre soient retenus. Puis, à l'intérieur de cette sélection, les six meilleurs seront conservés, avant qu'une ultime votation nomme le vainqueur.

Le 25 août 1863, l'exposition est terminée. Le comité se réunit pour prendre connaissance des lettres et observations du public. Après lecture, ces lettres sont classées en trois catégories :

- celles qui sont des recommandations en faveur d'un projet,
- celles qui expriment des idées générales sur les projets exposés ou des idées nouvelles sur des projets non exposés,
- celles qui contiennent des observations contraires aux décisions prises antérieurement par le comité.

Le comité procède alors à une première sélection, par votation, en passant devant les projets anonymes. Ces derniers doivent obtenir au moins trois voix pour être sélectionnés. Vingt-quatre projets sont retenus, ce sont les numéros : 3, 7, 8, 9, 14, 15, 22, 24, 26, 28, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 44, 46, 48, 49, 51, 53, 55. Cela signifie que treize colonnes ou obélisques sont choisis sur quinze projets de ce type, six groupes ou statues sur vingt, deux monuments sur douze et une fontaine sur sept. Concernant le prix, quatorze se situent entre 70'000 et 110'000 F.

⁷⁰ Heimatlos : individu qui n'a plus légalement de nationalité, un apatride.

⁷¹ M & C A1 : Dossier "Monument lui-même", liasse "Projets". Lettre de Am. Geisendorf, le 9 mai 1863

Sur la proposition d'un membre, le comité passe ensuite directement à une seconde votation pour ne retenir que les projets qui obtiennent la majorité de voix. Les projets portant les numéros 7, 15, 31, 37, 48, 49, 53 sont choisis, soit un monument, trois statues et trois colonnes. Six de ces sept projets sont d'un prix inférieur ou égal à 100'000 F.

Le 27 août, soit une semaine plus tard, le comité passe à la désignation des gagnants. Dans un premier temps, il est donné lecture des mémoires et devis accompagnant les projets, puis on passe à la votation, qui se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue.

Pour le premier prix : 18 bulletins valables

n°7 obtient 0 voix

n°15 obtient 0 voix

n°31 obtient 3 voix

n°37 obtient 0 voix

n°48 obtient 0 voix

n°49 obtient 4 voix

n°53 obtient 11 voix

Le numéro 53 obtient le premier prix

Pour le deuxième prix : 18 bulletins valables

n°7 obtient 1 voix

n°15 obtient 1 voix

n°31 obtient 3 voix

n°37 obtient 1 voix

n°48 obtient 1 voix

n°49 obtient 11 voix

Le numéro 49 obtient le deuxième prix

Le comité passe ensuite à l'ouverture des devis pour connaître le nom des lauréats:

- Le numéro 53, devise : "Un pour tous, tous pour un" est de Robert Dorer, sculpteur de Baden (Argovie), demeurant à Dresde.

Robert Dorer (1830-1983) est un sculpteur suisse né le 13 février 1830 et originaire de Baden (Argovie).

Très jeune, il montre une disposition exceptionnelle pour l'art. En 1846, à 16 ans, il entre à l'Académie de Munich, dans l'atelier de Ludwig Schwanthaler; ce dernier exercera sur cet élève une influence durable. Trois ans plus tard, on le retrouve à Dresde où il entre en contact avec de nouvelles tendances et élargit ses connaissances. Il travaille d'abord sous la direction d'Ernst Rietschel, puis sous celle d'Ernst Hähnen. Grâce à ce dernier, il acquiert une maîtrise des matériaux et affirme la tendance classique de son art. Il participe au monument "Goethe Schiller" de Rietschel à Weimar. Son nom devient célèbre à cause de son "guerrier mourant", qui rencontre un grand succès lors

d'expositions à Paris, Zurich... Cette œuvre, qui exalte le sentiment patriotique, lui avait été inspirée par le récit de la mort des Suisses à la bataille de Saint-Jacques sur la Birse de 1444⁷². Il prouve par la suite, grâce au modèle du monument Winkelried, qu'il porte en lui les germes d'un puissant art patriotique.

Vers 1860, il se rend en Italie où il étudie principalement l'Antiquité à Rome. Il retourne ensuite à Dresde où il continue à produire ses œuvres. Bien que résidant à l'étranger, il reste un artiste essentiellement suisse, qui puise de préférence son inspiration dans l'histoire de sa patrie. Il participe à plusieurs concours pour des monuments suisses où il obtient des prix secondaires. En 1863, enfin, il obtient le prix pour le Monument National de Genève.

D'autres commandes et travaux le mènent ensuite à Berne. Il exécute huit statues en grès d'hommes d'État et de soldats bernois pour le fronton du "Gesellschafts-Museum". Son œuvre principale pendant cette période est le projet d'une fontaine qui aurait dû être le monument national bernois. Elle aurait représenté le serment des trois Suisses, sur un piédestal orné de trois figures assises symbolisant les langues nationales : "Germania, Gallia, Italia". Ses activités artistiques trouvent un terrain favorable à leur épanouissement à Saint Gall. Il exécute des statues ornementales pour des bâtiments publics. Ainsi, sur le bâtiment de l'assurance "Helvetia", il crée un groupe colossal composé d'allégories : Helvetia, le Commerce et l'Industrie, ainsi que quatre allégories placées dans des niches de la façade principale. Pour les créneaux de la Banque cantonale, il livre deux autres figures de grandes dimensions. Sur commande de la Société des Arts, il orne la façade du "Kunstmuseum" de deux allégories : l'Art et la Science. L'artiste fit don par testament de la plupart des projets cités jusqu'ici à la Société des Arts de Saint Gall.

Parallèlement, il continue à travailler à divers projets. Il obtient un prix au concours pour le monument de Tell à Altdorf, un autre prix pour le monument de Heinrich Zschokke à Aarau. Ces deux projets et une esquisse pour un monument à la gloire du réformateur Saint-gallois, Vadian, font partie de ses derniers travaux.

Dès 1870, il se retire dans sa commune d'origine, Baden, où il meurt d'une attaque le 13 avril 1893⁷³.

⁷² L'Autriche et ses alliés, la France et le Pape Eugène IV, lèvent des troupes afin d'assujettir définitivement les Confédérés dans le cas de l'Autriche, de s'emparer de Bâle dans le cas de la France et de disperser le concile de Bâle dans le cas de papauté. Une troupe d'environ 1500 Confédérés, partie en reconnaissance, rencontre autour de la chapelle de Saint-Jacques sur la Birse une armée d'environ 30000 ennemis. Les Suisses se font presque tuer.

⁷³ Libre traduction de l'article du *Schweizerisches Künstler-Lexikon*

- Le numéro 49, devise "L'unité fait la force" est de Johannes Leeb, de Munich.

Cette œuvre a été envoyée par le sculpteur Hartmann, car Leeb est décédé quelques semaines avant l'exposition. Une discussion s'engage à propos de la remise du deuxième prix. Certains veulent qu'il soit remis à M. Leeb (Suès), et d'autres à Hartmann, qui l'a envoyée et qui semble avoir amélioré l'œuvre (Rilliet). Finalement, le second prix est envoyé aux héritiers comme l'indiquent les papiers notariés réclamant cette somme pour la succession de Leeb.

Des "accessits" ou mentions honorables, proposés par Rilliet, sont accordés aux trois projets suivant les deux premiers nominés. Il est décidé que l'identité de tous les auteurs de projets retenus sera publiée dans les journaux, à condition que ceux-ci en manifestent l'envie en se révélant. Suite à cette mesure, certains auteurs se font alors connaître :

n°31 18 voix, reste anonyme, accessit.

n°7 13 voix, projet de J.-M. Bachofen, architecte, Genève⁷⁴, accessit.

n°15 10 voix, projet de Charles Boissonnas-Guy, architecte, Genève⁷⁵, accessit.

n°37 7 voix, reste anonyme

n°48 4 voix, projet de Frédéric Dufaux, sculpteur, Genève⁷⁶.

En faisant paraître les résultats, le comité décide aussi de rappeler le troisième paragraphe de l'article 9, selon lequel le comité n'est pas engagé à faire exécuter l'un ou l'autre des projets couronnés et qu'il reporte à plus tard le choix définitif du monument. Malgré cela, le président Dufour est déjà chargé de prendre contact avec Dorer, le gagnant, pour des renseignements sur le prix et les conditions de réalisation.

⁷⁴ Les noms de ces trois artistes ont été publiés dans La Nation suisse, le 3 septembre 1863.

⁷⁵ Charles BOISSONNAS (1832-1912), architecte, député au Grand Conseil et conseiller d'État entre 1889-1897.

⁷⁶ Frédéric DUFAUX, voir note 40



Figure 11 : Monument National, vue de face (CIG, cartes postales)



3102 Phototypie Co., Neuchâtel.

Genève - Monument National

Figure 12 : Monument National, vue de ¾ (CIG, cartes postales)

6. Le choix du monument à ériger

Le 1er septembre, le comité se réunit pour se prononcer sur le choix définitif du monument à ériger. A la demande de plusieurs personnes (Tognietti et Suès), une seconde exposition des œuvres retenues a lieu du jeudi 3 au dimanche 6 septembre 1863, de 13 heures à 18 heures dans la salle de réunion du comité au Bâtiment électoral. Les projets portent la mention des prix ou accessits et le nom de l'auteur, s'il s'est fait connaître. Il est aussi décidé de nommer une commission qui, "pendant l'interruption des séances du Comité, pourra préparer un travail, prendre des renseignements, et recevoir les observations que la nouvelle exposition pourrait suggérer aux visiteurs"⁷⁷.

Après cette présentation, le 8 septembre 1863, une discussion d'ordre esthétique s'ouvre. C'est la première fois que le sujet est abordé sous cet angle. Le peintre Diday regrette que les visiteurs aient peu commenté les modèles et "que la nation ne se soit pas encore arrêtée d'une manière bien positive à un des projets"⁷⁸. Il exhorte alors le comité à choisir sans nécessairement se restreindre aux projets couronnés. Il demande que soit sélectionné celui qui conviendra "réellement le mieux pour le fait que l'on veut représenter"⁷⁹. Il relance l'idée d'un jury et demande "qu'il soit possible de consulter le public à nouveau soit sur un projet architectural, soit sur un projet de sculpture, et de le mettre à même d'exprimer franchement sa pensée"⁸⁰. Le comité, comme il l'a toujours fait, combat cette dernière idée. Il la juge irréalisable, puisqu'il faudrait, alors, appeler une sorte de Conseil général réunissant toute la population et lui demander son avis. Cette démarche semble inutile au comité, puisque le choix du monument fait partie de son cahier des charges. Suite à cette dernière mise au point sur les compétences du comité, l'idée d'un jury, d'une commission, d'une élection publique est définitivement écartée.

La première partie de la discussion esthétique s'ouvre sur le choix d'un monument architectural ou sculptural. Le monument architectural, en particulier l'obélisque et la colonne, est rejeté par Dufour, Vautier, Suès, Camperio, Catalan, Vaucher et Friderich, pour différentes raisons :

- ce genre n'illustre pas clairement la "pensée" qui doit être matérialisée dans le monument,
- il faudrait une somme trop importante de matière pour réaliser une colonne,
- le lieu n'est pas approprié pour une colonne, sous prétexte que le triangle qui fait face à celui choisi doit aussi renfermer, plus tard, un monument,
- ils ne sont pas sûrs de ce qui pourrait être placé en haut d'une colonne,
- l'obélisque comporte un caractère funéraire et donc n'est pas à retenir,
- la colonne leur paraît petite face à une "nature aussi vaste".

⁷⁷ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 1 septembre 1863)

⁷⁸ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 8 septembre 1863)

⁷⁹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 8 septembre 1863)

⁸⁰ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 8 septembre 1863)

Diday et Rilliet, l'artiste et l'historien du comité, sont au contraire favorables à ces deux formes, car

- beaucoup d'artistes désirent voir ce genre de monument,
- la colonne a un caractère grandiose et elle seule peut être un monument commémoratif digne du bel emplacement choisi.

Le monument sculptural, en particulier une statue, est défendu par Dufour, Vautier, Suès, Camperio, Catalan, Vaucher et Friderich, car :

- à condition que le comité choisisse l'œuvre de Dorer, la garantie d'une bonne exécution a été offerte par cet artiste qui, en réponse à la lettre de Dufour, a laissé entrevoir que des détails pourraient être modifiés selon les volontés du comité,
- le public attendant le résultat avec impatience, il est plus facile de prendre un projet définitif et construit, plutôt qu'une ébauche. Le projet de Dorer répond à cette condition,
- la majorité des citoyens préfère la sculpture représentative.

Diday et Rilliet sont défavorables à l'idée, car :

- par sa hauteur réduite, la statue viendrait "se perdre dans la poussière" et comme il est nécessaire d'avoir un monument frappant l'imagination de loin, comme de près, elle ne peut pas convenir,
- ils sont contre la statue de Dorer et reprochent "l'effet bizarre du groupe du No 53 dont le regard fier des deux femmes au lieu de se diriger vers les pays étrangers, va se perdre dans le sein de la Confédération"⁸¹.

Dufour, résumant les positions, dit préférer la statue malgré la difficulté d'orientation et le peu d'élévation à cet endroit. Il s'ensuit une votation qui adopte la statue par onze voix contre trois. Le style du futur monument étant défini, "le Comité décide de prendre le no 53 [Dorer] pour l'exécution du projet de monument" et de nommer "une Commission pour s'entendre avec l'auteur sur les modifications qui pourraient être convenables et qui seront soumises à l'approbation du Comité"⁸². Camperio, Gambini et Vaucher sont chargés de ce contact.

Le choix du projet de Dorer semble avoir été motivé par son prix, qui correspond à la somme que le comité pensait dépenser, par le type statuaire, par la disposition de l'artiste à laisser au comité un droit de regard sur les détails de l'œuvre, enfin, par le côté achevé et sérieux du projet. De plus, selon la description qu'en donne le catalogue et à condition que le comité en ait tenu compte, c'est la seule statue où la Suisse n' "accueille" ou ne "protège" pas Genève, la mettant ainsi dans une position d'inférieur. Elles forment "un groupe de deux statues debout et accolées, représentant Genève et la Suisse se protégeant réciproquement". Ce détail énonce une forme d'égalité entre les deux allégories ; il a pu influencer la décision du comité.

⁸¹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 8 septembre 1863)

⁸² M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 8 septembre 1863)

7. L'exécution du projet choisi

Le choix fait, la commission d'exécution du monument commence un travail qui va durer jusqu'en septembre 1869. Elle prend contact avec l'artiste dès le milieu de septembre 1863 et élabore une convention liant le sculpteur et le comité. A ce moment, le comité sait déjà que le monument ne sera pas prêt pour les fêtes de septembre 1864, mais seulement pour 1867, soit trois ans plus tard. De ce fait, les avis divergent lors de la préparation de la future convention. Certains membres aimeraient que l'artiste vienne exécuter son œuvre à Genève afin de gagner du temps et que, si Dorer ne peut se plier à cette exigence, un autre artiste réalise la statue. D'autres proposent que le piédestal soit inauguré lors des fêtes de 1864, avec une inscription et les bas-reliefs, et ceci malgré le risque que le piédestal ne convienne plus, une fois la statue livrée. Finalement, comme le comité désire avoir une représentation de la statue pour les manifestations, il décide de commander un petit modèle à Dorer ; il pense que le "projet réduit suffira pour intéresser alors le public, et il est persuadé que ce retard dans l'exécution fera du bien à la souscription et garantira une création plus parfaite"⁸³.

a. La première convention et son terme en 1864

Ceci établi, la commission d'exécution passe donc le premier contrat, ou "convention", avec Dorer et le présente le 2 octobre 1863 au comité. Elle commande un petit modèle en plâtre d'environ un mètre quatre-vingts ("six pieds"⁸⁴). Financièrement, cet arrangement donne au comité deux possibilités. Premièrement, si par la suite il n'exécute pas le grand projet d'environ trois mètres soixante ("12 pieds"), il ne payera que 4'000.- F. à Dorer pour la petite statue. Deuxièmement, s'il réalise le grand modèle, comme prévu, alors il ne payera pas la somme de 4'000.- F. pour la petite. Cette dernière sera comprise dans le coût total. Dorer accepte ces conditions, bien qu'il eût préféré un engagement définitif pour la statue en bronze.

Dès janvier 1864, les procès-verbaux notent que l'ouvrage de Dorer avance et une première somme de 21'000 F. lui est versée. Le comité a besoin du petit modèle, car il désire l'exposer pour les fêtes de 1864 dans le Bâtiment électoral, pendant le banquet et le bal. N'ayant rien à mettre sur l'emplacement au bord du lac pour ces mêmes festivités, il commande un fac-similé du modèle et de son piédestal, espérant ainsi combler le vide de la statue inachevée. Le sculpteur Charles Menn est chargé d'étudier ce projet, son coût et le temps nécessaire à sa réalisation. La tâche est ensuite confiée au sculpteur Frédéric Dufaux, qui l'exécute pour une somme d'environ 2'000 F. Quant à l'idée de poser la première pierre du piédestal, la Commission la repousse catégoriquement, puisque cette pose ne marquera pas le début des travaux du piédestal.

Le 19 août 1864, Vaucher annonce que le petit modèle est arrivé et qu'il est exposé dans la grande salle du Bâtiment électoral. Quant au fac-similé du groupe, il est posé sur le futur emplacement, recouvert d'un voile qui sera enlevé le samedi matin avant l'arrivée des Confédérés. Dorer ayant

⁸³ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 18 septembre 1863)

⁸⁴ Un pied fédéral mesure environ 30 cm, selon l'*Annuaire*, 1864

exécuté une partie de la convention, le trésorier demande alors s'il doit lui payer les 4'000 F. mentionnés par celle-ci. Le comité décide de repousser cette question à une séance après les fêtes, car il pense que prendre une pareille décision avant les manifestations entraînerait "l'idée tout à fait fautive de la non-érection du dit groupe"⁸⁵, ce qui n'est pas du tout dans ses intentions, même s'il ne présente que le fac-similé.

Malheureusement, il ne sait pas encore ce que lui réserve le 22 août 1864. Lorsque la somme est payée après cette date, au nom du travail accompli par Dorer, on peut se demander si le comité ne s'acquitte pas de cette facture pour clore une affaire qu'il n'est plus très sûr de pouvoir mener à bien. Cependant, passé un moment de doute et malgré l'annulation des fêtes, la réalisation du monument suit son cours.

Ainsi, le 14 septembre 1864, Chauvet demande ce qu'il doit faire concernant l'exposition et le petit modèle de six pieds "arrivé tout frais et humide" tandis que Camperio s'enquiert de ce qui va être fait du fac-similé et à quelle date il sera découvert. Étant donné que la fête n'aura pas lieu avant environ six mois, dans le meilleur des cas, il est décidé de montrer à la population l'avance des travaux en organisant une exposition payante des deux modèles. Ce projet n'est cependant réalisé que beaucoup plus tard, vu l'impossibilité pour le comité de trouver une salle. Le Bâtiment électoral est occupé en décembre 1864 par les assises fédérales jugeant l'affaire des élections du 22 août. Quant au Musée Rath, son prix de location est jugé trop élevé. Finalement, ce n'est que le 11 février 1865⁸⁶ que le Conseil d'État peut enfin mettre le Bâtiment électoral à la disposition du comité.

b. L'exécution du monument entre 1865-1867

L'exposition se termine le 1^{er} avril 1865. Suès note lors la réunion du 30 mars que les modèles ont suscité des critiques encourageantes de la part de la population et qu'il faut donc persévérer dans la voie choisie. L'état des finances étant jugé satisfaisant, la commission d'exécution est chargée de donner les ordres nécessaires au sculpteur pour l'exécution du projet définitif en bronze. De cette convention, il ne reste aucune trace, mais, entre 1865 et 1867, même si le comité ne se réunit plus beaucoup, la préparation du monument continue.

Après la séance du 30 mars 1865, le comité se réunit à nouveau en octobre 1866. La période d'inactivité a duré environ un an et demi. Le président y lit d'abord plusieurs critiques, dont la lettre de Roulet⁸⁷ accusant le comité d'inaction, voire du détournement des fonds. Puis, la commission d'exécution donne un rapport de son travail depuis 1865 et annonce que, selon Dorer, le grand modèle en plâtre sera prêt pour le mois de mai 1867. Celui-ci a donc envoyé un devis de 65'000 F. pour la fonte en bronze et attend que le comité passe commande du monument par une nouvelle convention. A ce stade, le comité ne lui envoie pas encore le contrat demandé, mais se contente de regarder "des photographies représentant quatre des faces du groupe"⁸⁸ que Dorer lui a envoyées.

⁸⁵ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 19 août 1864)

⁸⁶ Il est à noter que l'occupation militaire de Genève par les troupes suisses se termine le 12 janvier 1865.

⁸⁷ M & C A1 : dossier "Monument lui-même", liasse "Projets", ROULET Fils, *Lettre au général Dufour du 6 août 1866*

⁸⁸ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (octobre 1865)

Il décide, ensuite, de communiquer à l'artiste des détails qui lui déplaisent et qu'il aimerait voir modifier :

"1) La croix sur le bouclier de la Suisse devra être la véritable croix fédérale composée de 5 carrés égaux.

Ce bouclier lui-même pourrait peut-être avec avantage être réduit de surface en étant moins allongé.

Suivre pour les armoiries à mettre sur le bouclier de Genève le dessin que présentera Mr Gautier.

Le bouclier de Genève paraît terminé par une trop longue pointe.

La chevelure de la Suisse paraît trop ample.

Les draperies de derrière qui entourent le pied gauche de Genève semblent imiter un pantalon ; il serait bon de détruire cette apparence"⁸⁹.

Il est encore décidé que le bouclier de Genève porte l'écusson et la devise de la République et que celui de la Suisse porte son écusson et sa devise "Un pour tous, tous pour un". En août 1867, Dorer envoie de nouvelles photographies qui montrent qu'il a pris en compte les remarques qu'on lui a faites. La convention définitive peut alors être passée.

c. La convention définitive et son exécution

Le 14 janvier 1867 Dufour lit une lettre que Dorer a expédiée le 5 janvier⁹⁰ demandant qu'une convention définitive soit passée, concernant la fonte, l'achèvement, le transport et la pose sur place d'une statue de douze pieds. Cet accord est conclu, bien qu'il n'en subsiste pas de trace écrite dans les sources. Neuf mois plus tard, soit le 27 octobre 1867, Dufour donne lecture d'une lettre qu'il a écrite le 16 juillet pour rappeler à Dorer que, selon cette "convention", il a promis de finir le modèle en plâtre pour novembre 1867. Si le comité veille tant à l'avance des travaux, c'est qu'il a décidé d'envoyer Camperio à Dresde à la fin de l'année. Celui-ci devra s'assurer de la parfaite exécution de tous les désirs transmis. Dufour lit ensuite la réponse de Dorer datée du 6 août, qui annonce la fin des "travaux du moulage en gypse [plâtre] et la reconstitution des groupes"⁹¹ pour la fin octobre.

Camperio se rend à Dresde au milieu de novembre 1867. Son voyage est important pour deux raisons. Premièrement, il doit s'assurer que Dorer respecte les délais et, deuxièmement, qu'il a bien exécuté les modifications demandées. Le 27 décembre 1867, il est de retour et fait un rapport de sa mission. Tout d'abord, il traite de l'époque possible pour l'inauguration. Dorer a dit pouvoir achever son travail pour mars ou avril 1868. Il insiste pourtant sur une clause spéciale autorisant le fondeur, en cas d'échec de la première fonte, à disposer du même temps pour en effectuer une deuxième. Camperio commente "[i]l devient donc convenable de décider tout de suite que l'inauguration aura

⁸⁹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (octobre 1865)

⁹⁰ M & C A1 : dossier "Correspondance 1863-1869", liasse "Correspondance Dorer"

⁹¹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 27 octobre 1867)

lieu en 1869, mois de septembre⁹². Suite à cette remarque, le comité vote à l'unanimité la remise du modèle au fondeur⁹³ et approuve la date du 12 septembre 1869 pour l'inauguration. Camperio lit alors au comité ces clauses amendées, que Dorer a déjà signées, le 7 novembre 1867 :

"Vu l'impossibilité matérielle d'inaugurer le 12 septembre 1868, le monument national de Genève, il a été convenu ce qui suit :

L'inauguration du monument national aura lieu le 12 septembre 1869. M[onsieu]r le sculpteur Dorer s'engage à se conformer, relativement à la fonte et au coulage, aux conditions portées à l'ancien contrat de livraison passé avec le Comité. Le Comité s'engage, par contre, à ce que le Piédestal destiné à ce monument soit terminé le 12 juillet 1869⁹⁴.

Le mode de paiement du monument y est aussi prévu. Il s'effectuera en plusieurs tranches, soit 16'000 F. en janvier 1868 au début de la fonte, 16'000 F. après la fonte, mais, en tout cas, pas avant juillet 1868 et les derniers 15'000 F. quinze jours après l'inauguration du groupe.

Camperio conclut son rapport en exprimant sa satisfaction. Il a "trouvé ce monument vraiment magnifique ; les différents désirs transmis à M[onsieu]r Dorer ont été soigneusement accomplis⁹⁵. Il émet cependant certaines réserves au sujet de "la draperie recouvrant le bas de la jambe d'une des femmes, et aux seins⁹⁶, des détails que Dorer lui a d'ailleurs promis de modifier.

Le 30 septembre 1868 a lieu la première séance depuis décembre 1867. Dufour annonce que, malgré ses lettres, il n'a aucune nouvelle de la fonte qui devait être terminée à la fin août 1868. Suès, qui a fait la même démarche, reste aussi sans réponse. Le 16 octobre 1868, Dorer fait savoir que, selon le fondeur, la fonte a réussi et il demande le paiement de la deuxième tranche. Le comité, craignant qu'en cas d'échec le prix d'une deuxième refonte soit à sa charge, demande à Dorer d'aller vérifier sur place et décide de ne payer celui-ci que lorsqu'il aura donné des preuves de la réussite de l'ouvrage. Le 13 novembre 1868, suite à son voyage à la fonderie de Lauchhammer⁹⁷, Dorer confirme la bonne réussite de l'opération. Il note que "Genève pourra, sans aucun désavantage, comparer son monument aux plus beaux monuments de ce genre en Europe"⁹⁸. Il annonce que la ciselure

⁹² M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 27 décembre 1867)

⁹³ Pour exécuter une statue de bronze, il existe deux techniques de coulage, soit avec un moule de cire ("à la cire perdue") ou soit avec un moule de sable. Il n'est pas fait mention de celle utilisée dans les sources. Suite aux renseignements donnés par le Musée d'Art et d'histoire et le Musée du Vieux-Genève, il semble qu'il faudrait s'adresser directement à la fonderie.

⁹⁴ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 27 décembre 1867)

⁹⁵ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 27 décembre 1867)

⁹⁶ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 27 décembre 1867)

⁹⁷ Lauchhammer : à l'époque c'est un bourg de Prusse, en Saxe, connu pour ses grands établissements métallurgiques créés en 1725. D'importantes pièces de bronze y furent fondues, comme les charpentes de fer des palais d'été du khédivé au Caire et celles de la gare de Berlin.

⁹⁸ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 13 novembre 1868)

de la statue a commencé et demande que les travaux du piédestal démarrent de manière à être terminés dans les délais. Il est décidé de communiquer le résultat de la fonte au public, par le biais des journaux. Cela prouvera que "le Comité a continué son œuvre, contrairement à ce que pensent beaucoup de personnes, qu'il ne se fait plus rien"⁹⁹. La publication donnera un élan nouveau à la souscription.

Dès lors, le comité s'occupe de l'arrivée et de l'installation du monument sur place. En mai 1869, il demande l'exemption des droits fédéraux pour l'entrée du groupe en Suisse et le piédestal est achevé. Pendant l'été, le comité, ne recevant pas de nouvelles, s'inquiète un peu, mais Dorer annonce que le groupe partira sous forme de morceaux le 10 août. Suite à un télégramme, envoyé le 12 août de la gare de Grossenhain¹⁰⁰ disant qu'elle n'a encore rien vu arriver, le comité envoie des "dépêches télégraphiques" à Dorer, à la gare et à la fonderie. Le 17 août, Vaucher annonce que le groupe est réellement parti le 14, qu'il franchira la frontière le 19 et arrivera le même jour à Genève.

Le 25 août, à 17 heures, le monument est emmené à la place qu'il doit occuper. Les pièces partent de la gare, passent par le pont du Mont-Blanc (dont Dorer a demandé s'il pouvait supporter "160 quintaux"), et arrivent à l'emplacement où la statue va être remontée. Entouré de toiles afin de le soustraire aux yeux des curieux, le chantier est constitué d'échafaudages construits entre le 23 et 25 juin, selon des plans de Dorer.

Dorer, arrivé le 23 août à Genève, assiste à la séance du comité du 24 août. Apparemment peu enthousiasmé de l'orientation du monument, "il exprime le regret que le groupe soit tourné comme il l'est, les rayons solaires ne donnant pas sur les figures nuiront à leur effet" et demande s'il n'est pas possible de tourner le tout vers la ville. Le comité lui répond qu'il est "persuadé que le motif historique et national qui a fait ériger le monument commande que les figures regardent la Suisse"¹⁰¹ et maintient la situation du groupe. Le 31 août 1869, Vaucher annonce que Dorer quitte Genève. L'artiste reviendra le 17 septembre afin de présenter le monument au comité et de lui en faire la remise officielle. Vaucher est chargé de prendre soin du monument en l'absence de Dorer et des ouvriers.

Le 14 septembre, les échafaudages ayant été enlevés, des mesures de surveillance sont prises jusqu'à l'inauguration. Le comité obtient du Département de justice et police qu'un gendarme y soit posté, jour et nuit. Chargé de diriger le déploiement du voile de la statue lors de la cérémonie d'inauguration, Diday rapporte que tout est prêt et qu'il va procéder à un essai le 15 septembre. Pourtant, le 27 août 1869, on se demande encore ce qui sera écrit sur le monument et, d'après les gravures ou photos de l'époque¹⁰², il ne semble pas que les inscriptions aient été prêtes pour l'inauguration.

⁹⁹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 16 octobre 1868)

¹⁰⁰ Près de Dresde, en Allemagne

¹⁰¹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 24 août 1869)

¹⁰² Voir les photographies et la gravure dans l'article d'Emile RIVOIRE, "Le monument national et les fêtes de septembre 1869", *IN : Nos centenaires*, p. 405, 408 et 412

Actuellement, la statue porte quatre inscriptions : Combourgeoisie de Genève avec Fribourg, MDXIX, Berne, MDXXVI,

8. La propriété des statues

Le 27 août 1869, Flammer présente le projet d'un acte notarié pour la cession du Monument National à l'État de Genève. Le 31 août 1869, l'acte est renvoyé par le Conseil d'État avec de légers amendements. Approuvé par le comité, il est signé par Dufour, Rilliet, Vautier, Chauvet, Tognietti et Suès. Ces derniers insistent pour que les délégués du Conseil d'État, auxquels ils remettent l'acte, expriment à ce même conseil leur désir de voir la garde du monument remise à la Ville de Genève. Le 14 septembre, l'acte notarié est signé et accepté des deux parties. Le comité remettra l'acte au Conseil d'État le jour de l'inauguration, après le discours du général Dufour.

Si la propriété du grand modèle ne soulève aucun problème, il n'en va pas de même pour celle du petit modèle de six pieds. Ainsi, le 14 septembre, Diday pense que celui-ci, payé à Dorer selon les clauses de la première convention, doit donc être la propriété du comité. "M[onsieu]r Vaucher rappelle qu'une première maquette, celle qui a obtenu le prix, est aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville, salle de l'Etat Civil"¹⁰³ et que la maquette de six pieds devait être payée à Dorer s'il n'exécutait pas le groupe définitif. Mais, ce monument ayant été achevé, le modèle de six pieds lui a été renvoyé et son prix demeure inclus dans le premier acompte de 21'000.- F. Diday, n'étant pas convaincu que le groupe n'est pas la propriété du comité, demande la formation d'une commission.

Cette dernière, composée de Diday, Vaucher et Flammer, décide le 28 septembre 1869, c'est-à-dire après la fête, de ne rien réclamer. Elle "invoque à cet égard non seulement la convenance qu'il y a à ne pas faire une réclamation telle à l'éminent artiste dont nous n'avons qu'à nous louer hautement, mais encore le droit qui existe, à cet égard pour M[onsieu]r Dorer de garder ce modèle. Ce droit ressort très clairement [...] du texte même de la convention"¹⁰⁴.

Diday continue cependant de combattre ce droit, car il craint que Dorer ne vende un jour ce groupe et que celui-ci orne la place publique d'un pays étranger. Dufour partage cette crainte et aimerait que l'on demande une garantie. Cette manière de voir est rejetée par des membres du comité qui la trouvent inconvenante. Ils disent que Dorer sait très bien que cette œuvre ne doit pas être reproduite. En dernier lieu, le comité décide de ne rien faire et de réclamer, plus tard, si besoin est¹⁰⁵.

Zurich, MDLXXXIV ; En mémoire de la réunion du Canton de Genève à la Confédération suisse, le peuple genevois a élevé ce monument ; Ce monument a été inauguré par la fête nationale du XX septembre MDCCCLXIX ; Union de Genève à la Suisse votée par la Diète helvétique le XII septembre MDCCCXIV.

¹⁰³ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°2, (le 31 août 1869)

¹⁰⁴ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°2, (le 28 septembre 1869)

¹⁰⁵ Il existe à ce jour une seule reproduction du monument. Il s'agit d'une statuette en bronze, d'environ 30 centimètres, conservée au Historisches Museum de Baden (renseignement d'après des photographies du Musée du Vieux-Genève).

LE PIÉDESTAL

Le comité pense depuis longtemps mettre en place un piédestal à l'endroit où se trouvera la statue. Mais, ne sachant rien de ses futures dimensions, ni de ses détails, il ne peut pas en préparer les fondations. Ainsi, bien que depuis le 26 novembre 1863, il manifeste l'intention d'en commencer la construction "afin que le piédestal au moins figure à la fête" et "afin de montrer au public que le projet d'un monument se poursuit sérieusement"¹⁰⁶, rien ne se passe. Le comité doit donc attendre la réalisation de la statue et, surtout, des plans que Dorer a promis.

Ce n'est qu'en janvier 1867, lorsque Dorer propose que soit signée la seconde convention, qu'il précise également que toutes les dispositions ont été prises concernant le piédestal et qu'il va envoyer des instructions à la fin du mois. Auparavant, il demande qu'on lui fasse parvenir les devises à mettre sur les faces "pour le cas où les inscriptions devraient être dans les 3 langues de la Suisse, comme on l'a demandé à Genève"¹⁰⁷, idée qui semble avoir été abandonnée par la suite. Finalement, la question reste en suspens et ce n'est qu'en septembre 1868, lorsque la fonte de la statue est annoncée pour octobre, que Dorer envoie enfin les plans.

A ce moment, le comité a déjà pris des renseignements et Vaucher a consulté un marbrier au sujet de la durée des travaux. Ce dernier l'ayant estimée à neuf mois, Vaucher souligne que, vu l'échéance de juillet 1869, il faut prendre une décision sans tarder. C'est ainsi que le 13 novembre 1868, la commission d'exécution du Monument National est chargée de démarrer sans retard les travaux du piédestal, dont le coût est fixé à 15000.- F. La moitié de cette somme, selon un projet de convention passé avec le marbrier Dupuis, sera payée à la fin de la besogne, et l'autre un mois, voire une année après. Le 14 janvier 1869, selon Rivoire¹⁰⁸, un énorme bloc de granit provenant de la colline d'Esery¹⁰⁹ arrive à Genève. Pavoisé aux couleurs de la Confédération et de Genève, il est traîné par des bœufs à son emplacement définitif. Le 19 février 1869, Vaucher explique le choix du granit par la nécessité de trouver une masse assez grosse pour y découper les quatre-vingt-trois pièces nécessaires à la fabrication du piédestal. Il annonce que l'ouvrage avance et que "les travaux de terrassement et de fouille ont été faits ; le béton a été employé comme coûtant moins et donnant beaucoup de solidité ; on a ainsi un monolythe [sic] de 6m,80 sur 6m,10 et profond de 2m,45"¹¹⁰.

C'est à ce moment des fouilles que revient la question de l'orientation du monument. Le Conseil administratif et le Conseil d'État se demandent si la position du piédestal est vraiment déterminée. Friderich, qui fait partie du Conseil d'État, pense que le socle devrait être redressé et placé parallèlement aux clôtures entourant le Jardin anglais, du moins pour les faces latérales.

¹⁰⁶ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 26 novembre 1863)

¹⁰⁷ M & C A1 : dossier "Correspondance 1863-1869", liasse "Correspondance Dorer". *Lettre du 5 janvier 1867*

¹⁰⁸ Émile RIVOIRE, "Le Monument National et les fêtes de septembre 1869", *IN : Nos centenaires*, p. 407.

¹⁰⁹ Village se trouvant derrière le Salève

¹¹⁰ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 19 février 1869)

Rilliet approuve et explique que maintenant :

"le rayon visuel vient tomber sur le fort des Rousses, et ainsi sur un espace de l'horizon beaucoup trop rétréci; il convient au contraire de profiter de la grandeur de l'horizon que l'on a du côté du lac, et pour cela changer la position du piédestal ou choisir une autre parcelle"¹¹¹.

Incapable de trancher, le comité décide de se rendre le 22 février, à 11 heures, sur les lieux en compagnie de représentants du Conseil administratif et du Conseil d'État. Le 25 février, les envoyés des deux conseils ont fait un rapport où ils demandent au comité

"de prendre comme directions parallèles de chacune des faces, d'un côté l'alignement des maisons du Grand Quai, et de l'autre celui de la grille du Jardin anglais. De cette manière le groupe serait tourné en face du lac, vers le nord est"¹¹².

La question de l'emplacement étant relancée, Vaucher propose de transférer le café qui se trouve au milieu du jardin, à l'endroit où viennent d'être creusées les fondations du piédestal, et de mettre celui-ci à l'endroit ainsi laissé vide. L'idée est repoussée, car le Conseil administratif n'autoriserait pas ce déplacement et,

"quant au fait que craint M[onsieu]r Vaucher de voir le monument être l'objet de dégradation de la part d'enfants, Monsieur Camperio rappelle le respect que toute la population porte aux monuments, témoins Rousseau, le David et la fontaine de l'Escalade"¹¹³.

La nouvelle orientation ne séduit cependant pas Camperio, car le monument doit être, selon lui, "en harmonie avec l'alignement du pont du Mont-Blanc d'où il sera très en vue. Tourner le groupe du côté de la Suisse n'ajoute rien à un monument qui parle assez par lui-même. Du reste, si un second monument venait à être érigé sur l'autre place correspondante, ce qui aura très probablement lieu, les deux monuments se tourneront le dos avec l'alignement proposé par la Commission"¹¹⁴.

Flammer, Rilliet et Suès insistent, au contraire, pour que le monument soit tourné vers la Suisse "cela doit être le seul mobile de l'orientation du piédestal [...] ce rayon, par la nouvelle orientation passe par le nord-est, soit Rolle, Neuchâtel"¹¹⁵. Appuyant la décision des commissaires, Dufour trouve qu'elle est la meilleure manière de concilier les diverses opinions.

¹¹¹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 17 février 1863)

¹¹² M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 25 février 1869)

¹¹³ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 25 février 1869)

¹¹⁴ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 25 février 1869)

¹¹⁵ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 25 février 1869)

Il est à noter que Neuchâtel est entré dans la Confédération aux mêmes dates que Genève.

La construction continue donc et, le 26 mars 1869, il est remis une carte à chaque membre du comité "afin d'avoir l'entrée libre dans l'enceinte réservée aux travaux"¹¹⁶. Le 6 avril 1869, Jean Blanchot, ingénieur de la Ville de Genève, qui a été nommé par le Conseil administratif pour vérifier l'orientation, annonce que la ligne suivie par la commission d'exécution du piédestal ne correspond pas aux décisions prises. Le Conseil administratif écrit donc au comité pour lui demander de respecter les ordres de la délégation. Le 13 avril, Dufour annonce qu'il s'est rendu sur place avec Blanchot et qu'ils ont, ensemble, procédé à l'orientation définitive. Diday revient à la charge et désire que, si cette position est conservée, "le groupe [soit] tourné du côté de l'Ile, afin que les rayons du soleil donnent aux figures tout l'effet désirable"¹¹⁷. Le comité répond qu'il "approuve au point de vue artistique les idées de M[onsieur]r Diday, mais le point de vue historique, national, demande que le groupe soit tourné du côté du lac qui est celui de la Suisse"¹¹⁸. Ceci clôt définitivement toute discussion sur l'orientation de la statue.

Pendant ce temps, la construction du piédestal suit son cours et, le 13 mai 1869 :

"M[essieurs] Suès et Tognietti sont chargés de préparer l'écrit qui sera mis dans une boîte plombée lors de la pose de la première assise. Cet écrit sera fait sur parchemin et contiendra les noms des membres du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et du Comité"¹¹⁹.

Le 27 mai 1869, Vaucher demande qu'on organise une petite cérémonie pour l'achèvement des travaux, qu'on pose deux drapeaux et que les ouvriers reçoivent une récompense. Le procès-verbal du 31 mai est libellé comme suit :

"Séance de la délégation du comité sur l'emplacement du Monument National"... A dix heures a eu lieu la pose de la boîte dans la partie supérieure du dé et au-dessous de la dernière pierre formant corniche. Dans la boîte ont été renfermés, outre le texte¹²⁰ sur parchemin renfermant les noms a) du Conseil d'Etat b) du bureau du Grand Conseil c) du Conseil administratif d) des membres du Comité du Monument ; un exemplaire des médailles commémoratives frappées en 1864, un annuaire"¹²¹.

¹¹⁶ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 26 mars 1869)

¹¹⁷ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 15 avril 1869)

¹¹⁸ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 15 avril 1869)

¹¹⁹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 13 mai 1869)

¹²⁰ Le texte du parchemin est le suivant "Ce monument a été érigé le 12 septembre 1869 par une souscription nationale, en mémoire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse, décrétée par la Diète fédérale le 12 septembre 1814. Par ce monument, les citoyens du canton de Genève ont voulu témoigner à leurs descendants leur amour et leur reconnaissance pour la Suisse, leur mère patrie", *IN* : *Journal de Genève*, le 1er juin 1869, p. 3

¹²¹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 31 mai 1869)

Le même jour, à 17 heures, les dernières pierres sont scellées et les drapeaux sont posés. Les membres du comité s'y réunissent une seconde fois. Dufour remercie l'entrepreneur, le contremaître, les ouvriers, auxquels une gratification de cent francs est accordée, et complimente Vaucher d'avoir si bien accompli sa tâche au sein de la commission d'exécution. Ensuite "il salue dans le piédestal, le sentiment patriotique qui a fait élever le monument et le coeur de toutes les personnes qui y ont travaillé"¹²².

Il ne reste plus désormais qu'à aménager l'entourage du monument ; Tognietti propose de demander au Conseil administratif de se charger de ce travail et des frais inhérents. Le comité pense, au contraire, qu'il en est responsable. Ainsi, après la fête, il va consacrer le solde des recettes, soit un bénéfice d'environ 1500 F., à la construction d'une balustrade dessinée par Dorer. Celle-ci est commandée à l'entreprise Lullin et Cie en août 1869.

¹²² M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 31 mai 1869)

LE FINANCEMENT DU MONUMENT

La construction du monument et le travail d'un comité ne peuvent pas se passer de fonds. Il faut de l'argent pour la gestion du bureau, les frais de matériel, la réalisation du concours, l'envoi du concours, la publicité parue dans les journaux, pour les expositions, les frais postaux des envois et renvois des projets, les prix du concours, pour le paiement du monument, du piédestal et de l'inauguration.

Le problème du financement apparaît donc simultanément à l'idée de réalisation du Monument National. Suès-Ducommun, lors de la réunion du 26 mars 1863, annonce que, après s'être adressé aux divers sociétés et cercles, ceux-ci ont recommandé la "souscription nationale", comme "meilleur moyen de réussir". Par "souscription nationale", il faut entendre une demande d'argent à l'échelon de Genève, en tant qu'État ou canton, à ses citoyens, et en plus à toutes autres personnes favorables à la cause. Le comité provisoire dans son rapport du 13 avril 1863 adopte unanimement l'idée de la souscription nationale. C'est un moyen "à la portée de toutes les bourses" et il s'accorde parfaitement avec le but patriotique de l'entreprise. La volonté de trouver rapidement des fonds se concrétise le 20 avril 1863, lorsque le comité nomme une commission chargée de la souscription.

Cette dernière est tout de suite confrontée aux problèmes inhérents à sa fonction. Ayant quelques difficultés à réunir une somme dont le montant ne cesse d'augmenter ou de varier, ses membres seront souvent critiqués pour leur inaction. De plus, le choix de la souscription pour recueillir des fonds entraîne un problème : des sommes d'argent sont promises, mais pas toujours véritablement versées. Le comité se retrouve alors avec des fonds sous forme de "rescriptions", soit des promesses écrites ou de mandats, mais sans liquidité.

1. Le coût du monument

Le premier problème pour la commission est de déterminer le coût de la future statue. Le 23 avril 1864, lors de la constitution de la brochure du concours un montant de 80'000 F. est articulé. Le 30 avril, la question est posée à nouveau, car le comité et la commission aimeraient connaître la limite supérieure à ne pas franchir. La somme de 100'000 F. est formulée. Quant au coût réel, il ne peut être connu que par les versements faits à Dorer, qui sont inscrits dans les livres de comptes et confirmés par les procès-verbaux.

Selon le "Livre de Caisse de Mr Marc Chauvet...", les recettes et dépenses sont les suivantes :

RECETTES

Montant total, selon le bilan : 96'492,85 F.

	<u>montant en F.</u>		<u>en %</u>
<u>Souscriptions</u>			
- individuelles en ville	22'519,55 F.	soit	23,33% du total
- individuelles Communes ¹²³	4'804,55 F.	"	4,97% "
- individuelles de l'étranger ¹²⁴	5'850,65 F.	"	6,06% "
- collectives (sociétés) ¹²⁵	12'344,48 F.	"	12,79% "
<u>Allocations</u>			
- de l'État	12'000,00 F.	"	12,43% du total
- de la Ville	6'000,00 F.	"	6,21% "
- des Communes	1'595,00 F.	"	1,65% "
<u>Produit des intérêts</u>	86'15,32 F.	"	8,92% "
<u>Autres recettes</u>			
Produit de concerts, loteries, soirées...	18'445,90 F.	"	9,11% du total
Dons des comités d'organisation des fêtes	3'277,15 F.	"	3,39% "
Divers	1'040,25 F.	"	1,07% "

¹²³ M & C A2 : Selon le *Livre de Caisse de Mr Marc Chauvet, Trésorier, du 18 mai 1863 au 8 février 1870*, 30 communes renvoient des feuilles des souscriptions individuelles et 16 communes font dons d'une allocation au Comité.

¹²⁴ Selon le *Livre de Caisse de Mr Marc Chauvet, Trésorier, du 18 mai 1863 au 8 février 1870* et la correspondance, les dons des Genevois ou des Suisses de l'étranger proviennent de San Francisco, Rome, New York, Liverpool, Milan, du Havre, Londres, Naples, Trieste, Paris, du Brésil et d'Alexandrie.

¹²⁵ M & C A2 : Selon le *Livre de Caisse de Mr Marc Chauvet, Trésorier, du 18 mai 1863 au 8 février 1870*, 55 cercles ou sociétés font des dons.

DÉPENSESMontant total, selon le bilan : 96'492,85 F.

	<u>montant en F.</u>		<u>en %</u>
Concours et préliminaires	55'82,80 F.	soit	5,78% du total
Fac-similé du modèle de six pieds	2'335,00 F.	"	2,41% "
Frais de transport du petit modèle	996,60 F.	"	1,08% "
Photographies du modèle	707,20 F.	"	0,73% "
Piédestal	14'008,50 F.	"	14,51% "
Monument	68'500,00 F.	"	70,98% "
Grille et entourage du monument	1'400,00 F.	"	1,45% "
Inauguration + Divers + Excédent des recettes	2'959,75 F.	"	3,06% "

Plusieurs remarques s'imposent après la consultation du livre de caisse¹²⁶. En ce qui concerne les recettes, l'argent est récolté en majeure partie dans la ville de Genève :

- par les souscriptions individuelles, qui représentent plus de 23% de la somme finale,
- par celles de l'État pour 12%,
- par celles des cercles et sociétés philanthropiques, militaires, artistiques, de secours mutuels ou d'entreprise pour environ 12% également,
- par le produit des loteries, de ventes... pour 9%,
- par les allocations de la Ville de Genève et des Genevois ou Suisses de l'étranger qui donnent environ 6% de la somme totale.

Quant aux communes, elles participent seulement pour environ 5% de la somme. Il ne reste pas de trace de souscriptions individuelles faites à Hermance, Anière, Corsier, Collonge-Bellerive, Meinier, Vernier et Veyrier¹²⁷. Concernant les dépenses, le Monument National, son piédestal et les aménagements absorbent le 85% des fonds récoltés.

¹²⁶ Voir l'Annexe n°7 : Tableaux des recettes et dépenses, 1863-1870

¹²⁷ On ne trouve aucune mention de donation de la part de ces communes, ni dans le *Livre de caisse de Mr Marc Chauvet...*, ni après dépouillement des listes de souscriptions

2. Les moyens de financement

Le besoin d'argent étant élevé, la commission a employé plusieurs moyens pour en récolter.

a. La souscription de 1864

La première souscription est ouverte à la fin de l'exposition des projets, car à ce moment le comité pense être fixé sur le prix de 100'000 F. Elle concerne les communes et les citoyens genevois du canton ou de l'extérieur, mais aussi tous les citoyens suisses ou étrangers habitant en ville. Le général Dufour envoie une lettre particulière aux Genevois ou aux Suisses résidant dans des villes étrangères. Le 7 août 1863, les feuilles de souscription officielles et publiques appelées aussi "listes" sont prêtes. La souscription à domicile a été rejetée avec la possibilité de l'employer "comme dernier moyen s'il y a lieu"¹²⁸. Une affiche est placardée, en même temps que celle de l'exposition, pour préparer le public à l'appel de fonds et une annonce, signée par Dufour, est publiée dans les journaux.

Les listes sont dites "officielles", c'est-à-dire qu'elles sont déposées dans des endroits désignés par le comité et que l'argent y est également reçu. Les cercles et sociétés peuvent demander des exemplaires à remplir pour leurs membres, mais ils s'engagent alors à remettre la somme totale de la souscription dans les bureaux officiels, et cela, même si les donateurs ne paient pas la somme qu'ils ont promis de verser. Le 19 août, la souscription a démarré, des listes ont été envoyées aux maires des communes, ainsi qu'au Département de l'instruction publique qui les placera dans les écoles¹²⁹.

Le 18 septembre 1863, Chauvet annonce que la souscription s'élève à 5'000 F. Le 26 novembre, elle est toujours ouverte et la commission hésite à pratiquer des quêtes à domicile pour la relancer. Finalement, il est décidé de faire publier dans les journaux le montant des fonds déjà récoltés, ainsi que les dépenses. Le 21 janvier 1864, les listes sont retirées, car une loterie va avoir lieu et il n'est pas jugé heureux de mener deux demandes d'argent de front. La souscription reste cependant ouverte chez le trésorier Chauvet. Son résultat ne semble pas satisfaire le comité qui critique les moyens employés. Il "regrette qu'aucune proposition nouvelle émanant de la Commission des finances n'ait lieu et qu'ainsi le Comité reste dans l'ancien mode de souscription qui n'a pas été productif comme on l'espérait"¹³⁰. Malgré cela, la souscription reste l'unique ressource et, le 11 février 1865, Chauvet demande que soit publié un appel pour faire rentrer les dernières listes.

¹²⁸ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 7 août 1863)

¹²⁹ Les Écoles primaires, l'École secondaire des jeunes filles, le Collège de Carouge, le Collège industriel et le Collège classique et l'École évangélique verseront les dons des élèves.

¹³⁰ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 11 janvier 1864)

b. La souscription de 1869

En janvier 1867, lors de la seconde convention, le comité sait que le coût de la fonte s'élèvera à 52'000 F. et celui du piédestal à 12'000 F. Puisqu'il a environ 46'000 F. en caisse, il lui manque donc 20'000 F. L'idée d'une seconde souscription est avancée pour trouver cette somme. Camperio propose d'imprimer :

"une brochure à 6 ou 800 exemplaires [...] on ferait ainsi connaître au public que l'argent pour le groupe a été trouvé, mais qu'il manque encore celui qui est nécessaire pour le piédestal. La souscription se trouverait ainsi activée"¹³¹.

Le 16 octobre 1868, le comité rédige un article pour avertir le public que la fonte a réussi et qu'un nouvel appel sera bientôt lancé pour trouver les fonds nécessaires à la construction du piédestal. Le 13 novembre 1868, la statue est pratiquement payée, mais l'argent du piédestal fait toujours défaut. Ce jour-là, Gambini est nommé à la place de Favre, président démissionnaire de la commission des finances.

Comme les problèmes liés à la recherche de fonds créent un malaise dans le comité, Rilliet propose de convoquer une assemblée générale pour trouver des solutions. Flammer refuse cette idée, arguant que le mandat du comité est tenu et qu'il n'existe donc nul besoin de convoquer une assemblée. Camperio "pense que l'adoption de la proposition de M[onsieur] Rilliet serait de la part du Comité un aveu d'impuissance, et que rien ne donne lieu à cet aveu. Nous pourrions le faire plus tard si nous ne trouvons décidément pas l'argent"¹³². Ainsi, le comité décide de commencer le piédestal, malgré le manque de capitaux.

Le 15 avril 1869, la commission des finances propose de nouvelles solutions, telles l'établissement d'un bazar, une loterie, une quête à domicile et une souscription, ces moyens étant à envisager successivement, selon leur succès. La seconde souscription est donc ouverte au début du mois de mai 1869. Il est décidé de publier toutes les semaines les noms des donateurs, et Rilliet, chargé de rédiger ces articles, regrette que le Journal de Genève ne veuille pas "se prêter à des insertions trop nombreuses d'articles sur les dons qui seraient faits"¹³³.

Cette seconde souscription ne semble pas passionner beaucoup la population. Ce manque d'intérêt décide le général Dufour à envoyer une forme d'ultimatum¹³⁴ pour relancer l'engagement du comité. Le 13 mai 1869, Tognietti donne lecture

"d'une lettre adressée par Monsieur le général Dufour au Comité, et dans laquelle il déclare qu'il fait don à la caisse du Comité d'une somme de mille francs si, d'ici à fin juin, la somme de quatorze mille francs a été souscrite; mais que, en cas contraire, non

¹³¹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 14 janvier 1867)

¹³² M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 13 novembre 1864)

¹³³ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 13 mai 1869)

¹³⁴ Voir l'Annexe n°8 : 2 lettres du général Dufour au Comité central

seulement il ne donnera rien, mais qu'il se retirera du Comité, navré de l'indifférence avec laquelle le nouvel appel aura été accueilli. Le Comité accepte à l'unanimité et chaleureusement le don généreux du Monsieur le Président et forme les vœux les plus sincères pour le voir à sa tête, tout en comprenant le motif qui l'a engagé à écrire sa lettre"¹³⁵.

Le 21 mai 1869, il est lu au comité une seconde lettre de Dufour qui

"déclare modifier sa première lettre du 13 mai en ce sens : qu'il s'engage à verser dans la Caisse du Comité du Monument la somme de mille francs si, d'ici au 15 juillet prochain le montant de la souscription complémentaire atteint le chiffre de douze mille francs, non compris son propre don"¹³⁶.

Tognietti demande que soit rendu public le don du président, ce que Dufour accepte. A partir de cet instant, la souscription prend de l'ampleur et il semble que les membres du comité y prennent une part active en faisant remplir des feuilles de souscription. En effet, on trouve dans le Livre de caisse de Mr Marc Chauvet... le cas de plusieurs listes de souscription au nom de Maunoir ou de Chauvet qui rapportent énormément.

De cette manière :

- | | | |
|--------------------|---------------------------|-------------|
| - le 10 juin 1869, | la souscription s'élève à | 4'114,65 F. |
| - le 26 juin 1869, | " " " | 5'780,-- F. |
| - le 30 juin 1869, | " " " | 6'435,30 F. |

- le 23 juillet, Rilliet de Candolle annonce en son nom, celui de Chauvet et de leurs amis, qu'ils vont verser le montant de leurs souscriptions s'élevant à 7'046 F. Ce don généreux porte la souscription à 15'546,15 F. La condition posée par Dufour étant remplie, il remet la somme promise de 1'000 F.

Le 30 juillet 1869, Chauvet fait les comptes et annonce un total en caisse de 19'812,25. Le succès de cette seconde quête est clairement dû à l'ultimatum de Dufour. Ce dernier a stimulé les autres membres du comité, qui n'ont alors pas hésité à faire des dons personnels importants pour atteindre la limite fixée pour pouvoir mener à bien l'entreprise. Le 28 septembre, lorsque la fête est terminée, la souscription a rapporté 18'862,35 F.

¹³⁵ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 13 mai 1869)

¹³⁶ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 21 mai 1869)

c. Autres moyens

Outre la souscription, d'autres moyens sont envisagés pour financer le projet. Des particuliers ou des sociétés participent à la récolte de fonds par des animations et des actions diverses.

- Des concerts sont organisés au bénéfice du monument, au Jardin anglais, aux Bastions et sur l'Île Rousseau par Mankiewicz, les Corps de musique de la Landwehr et de l'Élite, le pasteur Henri Roehrich et par des sociétés de chant. Des pièces de théâtre sont jouées. Des cours payants d'histoire nationale sont donnés par les professeurs John Galiffe et Amédée Roget¹³⁷.
- Les bénéfices de soirées littéraires, qui ont lieu au Petit-Saconnex et à Céligny, sont versés, ainsi que ceux d'une soirée à la brasserie Duperret et d'une autre organisée par les Amis de l'instruction.
- Les bataillons genevois au service militaire envoient la totalité de leurs soldes.
- Le 30 août 1863, le prix d'une promenade sur le Léman à bord du bateau l'Helvétie est offerte par la Compagnie des bateaux à vapeur. Une loterie est organisée par les "Dames genevoises"¹³⁸ en 1864. 17'000 billets sont vendus, ils produisent un bénéfice appréciable. En 1869, une nouvelle loterie est a lieu ; son prix principal est une boîte à musique, offerte par l'entreprise Lecoultre et ses ouvriers.
- Des collectes sont organisées lors des séances de la Société fédérale de gymnastique, aux fêtes de la Société helvétique et de Céligny, à des banquets et à des bals (Plainpalais).
- Pour la fête de 1864, le médailleur Antoine Bovy¹³⁹ avait créé des médailles qui auraient dû être distribuées aux écoliers du canton. La fête n'ayant pas eu lieu, le comité reçoit en 1869 une partie du stock qu'il décide de vendre.
- Des photographies représentant le Monument National sont vendues.
- François Dimier fait un legs de 100 F., dont le comité ne reçoit que 10,25 F. une fois les droits de succession réglés ; ils sont envoyés par l'avocat Zurlinden, le 25 juillet 1867¹⁴⁰. Des particuliers, des sociétés, de Genevois de l'étranger, des comités de quartier font des dons.
- Le 26 avril 1864, Ch. Bridel annonce avoir mis en vente "des agents reproducteurs d'une plante alimentaire par excellence dont je m'efforce, sans succès, de répandre et de vulgariser chez nous la culture, l'igname de Chine (*Dioscorea Batatas*)"¹⁴¹. Il a destiné le produit de cette vente à être

¹³⁷ En 1861, le Conseil d'État nomme pour la première fois à l'Académie (renommée l'Université dès 1870) un professeur d'histoire nationale en la personne de John Galiffe, qui occupe cette place jusqu'en 1865. Dès 1865, Amédée Roget (1825-1883) est chargé officiellement d'enseigner l'histoire de Genève et il donne une série de conférences à ce sujet. Dans le programme de 1866-67 apparaît pour la première fois un cours facultatif d'histoire genevoise portant le titre de "Genève au XVI^e siècle". Il publie entre autres livres *La Suisse et Genève* en 1864.

¹³⁸ Voir : Loterie au profit du Monument National. Appel aux dames genevoises, Genève, 1864

¹³⁹ Antoine BOVY (1795-1877) : médailleur et sculpteur, il part pour Paris en 1824 où il travaille sous la direction de Pradier. Il grave de nombreuses monnaies genevoises, suisses et françaises. Il crée les médailles commémoratives de nombreux événements outre celui de la réunion de Genève à la Suisse, comme celles pour "le jubilé de la Réforme", "Calvin", "le baron de Grenus", "l'armée suisse et le général Dufour".

¹⁴⁰ M & C A2 : dossier "Souscriptions", Lettre de l'avocat Zurlinden du 23 juillet 1867

¹⁴¹ M & C A2 : dossier "Souscriptions", Lettre de Ch. Bridel du 26 avril 1864

partagé entre la "Société de secours pour les protestants disséminés" et le Monument National, auquel il verse 30 F. Cette plante est en fait l'igname dont la chair très farineuse doit être cuite à l'eau ou torréfiée avant d'être consommée, car fraîche elle est toxique !

Certaines idées ne sont pas retenues par le comité :

- le 10 juin 1869, Dufour fait part de l'idée "de placer des esquipots dans les Sociétés et dans les endroits publics"¹⁴²
- Ch. Perron en 1864¹⁴³ propose un moyen qui permettrait aux "petites bourses" de verser leur offrande sans honte.

"C'est une quête dans les rues, comme celles qui se pratiquent je crois en Italie ou en Espagne, c'est-à-dire avec de longues perches terminées par un grand entonnoir, et qui permettent d'atteindre aux fenêtres des maisons et dans la profondeur de la foule" et au bout des perches, il serait écrit "Monument National".

3. Le bouclage des comptes

Après l'inauguration du Monument, Chauvet annonce qu'il reste de l'argent. Le 8 octobre 1869, plusieurs propositions pour dépenser ce solde sont faites par le comité. Premièrement, le comité de la fête pense offrir en cadeau un bracelet de 600 F. à l'épouse de Dorer ; il demande au comité d'en subventionner la moitié et celui-ci verse 300 F. Deuxièmement, Vautier aimerait que le comité collabore à une œuvre littéraire, déjà votée par le comité de la fête, dont le but serait de rappeler et de contenir tout ce qui est relatif aux fêtes de septembre et au monument.

Le comité refuse de financer cette entreprise, qui ne verra d'ailleurs jamais le jour. Il préfère consacrer le solde des recettes à l'exécution de la balustrade, déjà dessinée par Dorer, qui doit entourer le monument. En effet, l'idée de parachever son œuvre, sans demander aucune aide et avec ses propres fonds, satisfait pleinement le comité. Le 26 octobre, Chauvet annonce qu'il reste en caisse 1'517,90 F. et que Lullin, qui réalise la grille, demande 1'400 F pour ce travail. Le comité décide immédiatement de consacrer l'argent restant pour rétribuer ce travail.

Au mois de février 1870, les comptes sont bouclés, la balustrade est payée et il reste encore un excédent de recettes. Ce surplus est partagé entre l'Hospice général et l'Hôpital cantonal, qui reçoivent chacun environ 144,45 F. Après cette dernière tâche, le comité est dissout.

¹⁴² M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 10 juin 1869). Un "esquipot" est dans un langage familier une tirelire.

¹⁴³ M & C A1 : dossier "Correspondance 1863-1864". *Lettre de Ch. Perron, rue du Rhône 19, 1864*

DEUXIÈME PARTIE

LES FÊTES DE SEPTEMBRE 1864 ET 1869

L'idée de créer un Monument National en 1863 n'est pas totalement dépourvue d'arrière-pensées. En effet, si les membres du comité désirent célébrer dignement le cinquantenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération en érigeant une statue, ils sont aussi conscients que l'envie de "commémorer" est antérieure à leur idée d'ériger un monument. En effet, depuis le succès de la célébration de la Restauration, le 31 décembre 1863, il existe à Genève un désir très fort d'organiser des manifestations exaltant le patriotisme. L'édification de la statue crée un excellent prétexte pour mettre sur pied une inauguration et des réjouissances. De plus, l'événement fêté est considéré comme un moment faste pour la République et donc tout à fait susceptible de générer ce sentiment patriotique tant recherché.

CHOIX DES DATES

Le comité s'occupe tout de suite de la question de la fête. Elle est prévue du samedi 10 au lundi 12 septembre 1864, soit cinquante ans après le 12 septembre 1814, date historique où treize cantons sur dix-neuf ratifièrent à la Diète l'admission de Genève dans la Confédération suisse¹⁴⁴. En 1864, à quelques semaines de la fête, les élections sont suivies de ce que le comité décrit comme l'"Émeute sanglante du 22 août 1864 au moment où l'enthousiasme grandissait dans tous les quartiers de la ville, ainsi qu'à la campagne". Suite à ces événements, la fête est annulée.

Le 30 août 1864 a lieu la première séance du comité après les troubles. Son procès-verbal n'est pas conservé dans le cahier, mais sur une feuille volante¹⁴⁵. Une discussion s'engage qui confirme l'annulation et, déjà, le renvoi de la manifestation au printemps 1865.

Pourtant, dans un premier temps et malgré cette annonce, le comité semble peu sûr de ce que lui réserve l'avenir. Il demande à chaque commission de régler ses comptes, puis de se dissoudre. Il veut seul continuer à exister, dans une période où son souci majeur est la clôture de l'entreprise du Monument National. Une commission de liquidation est ensuite formée. Le 14 septembre 1864, Friderich expose que le montant des indemnités réclamées par les fournisseurs s'élève à 20'000 F., sans compter des travaux de construction engagés pour l'organisation des bals. Le 30 septembre, afin de dédommager les fournisseurs avec lesquels une convention a été passée, le Conseil d'État arrête d'ouvrir "provisoirement sur la somme extrabudgétaire de quarante mille francs, votée par le

¹⁴⁴ Le traité définitif sera signé le 19 mai 1815, Genève étant alors acceptée par tous les cantons.

¹⁴⁵ M & C A1 : dossier "Monument lui-même", liasse "Projets"

Grand Conseil, un crédit de dix mille francs¹⁴⁶ à condition que la commission fournisse un tableau exact et complet des recettes, des dépenses et des sommes réclamées. Ainsi, le règlement des dépenses des divers comités est couvert par l'État.

Si la liquidation se passe bien, le comité doit également faire face à la demande populaire et, le 14 septembre 1864 :

"il est donné lecture d'une pétition signée par 2417 Citoyens et adressée au Comité pour lui demander que, malgré les tristes événements qui viennent de se passer, la fête projetée ait lieu les 24, 25 et 26 septembre c[ouran]t. Les pétitionnaires font valoir à l'appui de leur demande les intérêts du commerce et le bien qui devra en résulter à leur avis au point de vue politique et national, cette fête devant, à leurs yeux contribuer à rapprocher les Citoyens après les tristes événements qui viennent d'affliger notre ville"¹⁴⁷.

Malheureusement pour les pétitionnaires, au lendemain des fusillades, la fête n'est matériellement plus possible, puisque les comités auxiliaires sont dissouts ou en suspens.

En outre, le Conseil fédéral, lui-même, est contre la fête¹⁴⁸ et les commissaires fédéraux, chargés d'instruire et de débrouiller la "question genevoise", y sont également opposés :

"au point de vue national, surtout, la fête paraît impossible en ce moment ; nous sommes trop rapprochés du 22 août pour pouvoir nous réjouir comme membres d'une même famille, et, du reste, nous ne saurions aller contre l'ordre précis reçu de Mess[ieurs] les Commissaires fédéraux, qui ont positivement exigé le renvoi des fêtes à des temps meilleurs. La fête Commémorative de la réunion de Genève à la Suisse doit être une fête splendide, une vraie manifestation fédérale, or, tout ce qui pourrait contribuer à en affaiblir l'éclat et la portée doit être soigneusement évité. Une fête célébrée maintenant ne pourrait être qu'une fête avortée à supposer même qu'il fut matériellement possible d'en organiser une"¹⁴⁹.

¹⁴⁶ M & C A1 : dossier "Fête de septembre et leur ajournement II", liasse "1864", Extrait des registres du Conseil d'État du 29 juillet 1864

¹⁴⁷ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité central du Monument National, le 14 septembre 1864

¹⁴⁸ M & C A1 : dossier "Fêtes de septembre 1864 et leur ajournement II". Le 30 août 1864, le Comité reçoit un télégramme de Jean-Jacques Challet-Venel qui leur écrit : "Les fêtes doivent être ajournées. [...] Le Conseil fédéral est unanime à ce sujet."

¹⁴⁹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 14 septembre 1864)

Le comité conclut donc "qu'au point de vue de la morale et de l'honneur du pays, invoqué par les pétitionnaires, il convient précisément que Genève ne se montre pas en fête quelques semaines après les jours de deuil qu'elle vient de traverser"¹⁵⁰ et que, au point de vue du commerce, ce dernier "souffrira beaucoup plus d'une fête à moitié faite, sans enthousiasme, que d'un ajournement complet au printemps prochain"¹⁵¹.

Si l'annulation de la fête comporte des aspects embarrassants, telle l'incertitude dans laquelle elle place le comité ou la liquidation, elle a aussi des avantages. En effet, la statue commandée n'aurait jamais été finie à temps, si bien que pour la remplacer, un fac-similé avait été commandé. Ce dernier n'aurait certes pas produit la même impression. Le comité décide alors que la prochaine fête ne se fera pas sans la statue et qu'il attendra le temps qu'il faudra pour présenter l'œuvre terminée.

Ainsi, outre les assises fédérales, qui ont lieu jusqu'en décembre 1864 et qui retiennent l'attention de la population, le fait que la statue ne puisse pas être prête pour le printemps 1865 explique l'abandon de cette date pour fêter le cinquantenaire. Pour la date suivante, il faudra attendre la visite de Camperio à Dorer, en novembre 1867. Durant ce voyage, Dorer annonce à Camperio qu'il peut terminer en mars ou avril 1868, réserve faite de la réussite de la fonte ; à cause de cette nouvelle condition, dans la seconde convention signée en décembre 1867, il est décidé que l'inauguration aura lieu, non pas en 1868 comme le comité l'espérait, mais le 12 septembre 1869. Cela sera le cinquante-cinquième anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération et le comité est réellement assuré de la présence de la statue.

Cependant, c'est compter sans un contretemps militaire. Lors de la séance d'août 1869, le comité reçoit une lettre signée par l'État-major "au nom du bataillon genevois d'élite n°84", qui demande que l'on repousse les fêtes, à cause de leur absence de Genève, il explique que :

"[a]près un délai de cing ans, un retard de cing jours ne saurait assurément constituer une exigence bien exagérée" [...] "Ce serait mal entendre la signification même de cette fête que d'en exclure indirectement ceux des citoyens genevois auxquels justement l'accomplissement de leurs devoirs militaires vis à vis de la Confédération va faire prendre le brassard rouge à la croix blanche"¹⁵².

Le 27 août, une lettre du comité de la fête, signée par Friderich, le président, demande "de renvoyer au lundi 20 l'inauguration du Monument, les motifs à l'appui étant l'absence du bataillon 84 et le peu de temps qui reste au Comité pour organiser la fête"¹⁵³.

¹⁵⁰ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 14 septembre 1864)

¹⁵¹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 14 septembre 1864)

¹⁵² M & C A1 : dossier "Fêtes de septembre 1869". *Lettre du 25 août 1864, signée au nom du Bataillon genevois d'élite N°84*

¹⁵³ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°2, (le 27 août 1869)

Il est à signaler que le commandant du bataillon n°84 n'est autre que Charles Friderich.

Le comité discute alors de l'opportunité d'une telle décision. Certains pensent qu'il n'y a pas lieu de changer la date, puisque le lundi 12 septembre est un jour ouvrable. Les militaires pourraient donc avoir des facilités pour revenir de Bière par train spécial. Ils ajoutent que la date historique est à maintenir et que les préparatifs sont déjà faits par les personnes comptant sur le 12 septembre. D'autres sont d'avis qu'il ne faut pas faire la fête pendant l'absence de sept cents à huit cents citoyens, que le renvoi a les faveurs de la presse, du comité de la fête, ainsi que du Conseil d'État. Après votation, le renvoi aux 20 et 21 septembre est définitivement accepté.

LES ORGANISATEURS DE LA FÊTE

Lors de la séance du 20 avril 1863, il est question "d'une fête nationale projetée pour 1864"¹⁵⁴ dont nous avons vu que l'idée semble être antérieure à celle d'ériger une statue. Dès le début, le comité central s'efforce de faire coïncider la construction, voire l'inauguration du monument, avec ces festivités dont les responsables n'ont pas encore été désignés. La question ne tarde pas à apparaître.

Le 27 avril, le président de la Société des carabiniers a écrit pour proposer au comité d'intéresser toutes les sociétés à son organisation. A ce moment, Degrange "exprime son étonnement de ce que le comité ne s'est point encore occupé de la fête"¹⁵⁵. Dufour lui répondant que "ce point là ne regarde pas le comité", une polémique s'engage, certains pensant que l'assemblée générale a inclus ce point au mandat du comité. Finalement, les membres expriment le souhait que la partie de la fête, concernant l'inauguration du monument, leur soit laissée. Mais, l'affaire se poursuit. Le 19 mai, Dufour lit une lettre reçue de la Société militaire, qui veut également organiser la fête, ce qui est considéré comme un empiétement sur les tâches du comité. Le droit du comité central de diriger l'organisation est alors discuté.

Tognietti, Vautier, Catalan, Diday, Gambini, Albaret se prononcent en faveur de celui-ci, car, selon eux, il répond au désir de l'assemblée générale et "la nature grandiose de la fête demande que la direction en soit confiée à un Comité qui soit issu du vote de la nation elle-même"¹⁵⁶. Ils craignent que la Société militaire ne puisse pas réunir facilement tous les éléments nécessaires, soit pour la partie historique, soit pour celle concernant l'inauguration du monument. Favre, au contraire, appuie la Société militaire dans sa demande ; il invoque l'expérience de cette dernière dans l'organisation de fêtes et le fait que "la dite société est aussi sur un terrain neutre en fait de politique"¹⁵⁷. En outre, il précise que le monument est la seule chose qui ait intéressé jusqu'à présent le comité central et l'assemblée générale.

¹⁵⁴ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 20 avril 1863)

¹⁵⁵ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 27 avril 1863)

¹⁵⁶ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 19 mai 1863)

¹⁵⁷ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 19 mai 1863)

Incapable de trancher, le comité convoque tous ses membres pour en parler lors de la séance du 27 mai 1863. Linck, représentant la Société militaire, explique que si celle-ci s'est proposée pour organiser la fête, c'est qu' "elle ne croyait pas que le comité nommé pour s'occuper du monument eût aussi pour mandat la direction de cette fête". Il ajoute que "la Société militaire, par la position neutre qu'elle occupe en fait de politique, estimait être bien placée pour prendre en main cette organisation"¹⁵⁸. Il conclut que ne voulant créer aucun malentendu, la Société militaire accepte de retirer sa demande si le comité décide de prendre en charge cette tâche. Le comité central vote alors qu'il se "constitue comme Comité central pour la fête et qu'il s'appuiera à cet effet sur le concours de toutes les sociétés qui voudront accorder leur coopération"¹⁵⁹.

Une fois les responsables clairement définis, une commission spéciale pour la fête est nommée le 27 mai 1863, composée de Friderich (président), Vautier (vice-président), Linck, Flammer, Gambini, Vaucher et Catalan. Le premier travail de cette nouvelle commission est d'annoncer par une circulaire son existence à toutes les sociétés intéressées pour que celles-ci communiquent leurs suggestions. Le comité central demande qu'on n'oublie pas la campagne, que l'on n'a "pas suffisamment intéressée à la chose jusqu'à présent"¹⁶⁰.

Le 2 mai 1864, Friderich donne lecture d'un rapport en trois points pour assurer la réussite des festivités. Premièrement, il propose l'envoi de la circulaire à toutes les sociétés et cercles pour les faire participer à l'organisation, et il les invite à envoyer des délégués à une réunion générale pour coordonner les propositions. Le 2 juin 1864, le Conseil administratif donne son accord à la circulaire et à la réunion des délégués. Le 21 juin, quatre-vingts réponses ont été reçues. Deuxièmement, il suggère la "nomination d'une commission spéciale pour examiner la question de la convenance d'une exposition historique et d'un cortège représentant une partie importante de notre histoire"¹⁶¹. Une commission pour le cortège historique est composée de Schaub, Jacquet et Lugardon. John Galiffe¹⁶² en propose le sujet et le plan de déroulement. Le comité central accepte cette idée, mais désire que l'on distingue avec beaucoup de soin ce qui est de son ressort direct. Il dit ne plus vouloir accepter de nouvelle responsabilité et confie donc à la commission de la fête le soin de s'occuper du cortège. Troisièmement, Friderich propose un projet de médailles commémoratives ; il pense s'en servir pour les vendre et subvenir ainsi aux frais de sa commission. Le comité désirant que l'État s'en charge, des démarches sont faites en ce sens et il est annoncé, le 2 juin, que le Conseil d'État alloue la somme de 1000 F. pour la fabrication des médailles. Une convention est passée avec Antoine Bovy pour leur exécution.

¹⁵⁸ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 27 mai 1863)

¹⁵⁹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 27 mai 1863)

¹⁶⁰ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 27 mai 1863)

¹⁶¹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 2 mai 1864)

¹⁶² Jean-Barthélemy-Gaïfre, dit John GALIFFE (1818-1890) : député au Grand Conseil en 1854, il occupe la chaire d'histoire de 1861 à 1865 à l'Académie (qui devient Université en 1870). Il continue les "Notices généalogiques" commencées par son père, Jacques-Augustin, dit James.

Suite à cette mise en route, la commission s'organise, remplit ses tâches, mais dès le mois d'août 1864, sa volonté d'indépendance semble outrepasser les limites que le comité central lui a assignées. Ainsi, lorsqu'elle propose qu'un tir national, organisé par les sociétés concernées, précède de quelques jours les fêtes, le comité central critique cette option qui lui semble onéreuse et qui n'intéresse qu'une petite partie de la population. Il lui demande

"qu'un programme de la fête soit d'abord élaboré, que ce programme contienne les parties de la fête qui seront sous la direction immédiate du Comité, et qu'ensuite les autres parties présentées par les sociétés lui seront adjointes selon l'ordre que le Comité établira"¹⁶³.

Malgré cette première réprimande, les envies d'indépendance grandissent encore. Entre 1864 et 1869, la commission se transforme en un véritable "Comité central d'organisation pour les fêtes d'inauguration du Monument national". Elle dispose alors de ses propres fonds, puisque deux arrêtés municipaux mettent à sa disposition une somme de 12'000 F.¹⁶⁴ Les membres qui font aussi partie du comité du Monument National, soit Linck, Catalan ou Friderich, sont apparemment plus motivés par cette commission ; ils ne fréquentent plus les séances du comité central et ils se trouvent sur la liste des organisateurs des fêtes de septembre 1869.

Au moment où la commission devient un comité, on remarque que le comité central se distancie des tâches concernant la fête, préférant s'en décharger pour s'occuper du monument exclusivement. Cette prise de distance suscite de nouvelles questions. Le 30 juillet 1869, le comité prend connaissance d'une lettre du Conseil administratif qui, désireux de participer à l'organisation de la fête, veut connaître le rôle que va jouer le comité du Monument. Une discussion s'engage.

Vaucher pense "qu'il convient de laisser l'organisation de la fête au Conseil administratif, et que le Comité ne doit se réserver que les invitations à adresser hors du canton"¹⁶⁵. Tognietti estime que le comité ne doit s'occuper que de ce qui concerne l'inauguration,

"soit de l'organisation du cortège, de sa marche, de la cérémonie d'inauguration, du licenciement du cortège. Tout le reste, banquet populaire, bals, etc.... doit être laissé à l'initiative des citoyens. Le Comité réclamerait de la population l'ornement des maisons et l'illumination."¹⁶⁶

¹⁶³ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 12 août 1863)

¹⁶⁴ AVG : *Arrêtés du Conseil municipal* du 17 juin 1864 et du 7 septembre 1869

¹⁶⁵ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité...N°1, (le 30 juillet 1869)

¹⁶⁶ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité...N°1, (le 30 juillet 1869)

Gambini pense que "le Comité doit livrer le monument, rien de plus ; la fête doit être organisée par la Ville ou par l'État"¹⁶⁷. Ces opinions affirment une prise de distance par rapport à la fête et marquent le souhait de ne s'occuper que de l'inauguration du monument. Afin de renforcer cette décision, une commission pour l'organisation du programme de l'inauguration est formée, composée de Rilliet de Candolle, Flammer, Tognietti.

S'il a voulu avoir la mainmise sur l'organisation de la fête en 1864, le comité central change d'avis en 1869. Il préfère peut-être, suite aux problèmes qu'il a connus lors de l'annulation des fêtes en 1864, se concentrer sur des tâches ne se rapportant qu'au Monument National. En 1869, toute l'organisation est ainsi laissée au comité central des fêtes, aux comités formés dans chaque quartier ou aux commissions chargées de parties spécifiques du programme, telles le cortège historique, la fête de la jeunesse ou le tir national. De plus, si le comité central accepte de se décharger de responsabilités, c'est peut-être aussi parce que, en 1869, le comité de la fête reprend simplement le programme prévu pour 1864, en l'allégeant. Comme à l'époque, ce programme s'était fait sous l'égide du comité central, ce dernier n'a plus besoin, en 1869, de superviser une chose à laquelle il a déjà donné son accord cinq ans plus tôt.

¹⁶⁷ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité...N°1, (le 30 juillet 1869)

L'AFFAIRE DES DISCOURS

Si le comité central renonce à certaines prérogatives en 1869 au profit du comité de la fête, on ne peut pourtant pas affirmer qu'il a baissé les bras dans une espèce de lassitude et tout abandonné. Il reste très conscient et fier de ses attributions, de son rôle, et il n'entend pas que le comité de la fête vienne empiéter sur l'espace qu'il s'est réservé, c'est-à-dire l'organisation de l'inauguration du monument. Ainsi, lorsqu'environ un mois avant les manifestations, le comité des fêtes va tenter de lui imposer le discours d'un de ses membres, le radical Adolphe Fontanel, maire de Carouge (qui s'était trouvé sur le banc des accusés après les émeutes du 22 août 1864), le comité va rappeler que les concessions faites ne sont pas le signe qu'il va tout accepter.

On sent, à ce moment, que la fête de septembre et son but patriotique vont attirer des spectateurs. Cette manifestation sera donc une excellente tribune pour les politiciens ou les partis désireux de se montrer et de faire un discours, avant les élections de la fin de l'année ou de 1870. Le droit de parler prend une importance capitale et ce n'est pas un hasard si ce problème apparaît juste un mois avant la fête, alors que tout s'est bien passé jusqu'alors. Cette affaire est unique dans les sources du comité central. Elle fait sentir pour la première fois que, malgré un climat serein et une volonté de conciliation, l'antagonisme politique à Genève reste toujours présent, même s'il est moindre qu'en 1864. Elle va déclencher une crise à l'intérieur des comités où des gens, de couleurs politiques différentes, cohabitaient jusqu'alors en relativement bons termes.

L'affaire commence le 31 août 1869, lorsque Friderich, alors président de la fête et conseiller d'État, expose le projet du programme des festivités. Il demande qu'il y ait, entre les discours d'un membre du comité du monument, du Conseil d'État et du Conseil fédéral,

"un discours d'un citoyen catholique; il regrette, comme d'autres personnes le lui ont fait observer, qu'il n'y ait que des protestants et des indépendants. Monsieur Tognietti appuie cette demande mais seulement sous le point de vue politique, et il propose qu'on donne la parole à un représentant des communes réunies. Plusieurs membres du Comité, en particulier M[essieu]rs le général Dufour, Gambini et Rilliet répliquent qu'il ne faut point se préoccuper des opinions politiques et suivre, comme le Comité l'a fait, la marche toute naturelle des choses ; or cette marche appelle pour les discours, et cela sans aucun choix personnel, le président du Comité, le Conseil d'État et le Conseil administratif"¹⁶⁸

¹⁶⁸ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité...N°1, (le 31 août 1869)

Malgré ces vues claires sur l'ordre des discours, l'affaire n'en reste pas là. Le 6 septembre¹⁶⁹, Dufour lit une lettre de Friderich qui réclame, au nom du comité de la fête, que, outre les trois discours officiels de l'inauguration, un quatrième discours soit prononcé par Fontanel au nom des communes réunies. Devant la pression, le comité central décide d'en référer à tous et ouvre une discussion.

Plusieurs membres, tels Flammer, Degrange, Vautier, qui font d'ailleurs aussi partie du comité de la fête, sont favorables à l'introduction du discours,

- ils sont eux-mêmes radicaux, ou de Carouge ou amis de Fontanel,
- la demande étant adressée par le comité de la fête à l'unanimité, il ne faut pas le décevoir,
- pour les raisons d'égalité de représentation entre la ville et la campagne, ils argumentent que "la campagne doit avoir voix comme la Ville de Genève - Le public interprète mal le fait que les communes n'ont pas voix dans les discours, et pense qu'il y a esprit d'exclusion - il y a manque de logique de donner voix à la Commune de Genève si on ne donne pas le même droit aux autres communes " [...] " - impossibilité de la part du public de comprendre pourquoi le Conseil administratif, représentant de l'ancienne commune de Genève parlerait, sans que les nouvelles communes puissent jouir de ce droit - suivant cet ordre d'idées, il y aurait alors convenance que deux discours seuls fussent prononcés, celui du présid[en]t du Comité et celui du Conseil d'État"¹⁷⁰,
- pour des raisons politiques :
 - "comme il est de fait que les trois discours officiels ne seront prononcés que par des hommes d'une même couleur politique, il est extrêmement à désirer que le parti opposé prenne une place officielle aussi [...] - le Comité doit suivre la marche ordinairement suivie dans des cas semblables, qui est de se préoccuper de donner une place autant que possible égale aux principaux partis¹⁷¹..

A l'inverse Rilliet, Gambini, Dufour, Maunoir, Chauvet sont contre cette idée,

- cela va à l'encontre de l'égalité entre les communes, si seulement deux d'entre elles, Carouge et Genève parlent : "Il n'y a aucun droit à ce que certaines communes parlent et non pas d'autres",
- pour des raisons de protocole, de représentation dans les comités et au nom de la souveraineté cantonale, dont la fête doit témoigner, il faut justement éviter tout particularisme :
 - "- il n'y a de postes pour les discours que les corps directement intéressés au monument, et le Grand Conseil ni le Conseil fédéral ne sont annoncés comme devant prendre la parole - le Comité de la fête, en demandant un représentant des communes, ne peut pas parler au nom de celles-ci puisque ces communes ne sont représentées que par un nombre minime de personnes dans ce Comité - le programme, tel qu'il est conçu, pour

¹⁶⁹ Il existe deux procès-verbaux portant la date du 6 septembre 1864. Il m'a été impossible de savoir si le comité s'est bien réuni deux fois ou si c'est une erreur du secrétaire. Cette différence sera signalée en notes par un [bis] après la date.

¹⁷⁰ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°2, (le 6 septembre 1869)

¹⁷¹ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°2, (le 6 septembre 1869)

les discours, est irréprochable en ce sens qu'il n'y est fait aucune distinction de personnes ; il prend le présid[en]t du Comité du Monument qui remet ce monument au Canton de Genève représenté par le Conseil d'État ; ce second corps qui reçoit le monument et en remet la garde à la Ville de Genève ; enfin la Conseil administratif qui accepte cette garde. Le Conseil d'État représente déjà le Canton et, par conséquent toutes les communes - il n'y a aucune parité à établir entre la Commune de Genève et les autres ; parce que cette première doit forcément être la dépositaire du monument. - par la représentation des communes réunies justement, on renouvellerait précisément ces distinctions de Communes qu'on a voulu abolir [...] - si le but de la fête était de réconcilier des partis cette représentation des communes réunies se comprendrait, mais elle ne se comprend pas devant une réconciliation qui est toute faite - faire autrement ce serait dire que nous avons été divisés jusqu'à ce jour - dans d'autres parties officielles de la fête, des discours pourront être faits par les personnes qui le voudront - il faut éviter de s'occuper des exigences des partis ou des nuances politiques car en acceptant les demandes des uns il devient impossible d'écarter celles des autres."¹⁷²

Ayant exposé leurs motifs, certains membres proposent alors de supprimer le discours du Conseil administratif ou que les quatre parties, susceptibles de parler, s'entendent entre elles. Ensuite, l'introduction d'un quatrième discours est votée. Sur 12 membres présents, cinq voix sont pour et cinq contre¹⁷³. Devant l'égalité, la voix prépondérante du président Dufour tranche. Appelé à voter, il se prononce contre et le projet est refusé.

Mais, apparemment, le comité central n'est déjà plus maître de l'affaire. Ainsi, lors de séance du 6 septembre, il veut faire part de sa décision à Friderich. Degrange, au nom du comité de la fête, répond qu'il "ne croit pas que les choses puissent rester en cet état". Il expose qu'à la suite d'une "lettre anonyme malveillante"¹⁷⁴, Fontanel a renoncé à l'invitation qui lui avait été faite de parler. Par conséquent, le Comité de la fête désire que le Conseil administratif ne parle pas non plus. Il semble à ce moment qu'on ait préjugé de la réponse du comité central et averti Fontanel un peu vite. En outre, le comité de la fête prend la chose très à cœur, puisqu'il demande au comité central de ne pas encore donner de réponse définitive quant au discours,

"parce qu'elle préjuge la question en faveur de la Ville ; il faut que cette question soit réservée. Mr Vautier appuie vivement cette manière de voir, et il désire que, l'on donne satisfaction au Comité de la fête, après le refus qu'il a essuyé, en ne mettant pas dans le programme le discours de la Ville de Genève"¹⁷⁵.

¹⁷² M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°2, (le 6 septembre 1869)

¹⁷³ Maunoir bien que présent n'est pas habilité à voter, les autres ne lui ayant pas encore accordé ce droit. Dufour, en tant que président, ne vote qu'en cas de nécessité.

¹⁷⁴ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°2, (le 6 septembre 1869) [bis]

¹⁷⁵ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°2, (le 6 septembre 1869) [bis]

Sur ce point, Vautier précise qu'il a déjà pris contact avec le Conseil administratif. Le comité central, tout en répétant que la marche suivie pour le choix des orateurs est logique, puisqu'il "s'adresse à des corps et non à des personnes"¹⁷⁶, accepte l'idée que l'on puisse engager la Ville de Genève à ne pas parler. Il ajoute pourtant qu'il ne peut pas ôter la parole de sa propre volonté et il rappelle tout ce que la Ville de Genève a fait pour le monument.

Vaucher propose alors de s'entendre pour remettre le monument au Conseil d'État avant les fêtes. Ainsi, ce dernier n'étant plus obligé d'en confier la garde à la Ville lors de l'inauguration, le Conseil administratif n'aurait donc plus besoin de parler, l'affaire des discours ne serait plus du ressort du comité central et le comité de la fête pourrait alors la régler à son gré. Flammer, qui va plus loin que Vaucher dans l'ingérence donnée au comité de la fête, propose que ce dernier soit chargé par le comité du Monument de faire le programme de l'inauguration et donc qu'il assume seul la fête dans sa totalité. Cette proposition est mal accueillie et le comité central se rebiffe, bien qu'il ait été jusque-là particulièrement conciliant :

"M[essieurs] Maunoir et Diday déclarent qu'alors c'est la démission du Comité qu'on demande. M[onsieur] Chauvet regrette sincèrement que toutes ces nouvelles questions se soulèvent maintenant, lorsqu'il aurait été si facile à des membres du Comité de le faire lors de l'élaboration du programme qui date déjà de plusieurs semaines."¹⁷⁷

Le comité central propose alors que le comité de la fête fasse lui-même les démarches pour engager la Ville de Genève à ne pas prononcer de discours car, venant de celui qui avait prévu ce discours, celles-ci seraient inconvenantes.

Cependant, l'affaire n'est pas résolue. Le 8 septembre, la Commission chargée du programme d'inauguration, que le comité central du Monument a lui-même nommée, annonce qu'elle a introduit un quatrième discours qui sera prononcé au nom du comité de la fête. Cette proposition est immédiatement refusée par Maunoir, Degrange et Vautier, au nom du bureau du comité de la fête. Ils déclarent que ce discours n'a pas plus de raison d'être que celui de la Ville de Genève. Comme il n'est trouvé aucune solution, le programme et l'affaire des discours sont soumis au jugement de la plus haute instance cantonale, le Conseil d'État. Cette décision, qui déresponsabilise les deux comités, permet aussi au comité de la fête de décider. En effet, Friderich, qui en est le président, est aussi conseiller d'État et, comme il est à l'origine de la demande d'introduction du quatrième discours, c'est à lui surtout qu'il est demandé de trancher.

Le 14 septembre 1869, Dufour donne lecture de la lettre du Conseil d'État. Ce corps y fait savoir au Conseil administratif de la Ville de Genève que seuls le comité du monument et le Conseil d'État parleront, exception faite d'un discours venant du président de la Confédération. De plus, le président du Conseil d'État ne fera pas allusion à la remise en garde du monument à la Ville de Genève ; cette proposition sera faite plus tard, par correspondance au Conseil administratif et enfin la parole sera offerte au Conseil administratif lors du banquet officiel.

¹⁷⁶ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°2, (le 6 septembre 1869) [bis]

¹⁷⁷ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°2, (le 6 septembre 1869) [bis]

Ces décisions sont justifiées de la manière suivante dans la lettre que reçoit le Conseil administratif :

"Ce n'est pas, Monsieur le Président, sans l'avoir mûrement pesée, que le Conseil d'État a pris une résolution qui pourra au premier abord, provoquer les regrets du Conseil administratif alors que la Commune de Genève vient de témoigner par une allocation pécuniaire¹⁷⁸, sa sympathie, pour la fête prochaine, mais il a dû s'inspirer, dès que la décision finale dépendait de lui, de considérations d'un ordre plus important"¹⁷⁹.

Le Conseil administratif répond le 12 septembre au Conseil d'État, après avoir convoqué une séance extraordinaire. Il est peiné et regrette devoir faire les frais de ces querelles, alors qu'il était prévu qu'il parle :

"C'est avec un sentiment de pénible surprise que le Conseil administratif a pris connaissance de cette décision, et il lui est difficile de se rendre compte des considérations d'un ordre important qui ont pu engager le Conseil d'État à intervenir dans l'organisation de la Fête, uniquement pour modifier le programme des discours arrêtés par le comité du Monument et à le faire dans un sens qui semble témoigner de dispositions peu bienveillantes pour la Ville de Genève, sur le territoire de laquelle le Monument est placé et à laquelle doivent être remis le dépôt et la garde de ce monument, devait être appelée à exprimer les sentiments de la Commune ! Comment expliquer, vis-à-vis de la Ville de Genève, la mesure prise par le Conseil d'État, mesure qui se justifierait difficilement dans un cas semblable vis-à-vis de la moindre commune du canton ! "¹⁸⁰

En représailles, le Conseil administratif se demande "s'il assistera à la cérémonie d'inauguration du Monument National, ou s'il s'abstiendra d'y paraître en raison des décisions prises par le Conseil d'État au sujet des discours"¹⁸¹. Après réflexion, il décide tout de même de participer. C'est son devoir de représenter la Ville de Genève et, d'un point de vue politique, cela ne serait pas une excellente publicité que de refuser de participer à une fête aussi attendue. Il se rendra donc au banquet officiel donné par le Conseil d'État, à la fête de la jeunesse, aux festivités lacustres du lundi et à divers banquets populaires.

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

¹⁷⁸ AVG : *Arrêté du Conseil municipal du 7 septembre 1869*. Le Conseil municipal vient en effet de voter un crédit de 6'000 F. pour le comité de la fête et les dépenses de la Ville lors de la fête.

¹⁷⁹ *Échange de lettres entre les Présidents du Conseil d'État et du Conseil administratif au sujet des discours à prononcer, 11-12 septembre 1869*, Genève, 1869, lettre du 11 septembre 1869, signée par le chancelier Émile Morhardt.

¹⁸⁰ *Échange de lettres entre les Présidents du Conseil d'État et du Conseil administratif au sujet des discours à prononcer, 11-12 septembre 1869*, Genève, 1869, lettre du 12 septembre 1869, signée par le président Le Royer.

¹⁸¹ AVG : *Registre des séances du Conseil administratif, 1868-1869*, le 17 septembre 1869.

Quant à Fontanel, maire de Carouge, il ne semble pas en tenir rigueur aux organisateurs. Il lance, le 17 septembre, un appel dans La Suisse radicale, où, en tant que maire de Carouge, il exhorte les citoyens de ce bourg et des communes genevoises à prendre part aux manifestations et à décorer les maisons et les villages :

"Arrière toutes les pensées d'intérêts personnels et égoïstes ! Ne disons pas : On ne fait rien pour les campagnes rurales ! Comprenons que cette fête doit nécessairement se passer au centre du canton, dans Genève même"¹⁸².

Tout revient dans l'ordre après un moment de confusion où le comité du monument lui-même semblait dépassé. Cependant, même si cet incident se termine mieux que les émeutes de 1864, il n'est pas à négliger que des sensibilités ont été froissées et que la politique est toujours un sujet présent et délicat à Genève.

¹⁸² *La Suisse radicale*, le 18 août 1869

LE PROGRAMME DE LA FÊTE

A l'approche des fêtes, outre les problèmes des discours, les deux comités se concentrent sur l'organisation du programme et les invitations à adresser. La grille des festivités de 1864 ayant été partiellement respectée et reprise en 1869, c'est donc les fêtes qui ont eu lieu qui seront décrites ci-après ; ensuite seulement, les différences ou changements par rapport à 1864 seront relevés¹⁸³.

1. En 1869

Le programme est prévu sur deux jours. Il commence par une journée "officielle", dédiée à l'inauguration du Monument National, puis une journée libre dont les festivités sont laissées au libre choix de la population et des comités.

Mais avant, un grand tir national précède les fêtes, du jeudi 16 au samedi 18 septembre. Il est organisé par la Société de l'Arquebuse et de la Navigation au stand de la Coulouvrenière. Le couronnement des gagnants a lieu le mardi 21 septembre.

La première journée, le lundi 20 septembre 1869, est consacrée à l'inauguration du monument et à sa donation par le comité au canton.

L'ouverture de la fête est annoncée à six heures du matin par des salves d'artillerie et des sonneries de cloches. La mise en branle des cloches de Saint-Pierre donnent le signal à celles de tout le canton.

Le cortège

Les citoyens genevois ou suisses, ainsi que les sociétés se réunissent à Plainpalais. A neuf heures, ils se rendent en procession jusqu'à l'Hôtel de Ville où ils mettent à leur tête, en passant, le comité du Monument, les autorités et leurs invités.

Le cortège se fait dans l'ordre suivant : le Conseil d'État, le Conseil fédéral, les conseillers d'État des autres cantons invités, le Grand Conseil, le Conseil administratif, les conseils municipaux du canton, le comité du monument et le comité de la fête, le corps des vétérans fribourgeois, soleurois ou vaudois débarqués à Genève en 1814, les sociétés et les cercles¹⁸⁴ et, en queue, les citoyens.

¹⁸³ Voir l'Annexe n°9 : photocopies des programmes de 1864 et 1869

¹⁸⁴ *Formation du Cortège à la Plaine de Plainpalais, 1869*. L'ordre est le suivant pour 55 sociétés : Musique de Berne, Sociétés chorales, Tambours et Musique de Fribourg, Société des Officiers, Société des sous-officiers, Institut national genevois, Société américaine, Étoile de Cartigny, Cercle du Grütli, Union musicale et littéraire, Société des amis de l'instruction, Alliance helvétique, Cercle neuchâtelois, Société de l'Arquebuse, Société vaudoise de secours mutuels, Société helvétique et pédagogique, Société philanthropique des tailleurs, Section mutuelle de l'Union, Société des commis de Genève, Instruction mutuelle et helvétique, Étude et Alpenstock, Société des menuisiers, Société des Belles-Lettres, Société des anonymes, Société fédérale de secours mutuels, Sainte-Cécile, Musique d'Élite, Cercle national, Jeune

Le défilé parcourt la ville, passe par le Bourg-de-Four, la rue Verdaine, les rues Basses, le pont de l'île, Coutance, Cornavin, la rue et le pont du Mont-Blanc et se rend près du monument. Là, les citoyens défilent devant les autorités et se massent ensuite sur les quais.

Inauguration du monument

A onze heures, trois discours sont prononcés. Le premier par Dufour, président du comité central qui remet le monument au Conseil d'État, au nom du peuple genevois, le deuxième par Arthur Chenevière, président du Conseil d'État, et le troisième par Victor Ruffy¹⁸⁵, conseiller fédéral, puis les autorités retournent à l'Hôtel de Ville avant de se répartir dans les banquets.

Dès treize heures ont lieu les banquets populaires organisés par des associations de quartier¹⁸⁶ ou des sociétés. Les gens s'y sont préalablement inscrits. Tous ne sont pas payant. Le banquet de Saint-Gervais l'annonce sur son affiche : "Notre repas est gratuit; que ceux qui ont fait pour ceux qui ne le peuvent dans ce moment"¹⁸⁷. Dans ce quartier radical et populaire, les commerçants et la population se sont chargés de l'approvisionnement.

Genève, Amis gymnastes, la Bienvenue, la Jeune république, Sociétés des Vieux-grenadiers, Société cantonale des carabiniers, Société du tir du Grand-Saconnex, Société de la prospérité, Société des garçons de magasin 1841, Société allemande de secours mutuels, Société littéraire, Société Galin-Paris-Chevé (chant), Société des graveurs et bijoutiers, Société des ouvriers monteurs de boîtes, Société du Zofingue (étudiants), Société fédérale de gymnastique, la Persévérante (société de secours mutuels entre anciens savoisiens et italiens), Société des serruriers, Société mutuelle des tailleurs de pierre, Société des amis de la Côte, Société des potiers, Société de l'Union vaudoise, Musique de la Landwehr, la Stella (étudiants), Société des Arts et ses classes, Cercle des artistes, Cercle de Plainpalais, Société allemande des travailleurs, Société des charpentiers, Société instrumentale, Eaux-vives et communes environnantes, Commune de la Rive gauche entre Arve et Rhône, Versoix-Céligny, Vernier-Rive droite, Plainpalais, Chêne et communes environnantes.

¹⁸⁵ Le Vaudois Victor RUFFY (1823-1869) est avocat, député au Conseil national en 1858, au Grand Conseil en 1859, juge au Tribunal fédéral. Il préside les assises fédérales qui jugèrent à Genève les émeutiers du 22 août 1864 et devient conseiller fédéral en 1867.

¹⁸⁶ 25 banquets sont répertoriés dans *La Suisse radicale* du 24 septembre 1869 : la Treille (pour la Corraterie et les rues qui avoisinent l'Hôtel de Ville), Saint-Antoine (pour le Bourg-de-Four et rues adjacentes), Longemalle (quartier de Rive), Jardin anglais (Grand-Quai et localités voisines), Rue du Commerce (rues Basses), Le Molard, la Madeleine, la Pélisserie et rue Traversière, le Perron, Saint-Antoine (rue Verdaine), rue et place Grenus (Coutance, Cornavin, rue du Temple), place Chevelu (pour la rue Rousseau, Cendrier, quai des Bergues), École municipale des Terreaux du Temple (pour la rive droite du Rhône), Campagne de Sécheron (pour la rive droite du lac), place de la Navigation aux Pâquis, Pré-l'Evêque (pour la rive gauche du lac), Plainpalais (pour Plainpalais, Carouge et la rive gauche du Rhône), et pour les cercles et sociétés : le Cercle national, la Société militaire, la Société littéraire (où ont été reçus les vétérans et auquel le général Dufour a assisté), les Vieux-Grenadiers (Plainpalais), les Anonymes (Plainpalais), la Paedagogia, le Zofingue, les Belles-Lettres.

¹⁸⁷ *Banquet populaire des rues de Coutance, Cornavin, Corps-Saints, Etuves, Temple, place et rue Grenus et quai et rue du Seujet*, Genève, 1869.

A quatorze heures, après que le choral¹⁸⁸ de Luther ait été joué par des fanfares depuis les tours des clochers de Saint-Pierre et de Saint-Gervais, un toast est porté à la patrie dans chaque banquet. Une salve de vingt-deux coups de canon conclut l'hommage patriotique.

L'après-midi, les officiels font une promenade en bateau organisée par la Société de la Navigation. Ils se rendent jusqu'au bas de la côte de Cognoy, sans doute pour aller voir le lieu de débarquement des Suisses en 1814. Ils reviennent ensuite dans la rade, où ils assistent à des jeux nautiques et à une régata à la rame.

Le soir, des concerts publics ont lieu dans toute la ville, au Jardin anglais, au Jardin des Alpes, aux Bastions et à l'Île Rousseau. Ils sont suivis d'une "Fête vénitienne" sur le lac, composée de feux d'artifice et de simulacres de combats navals.

Un grand bal public au Bâtiment électoral clôture le premier soir. Il dure jusqu'à l'aube.

La deuxième journée, le mardi 21 septembre 1869, est annoncée comme la première par des sonneries de cloches à six heures du matin, mais elle ne commence qu'à midi, après la remise des prix du Tir national.

La fête de la jeunesse, organisée par une commission spéciale, rassemble tous les enfants des écoles du canton, soit environ deux mille participants. Ceux-ci se donnent d'abord rendez-vous dans leurs salles de classe ou dans un autre lieu défini et se rendent en procession, dès treize heures, à la plaine de Plainpalais. Là, une collation leur est offerte et des chants sont entonnés. Ils assistent ensuite au défilé du cortège historique. A quinze heures, les enfants se dirigent vers le Monument National. Là, défilant un à un et lançant des bouquets, "la jeunesse genevoise couronne de fleurs" la statue. Ils se rangent ensuite dans le Jardin anglais. Vers dix-sept heures, ils sont licenciés et rallient leur point de départ par un itinéraire différent afin de ne pas encombrer la ville.

Parallèlement a lieu le cortège historique, dont le thème a été choisi par l'historien John Galiffe. Il représente l'arrivée à Genève de Besançon Hugues et des Eidguenots¹⁸⁹, qui rapportent le traité de combourgeoisie passé avec Berne et Fribourg. Ils sont accueillis par les syndics genevois et leurs suites. Le choix de ce thème semble être apprécié, puisque Le Figaro suisse écrit :

"C'est un idée très-heureuse que d'avoir rendu ainsi à la vie une page d'histoire qui représente de si grandes analogies avec des circonstances plus récentes de notre vie nationale. [...] En fêtant aujourd'hui cette union éprouvée, il eût été injuste d'oublier ces lointaines fiançailles."¹⁹⁰

¹⁸⁸ choral, n. m. : chant liturgique protestant, facile à retenir créé par Luther, pour la célébration du culte.

¹⁸⁹ Les Eidguenots sont partisans de l'alliance avec les Confédérés et les défenseurs de l'autonomie de Genève au XVI^e siècle face à Charles II, duc de Savoie. En 1525, les principaux Eidguenots craignant pour leur vie fuient à Fribourg, ils y entament des négociations avec les autorités pour conclure un traité qu'ils signent le 8 février 1526, c'est le Traité de combourgeoisie entre Berne, Fribourg et Genève, un traité d'assistance mutuelle. Bientôt confirmé par le Conseil général de Genève, il marque la fin de la domination savoyarde sur la ville. Adapté de Louis BINZ, *Brève histoire de Genève*, Genève, 1985, p. 23-24

¹⁹⁰ *Le Figaro suisse*, le 2 octobre 1869

Concernant le déroulement du cortège, notons que les participants se sont réunis le matin pour recevoir leurs costumes. A treize heures, deux cortèges se sont formés, puis défilent par Bel-Air, le Pont-de-l'Île, Coutance, Cornavin, Chantepoulet pour celui des Genevois, et par la route de Lausanne, une partie de la rue des Pâquis, la rue du Môle, la rue de Lausanne pour celui des Eidguenots. Ensuite, ils se rejoignent. Ils descendent ensemble la rue du Mont-Blanc, le Grand quai, la rue du Rhône, la Corraterie, la place Neuve et se rendent sur la plaine de Plainpalais où ils défilent devant les enfants. Là, précédant le cortège de la jeunesse, le cortège historique parcourt le même itinéraire en sens inverse pour se rendre devant le Monument National.

Le soir, une retraite aux flambeaux est organisée par les sociétés d'étudiants. La fête se termine par une illumination générale de la rade et de la ville.

2. En 1864

Les fêtes prévues en 1864 auraient dû être différentes de celles qui eurent lieu en 1869. Notamment, elles devaient durer trois jours.

La journée du 10 septembre devait être consacrée à l'accueil des députations officielles cantonales, du Conseil fédéral, des membres du Conseil national et du Conseil des États. Réunis dès le 9 septembre à Lausanne, ils devaient prendre un train spécial, saluer le village de Céligny en passant et gagner Versoix le 10 septembre. Les députations auraient été reçues par les membres des conseils municipaux et les citoyens des communes de la Rive droite. Montant ensuite sur des bateaux, ils auraient traversé le petit lac, en passant par Hermance, Bellerive et le bas de la côte de Cologny (en souvenir du débarquement des Confédérés de 1814). Ils devaient s'arrêter à chaque point pour saluer la population. Pendant ce temps, le train contenant les Confédérés, qui auraient accompagné les députations des cantons et qui n'auraient pas pu prendre place sur les bateaux, serait arrivé à Genève où ils devaient être accueillis par des membres du Comité central. Les bateaux arrivés, un cortège se serait formé, avant de traverser la ville pour se rendre à l'actuel parc des Bastions (appelé alors "Jardin botanique") où un vin d'honneur aurait été offert par la Ville.

Des services religieux, protestants et catholiques, d'ailleurs absents du programme de 1869, auraient ouvert la seconde journée. Ils devaient être suivis par le cortège historique et la fête des enfants. Il n'était pas prévu que ces derniers participent au cortège ; ils devaient simplement assister à son passage sur la plaine de Plainpalais, puis, ayant reçu une collation, ils auraient défilé dans l'après-midi pour les autorités fédérales et cantonales réunies devant le Musée Rath. Les médailles commémoratives de Bovy devaient leur être remises, ainsi qu'une brochure historique sur la réunion de Genève à la Suisse¹⁹¹ offerte par l'Institut national genevois. Plus tard des régates auraient eu lieu

¹⁹¹ Cette brochure de vingt-deux pages est l'œuvre d'Isaac-Antoine VERCHERE, *Précis historique de la réunion du Canton de Genève à la Confédération suisse*, Genève, 1864.

dans la rade, ainsi qu'une promenade aux flambeaux, une illumination générale de toute la ville et des concerts.

Le troisième jour, un cortège devait se former, traverser la ville, défiler devant l'emplacement du Monument National, sur lequel se serait trouvé le fac-similé de la future statue. Ensuite il serait retourné sur la plaine de Plainpalais où Dufour devait faire alors un discours. Un banquet devait avoir lieu dans l'après-midi et des bals clôturaient les fêtes.

En 1864, les fêtes se seraient déroulées du côté de Plainpalais et du Bâtiment électoral. L'emplacement du Monument National ne semblait pas être le centre de la fête, comme on aurait pu s'y attendre. Il est vrai qu'à l'époque la statue n'aurait pas été achevée, mais seulement représentée par un fac-similé. N'ayant pas à en retirer la plus grande fierté, le comité préférait sans doute choisir un autre lieu pour célébrer les fêtes, d'autant plus que le petit modèle de Dorer était exposé au Bâtiment électoral, proche de Plainpalais.

En 1869, on s'applique à faire une fête plus courte, plus simple. En revanche, davantage de liberté est laissée aux comités de quartiers et aux commissions spéciales chargés d'organiser les banquets ou de décorer et d'illuminer la ville. On peut y voir le désir du comité central de mieux définir ses tâches pour ne plus être responsable de tout, comme en 1864, et une volonté d'impliquer le plus grand nombre de citoyens et de comités dans la fête afin donner un caractère très populaire et patriotique à ce moment de fraternité entre le canton et la Suisse.

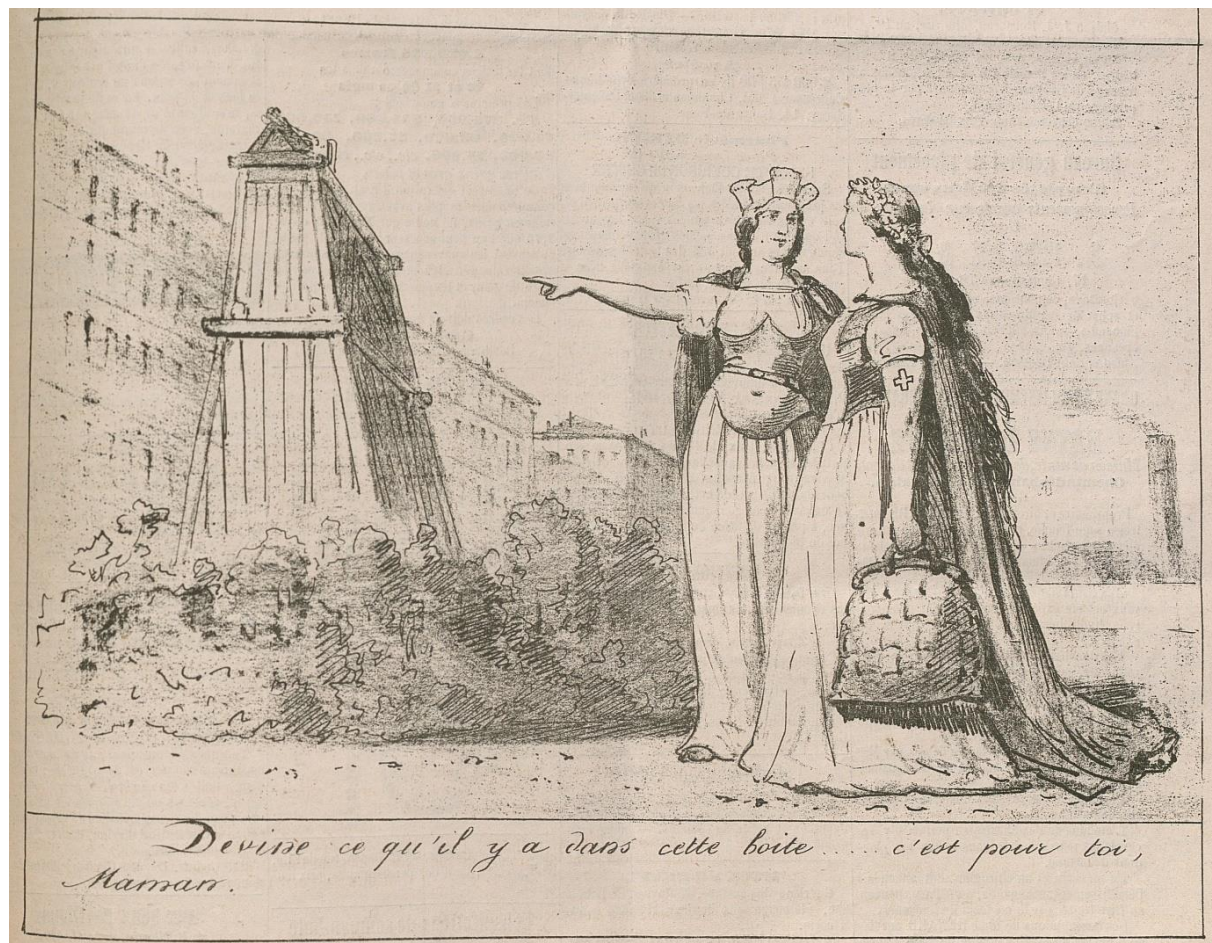


Figure 13 : Le Carillon de Saint Gervais, le 11 septembre 1869

Avant les fêtes de 1869, le comité avait soustrait la statue au regard des curieux en l'enfermant dans une boîte.



Figure 14 : Le Carillon de Saint Gervais, le 25 septembre 1869

Le monument en hommage à Jean-Jacques Rousseau qui se trouve sur l'Île Rousseau fut inauguré en 1835. Ici Jean-Jacques Rousseau galamment laisse de la place à Genève et à la Suisse en disant "Après vous s'il en reste"



Figure 15 : Le Carillon de Saint Gervais, le 9 octobre 1869



Figure 16: Inauguration du monument National, souvenir des fêtes de septembre 1869, dédié à la jeunesse de Genève / F. Baumann dessinateur, Louis Ricou lithographe, Genève, septembre 1869 (CIG 47p 1869 a)

TROISIÈME PARTIE

L'IMPORTANCE DU MONUMENT ET DES CÉLÉBRATIONS

Les sources étudiées témoignent des travaux du comité central et de ses relations avec d'autres associations. Grâce à elles, on connaît ses opinions sur les sujets qui sont traités. Malheureusement, peu de commentaires sont faits sur les idées que peuvent avoir les personnes extérieures au travail du comité, exception faite des critiques de Roulet et de celles dont les membres font mention lors des séances. Ainsi pour l'époque, il est difficile de cerner le sens de l'expression "Monument National" et il convient tout d'abord de déterminer sa signification et qui elle concerne pour mieux comprendre les sentiments qu'une pareille œuvre pouvait susciter.

Si, aujourd'hui, par "national", on comprend "qui appartient à une nation, qui a pour objet une nation, particulièrement celle à laquelle on appartient"¹⁹², cette signification n'est pas nécessairement aussi évidente au XIX^e siècle. En effet, le terme de "nation", concept alors en pleine évolution, est utilisé parfois au sens de "nation genevoise", considérée en tant qu'État à part entière, comme c'est le cas dans les expressions "Institut *national* genevois" ou "souscription *nationale*". Mais ce concept est aussi utilisé, d'une manière plus large, dans "Conseil national" ou "histoire nationale" et prend alors le sens de "nation suisse". La dénomination "Monument National" semble tenir des deux acceptions, car elle symbolise autant Genève que la Suisse. Cette confusion reflète l'attitude partagée des Genevois quant à leur identité première. A ce point de la recherche, le dépouillement de quotidiens genevois nous éclaire sur la position de la population, et plus précisément sur les opinions des catholiques ou des protestants, des conservateurs ou des radicaux, de la ville ou de la campagne et des comités.

¹⁹² *Le petit Robert*, Paris, 1991

IMPORTANCE POUR LE COMITÉ CENTRAL

Lorsqu'il lance l'idée du monument, Suès a dans l'esprit qu'il soit un ornement de la fête qui se prépare pour septembre 1864 et que ce soit "un nouveau témoignage de l'amour que nous portons à la Patrie suisse !" ¹⁹³. Plus tard, il veut voir l'union de Genève à la Suisse "consacrée" à nouveau, par "un serment solennel de fidélité et de dévouement des enfants de Genève à leur mère chérie, la libre Helvétie" ¹⁹⁴. Il propage ses idées et le comité nommé leur donne une envergure suisse, voire internationale. Ainsi, le concours est ouvert à tous les artistes genevois, suisses ou étrangers. Le monument doit être un témoignage de foi nationale, dont les futures générations se souviendront, et le symbole d'un perpétuel renouvellement de l'alliance avec les Suisses, visible et présent dans le cœur des citoyens, comme il l'est au cœur de la ville. Ces buts définis, les moyens utilisés par le comité pour les atteindre peuvent différer selon ses membres.

A ce propos, il est frappant de constater que la simple orientation du monument va engendrer une foule de problèmes et d'avis contraires. Tout commence avec la remarque de Diday et de Rilliet sur l'orientation de la statue, le 8 septembre 1863. Ils reprochent l'effet "bizarre" du groupe "dont le regard fier des deux femmes au lieu de se diriger vers les pays étrangers, va se perdre dans le sein de la Confédération" ¹⁹⁵. Ils auraient sans doute préféré que leurs regards "fiers" se tournassent vers la France, en signe d'avertissement à l'ancien ou potentiel ennemi, qui les a envahis à la fin du XVIII^e siècle et qui a mis fin, en 1860, aux prétentions genevoises sur la Savoie. Mais cette remarque n'est pas prise en considération et l'orientation de la statue vers le lac est acceptée. Elle offre deux avantages pour le monument ; il est tourné vers la Suisse, dont Genève fait partie et il est bien visible lors d'arrivées en bateau.

En 1869, lorsque de nouvelles discussions naissent à la suite de la construction du piédestal, le comité accentue encore cette position en le dirigeant résolument en direction du lac (rayon Rolle, Neuchâtel) alors que primitivement, il était prévu que la statue regarde le Jura et le fort des Rouses. Ainsi, lorsque Diday ou Camperio insistent pour qu'on la tourne du côté de l'île Rousseau pour des raisons artistiques ou d'ensoleillement, il leur est répondu par un comité unanime que "le point de vue historique, national, demande que le groupe soit tourné du côté du lac qui est celui de la Suisse" ¹⁹⁶.

¹⁹³ Émile RIVOIRE, "Le Monument National et les fêtes de septembre 1869", *IN* : *Nos centenaires*, p. 405

¹⁹⁴ M & C A1 : Rapport présenté par le Comité provisoire à l'Assemblée générale, Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 16 avril 1863).

¹⁹⁵ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 8 septembre 1863)

¹⁹⁶ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 15 avril 1869)

Le général Dufour, dans son discours, donnera une fois encore la signification profonde de cette orientation :

"tournées vers notre beau lac, ces figures semblent souhaiter la bienvenue à ceux de nos confédérés qui arrivent par cette voie, débarquent sur nos quais. Elles regardent ce point de l'horizon où s'étend la terre libre et heureuse, la Suisse à laquelle nous avons désormais le plaisir d'appartenir [...] Non, elles ne doivent pas regarder ailleurs, car là sont nos affections : là est notre cœur ! là est notre patrie."¹⁹⁷

Si la statue symbolise l'alliance et la concorde avec la Confédération, elle doit aussi représenter ces valeurs au niveau cantonal. Le comité désire donc une participation active de la population genevoise, afin d'élargir l'"esprit genevois" et en faire un "esprit suisse". Pour cela, il lui demande d'oublier querelles et rancœurs politiques passées et de canaliser toute l'énergie dans un patriotisme démonstratif. A cet effet, il utilise des traditions historiques qui englobent Genève dans une histoire suisse. On rappelle aussi bien les anciennes alliances, les luttes passées, que l'indépendance obtenue par les Genevois depuis leur incorporation à la Confédération. Pour développer le patriotisme des Genevois et leur sentiment d'appartenance à la Suisse, le comité ne s'appuie donc pas sur une langue ou une religion, mais sur une histoire commune à laquelle tous doivent désormais s'identifier.

¹⁹⁷ *La Suisse radicale*, le 23 septembre 1869, p. 1-2

IMPORTANCE POUR LES CERCLES, SOCIÉTÉS ET AUTRES ASSOCIATIONS

Les cercles et sociétés ont beaucoup d'importance dans la vie sociale, politique ou artistique genevoise au XIX^e siècle. Elles font partie du paysage local et la fête ne pourrait pas être réalisée sans leur appui. Ces associations représentent une expression du sentiment national suisse. Elles sont donc associées à l'entreprise et consultées en priorité. Ainsi, lorsque Suès lance l'idée d'un monument, il les contacte en premier lieu. Par la suite, on fait appel à leurs délégués qui vont participer aux premières assemblées générales et aux décisions qui y sont prises. Leur présence semble être un gage de réussite aux yeux du comité.

Au moment de la fête de 1869, elles collaborent activement en prenant en charge l'organisation de certaines parties de la fête. La Société de la Navigation s'occupe de la promenade en bateau sur le lac, et, avec la Société de l'Arquebuse, du Tir national qui doit précéder les fêtes. La Société littéraire accueille les vétérans de 1814 et couvre leurs frais de déplacement et de logement. D'autres ouvrent leurs locaux pour des banquets populaires¹⁹⁸ ou organisent des conférences historiques¹⁹⁹. L'Institut national genevois, en 1864, propose deux concours, un d'histoire sur le thème : "Histoire de la réunion de Genève à la Confédération"²⁰⁰ et un de poésie "Genève-Suisse ou l'entrée de Genève dans la Confédération". De plus, il publie un recueil de poésies²⁰¹ et le Précis historique de la réunion du canton de Genève à la Confédération suisse²⁰² de I.-A. Verchère, destiné à être distribué à tous les enfants du canton de Genève. Les associations ont aussi un rôle de ralliement à jouer, au niveau genevois ou suisse, et elles le prouvent en accueillent les sections de leur société venant d'autres cantons suisses.

Outre leur implication dans la bonne marche de la fête, elles contribuent financièrement par leurs dons à environ 12% de la somme totale du monument²⁰³. Leur générosité égale celle de l'État dans

¹⁹⁸ Selon *La Suisse radicale* du 24 septembre 1869, des banquets sont organisés par : le Cercle national, la Société militaire, la Société littéraire (les vétérans de 1814 et le général Dufour y assistent), les Vieux-Grenadiers, les Anonymes, la Paedagogia, la Société de Zofingue, les Belles-Lettres.

¹⁹⁹ Jean GABEREL, *Ce que Genève doit à ses confédérés : conférence prononcée à l'occasion de l'inauguration du Monument National...*, le 19 septembre 1869, Genève

²⁰⁰ *Bulletin de l'Institut national genevois*, 1866, n°28, p. 93-103. Un seul concurrent se présenta, Amédée Roget. Il envoya deux ouvrages : *Restauration de la République de Genève* (publié sous le titre de *Restauration de la République de Genève et sa réunion à la Suisse*) et *Les Suisses et Genève, ou l'émancipation de la communauté genevoise au seizième siècle*, tous deux édités à Genève chez Jullien, en 1864. Le jury de la Section des sciences morales et politiques et celui de la Section d'archéologie et d'histoire de l'Institut estimèrent que les travaux de Roget comportaient des lacunes parce qu'ils s'arrêtaient au XVII^e siècle : ils ne lui accordèrent donc qu'un accessit de 400 F. sur un prix de 1000 F.

²⁰¹ *Genève-Suisse : poésies genevoises recueillies à l'occasion du jubilé patriotique de septembre 1864 : 1531-1864*, Genève, 1865, 228 p., publié par la Section de littérature et destiné à être offert.

²⁰² Outre le fait qu'il soit distribué aux enfants des écoles, ce *Précis historique* est également publié dans *La Suisse radicale*, du numéro 201 (6-7 septembre 1869) au numéro 204 (10-11 septembre 1869). C'est donc un texte connu à l'époque.

²⁰³ Voir l'Annexe n°10 : Lettres de la Société Germania et de la Société des ouvriers bijoutiers

cette œuvre. Ces sociétés prouvent ainsi le rôle important qu'elles doivent jouer, car elles représentent cet "(...)"instinct de sociabilité", dont l' "esprit d'association" est la "forme intelligente"(...) et qui, à l'intérieur de la Suisse, participe à "la gestation du sentiment national suisse"²⁰⁴. En effet, à part les associations spécifiquement cantonales, certaines sont rattachées à des sociétés nationales qui "contribuent grandement à resserrer les liens fédéraux"²⁰⁵, telles la Société helvétique, la Société de Zofingue, la Société suisse des officiers, la Société suisse des carabiniers, la Société suisse d'utilité publique.

Un but patriotique et la célébration de l'identité suisse ne sauraient se passer de leur concours. Elles contribuent donc au succès de la fête et la soutiennent par une forte participation financière ou humaine.

²⁰⁴ *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, 2e éd., Lausanne, 1986, p. 568

²⁰⁵ *Ibid.*

IMPORTANCE POUR LA POPULATION GENEVOISE

La participation de la population genevoise doit être analysée en distinguant la réaction de la ville et des communes adjacentes, de celle de la campagne.

1. En ville

Le monument et la fête sont avant tout un phénomène urbain par la situation géographique de la statue et par les subventions que la Ville de Genève leur accorde.

Alors qu'en 1864 le comité a refusé de laisser les citoyens organiser les banquets, en 1869 ils sont mis à contribution et assemblés en comités de quartier. Ils ont la charge des banquets, des bals, de la décoration et de l'illumination de la ville. Ils doivent s'occuper des communes rurales en les accueillant à leur table et des Confédérés, qu'une commission des logements leur propose d'héberger. Toutes ces tâches sont accomplies avec beaucoup de bonne volonté. La population marque son adhésion matériellement, en offrant, par le biais des souscriptions individuelles, près de 23% de la somme collectée.

Au niveau des individus, la fête est si présente que personne ne semble pouvoir y échapper. Des nombreux témoignages en font état : on en trouve des traces dans les journaux d'Isaac-Antoine Verchère²⁰⁶, d'Henri-Frédéric Amiel, dans le livre de Suès-Ducommun Souvenirs de vieux types genevois. De nombreux poètes et musiciens s'en inspirent à l'époque.

²⁰⁶ Voir par exemple : Isaac-Antoine VERCHERE, *Notes d'histoire genevoise*, Genève, 1869 ; Henri-Frédéric AMIEL, *Journal intime*, Genève, 1976-1989

2. A la campagne

La situation est différente à la campagne. Cette dernière semble avoir été presque volontairement écartée de l'organisation de la fête, puisque, des appels en faveur de son intégration sont lancés plusieurs fois à l'intérieur même du comité central. Il est par exemple demandé d'inclure la campagne aux préparatifs de la fête, car on ne l'a "pas suffisamment intéressée à la chose jusqu'à présent"²⁰⁷. De même, le 6 août 1869 lors de la rédaction du programme des fêtes d'inauguration, Degrange propose d'inviter le conseil municipal de chaque commune, ce qui tendrait à prouver qu'ils en étaient écartés auparavant.

L'affaire du quatrième discours met aussi en exergue ce sentiment d'exclusion. Au départ, cette intervention est demandée pour que la campagne ait un porte-parole, un symbole de son intégration au cœur du canton et de la Suisse. On s'aperçoit malheureusement que ce n'est qu'un prétexte quand on constate que l'orateur choisi est Fontanel de Carouge. Cette bourgade n'est certainement pas la plus représentative, au niveau géographique, des communes véritablement rurales. On peut alors douter des bonnes intentions de ceux qui proposent ce discours. Il semble que cette affaire et la tournure qu'elle prend blessent alors des sensibilités, car Fontanel, le principal intéressé, lance un appel pour que les communes participent et laissent leur rancœur de côté. De plus, si Genève boude la campagne lors de l'élaboration de la fête, celle-ci le lui rend peut-être en refusant de collaborer financièrement. En additionnant les souscriptions individuelles ou les allocations communales, on atteint à peine 5,5% du financement total du monument. Comme des lettres d'accompagnement l'indiquent lors d'envoi des allocations, certaines communes, à l'image de Vandœuvre, doivent penser que "c'est plutôt à la ville qu'incombe des dépenses semblables"²⁰⁸.

Pourtant, toutes ne partagent pas cette opinion et elles n'hésitent pas alors à envoyer de l'argent. Ce geste est d'autant plus généreux que les salaires, à la campagne, sont très bas. Un ouvrier agricole, par exemple, gagne environ deux fois moins qu'un facteur²⁰⁹. Il ne serait donc pas équitable d'affirmer que la campagne est moins patriote sous prétexte qu'elle offre moins de fonds. Elle donne en fonction de ses possibilités. Dans de nombreux villages, malgré un taux de participation à la souscription relativement élevé²¹⁰, les habitants ne versent souvent que de petites sommes, de l'ordre

²⁰⁷ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 27 mai 1863)

²⁰⁸ M & C A1 : dossier "Souscriptions". Lettre de la Commune de Vandoeuvres du 31 mai 1869 annonçant la recette de la souscription.

²⁰⁹ Paul BAIROCH, *Annuaire statistique rétrospectif de Genève*, Genève, 1986, p. 55

En 1869, un ouvrier agricole gagne en moyenne 1,26 F. par jour.

En 1869, un postier, un des bas salaires de l'administration, gagne 1160 F. par année, si cette somme est divisée par 365 jours, cela donne environ 3,20 F. par jour.

²¹⁰ Après avoir analysé dans ce sens les feuilles de souscription de 1864 est ressorti le cas de Gy où 35 personnes souscrivent (32 sont des agriculteurs, 1 commerçant, 1 régent et le maire). Sur une population estimée entre 1860-1870 à 192 habitants, cela donne environ 19% de la population qui participe. Ce chiffre peut paraître bas, mais en comptant que ce sont souvent des hommes, les chefs de famille qui remplissent la feuille de souscription, le taux de 19% ne représente alors que les donateurs et non pas le reste d'une famille plus nombreuse que peut-être ils représentent. Pour avoir

de vingt, cinquante centimes ou un franc. On est très loin des cent, deux cents ou mille francs atteints par les donations de particuliers en ville²¹¹. Quant aux allocations versées, même si la plupart restent modestes, vu l'état précaire des finances invoqué par la majorité des communes, ces dernières n'hésitent cependant pas à y joindre des lettres patriotiques, telles celle du maire d'Onex qui précise :

"Nous ne voulons pas qu'il soit dit que notre petite commune reste indifférente lorsqu'il s'agit de perpétuer le souvenir de la réunion de notre canton à la Confédération, dont le résultat a été de procurer aux habitants de notre contrée le précieux avantage de devenir citoyens d'un pays libre, heureux et prospère"²¹².

Une chose est certaine : lorsque la fête a lieu, entre douze et quinze mille personnes participent au cortège du premier jour et plus de deux mille enfants à celui organisé pour la fête de la jeunesse. L'affluence est grande et tous les journaux soulignent la liesse populaire et la participation record de la population du canton de Genève. Si la campagne a boudé un instant (à l'instar du Conseil administratif lorsqu'il se voit enlever son droit de parole dans l'affaire des discours), elle a certainement, comme lui, participé ensuite à la fête qui est un événement social, patriotique et politique.

un chiffre plus exact, il faut le multiplier par 3 ou 4 (c'est-à-dire par le nombre approximatif de personnes par famille), et cela donnerait environ 60%, voire 80% de donateurs.

²¹¹ Voir l'Annexe n°11 : exemple de souscription du village de Perly, liste n°150 et 151

²¹² M & C A1 : dossier "Souscriptions". *Lettre du maire de la commune d'Onex, le 26 août 1869*

IMPORTANCE POUR LE RESTE DE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER

Vu la composition du cortège, des invitations ont été adressées au Conseil fédéral et aux conseillers d'Etat des autres cantons. Le comité central tient à ce que la fête soit une réjouissance confédérale et "approuve le choix qu'à fait le Conseil Fédéral, choix heureux au point de vue national par la présence de M[onsieur]r Challet-Venel"²¹³.

Cependant, Friedrich Welte²¹⁴, président de la Confédération, sera remplacé le 10 septembre 1869 par Victor Ruffy²¹⁵, vice-président, car il est obligé d'assister au déroulement de "la conférence internationale dans l'affaire de l'établissement d'une voie ferrée à travers les Alpes par le St Gothard"²¹⁶ qui se réunit dès le 15 septembre à Berne.

Au point de vue international, les ambassadeurs ou consuls des pays étrangers en Suisse ou à Genève sont invités, mais on connaît peu leurs avis. Il semble qu'ils soient venus nombreux et plusieurs journaux mentionnent, comme La Suisse radicale du 23 septembre 1869, que

"les populations françaises et savoisiennes du voisinage, et les étrangers arrivés [sic arrivent] de toutes parts" [...] "Dès le samedi 18, la ville était déjà encombrée des hôtes nombreux que versaient incessamment dans notre ville trains et bateaux à vapeur. Les hôtels regorgeaient de voyageurs, et il n'était pas même possible de les loger dans les hôtels et auberges de Carouge"²¹⁷.

Cette affluence est prévue, même souhaitée par le comité des fêtes, puisqu'il a demandé à la Compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée d'organiser des "trains de plaisir", c'est-à-dire des trains spéciaux qui partent le 20 septembre, au matin, de Lyon et y retournent le mardi 21 au soir. Le comité a aussi nommé une commission des logements, dont la tâche est de rechercher auprès de la population des chambres disponibles pour les hôtes de passage. En conséquence, malgré le fait que la fête se déroule en semaine, il est certain qu'elle a attiré beaucoup de visiteurs, en particulier des Vaudois, des Suisses, des Savoyards ou des Français. Si la fête patriotique ne s'est pas uniquement limitée à Genève et à la Suisse, si la population des alentours s'y est associée, malgré les frontières récentes (la Savoie est devenue française en 1860), on peut penser qu'une relation régionale et des intérêts communs signalent là.

²¹³ M & C A1 : Procès-verbaux du Comité... N°1, (le 17 août 1869)

²¹⁴ L'Argovien Friedrich-Emil WELTI (1825-1899) est avocat, député au Grand Conseil en 1856, puis au Conseil des Etats en 1857. Il présidera ce dernier conseil en 1860 et en 1866. Il entre au Conseil fédéral en décembre 1866 et dirige successivement les départements militaire, des postes et télégraphes, de la justice, des postes et chemins de fer. Il opère d'importantes réformes militaires, travaille à la révision de la Constitution, à la construction de la ligne du Saint-Gothard et à la nationalisation des chemins de fer.

²¹⁵ Victor RUFFY (1823-1869), voir note 185

²¹⁶ M & C A1 : dossier "Fêtes de septembre 1869". *Lettre du Conseil fédéral du 10 septembre 1869*. Le tunnel du Gothard fut percé entre 1872-1880, sous la direction de l'ingénieur genevois Louis Favre.

²¹⁷ *La Suisse radicale*, le 23 septembre 1869, p. 1

Le comité central, qui désirait organiser une réjouissance populaire, genevoise et suisse, semble avoir atteint son but au-delà de toutes espérances. Il prouve par-là que l'unité et la concorde règnent à nouveau à Genève, cinq ans après les événements dramatiques du 22 août 1864.

IMPORTANCE POUR LA PRESSE

Que la fête ait été une réussite à l'époque ne fait aucun doute et elle sera même citée en exemple lors du centenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, en 1914. Ce tableau, un peu trop idyllique compte tenu des rivalités constantes entre les différents partis politiques, est pourtant confirmé par les journaux. Ainsi ces quotidiens ou hebdomadaires paraissant après les festivités, tels que La Suisse radicale, le Journal de Genève, Le Carillon de Saint-Gervais, Le Figaro suisse, Le Courrier de Genève, la Chronique genevoise, La Semaine religieuse ou Le Réformiste, s'accordent effectivement sur la réussite de la fête et l'importance nationale de son but.

Étonnamment, un véritable consensus émane des diverses rédactions de journaux. Toutes s'accordent pour louer l'esprit ayant présidé à la fête et encenser les buts de la manifestation. Leurs motifs d'appréciation peuvent être différents, mais tous reconnaissent que la liberté et l'autonomie du canton sont liées à son entrée dans la Confédération.

1. Pour Le Carillon de Saint-Gervais, journal humoristique radical :

"Tout a contribué à graver en traits ineffaçables le grand souvenir de l'émancipation de Genève, et celui de son incorporation à la Suisse." C'est la fête "la plus grande et la plus noble qu'il nous ait été donné de célébrer" et "de cette immense protestation contre le despotisme, de cette allégresse générale il nous est resté un sentiment partagé par beaucoup", celui que 1814 représente la date de l' "émancipation de l'étranger"²¹⁸.

2. Dans La Suisse radicale, on insiste sur des motifs semblables à ceux invoqués par Le Carillon de Saint-Gervais, mais en soulignant que l'entrée de Genève dans la Suisse est encore plus importante en 1869 qu'en 1814, en raison des

"théories politiques qui dominant dans les grandes monarchies et en particulier dans celles qui nous entourent, [...] théories qui ne sont souvent qu'un masque destiné à cacher des visées ambitieuses sous les noms pompeux et fallacieux de nationalités de races, des frontières naturelles, changeant de nom avec les circonstances et couvrant des allures despotiques et envahissantes à l'aide d'une popularité de mauvais aloi les petits Etats et surtout les Etats libres ont lieu d'être en défiance. [...] Lorsqu'on voit de quelle façon Nice et la Savoie ont été brochantées, le Danemark mutilé et démembré, l'antique ville libre de Francfort et d'autres nationalités allemandes, non moins respectables, asservies et foulées aux pieds, on comprend volontiers que les petits peuples libres serrent maintenant leurs rangs, regardent avec une certaine inquiétude autour d'eux et veillent avec une vigilante sollicitude pour la conservation d'une autonomie précieuse, à l'aide de laquelle ils peuvent garantir sûrement leurs droits, leur prospérité et leur indépendance. La réunion de la vieille et illustre république de Genève

²¹⁸ *Le Carillon de Saint-Gervais*, le 25 septembre 1869

à la Confédération suisse a été pour la petite république une sorte de Palladium²¹⁹ pour la conservation de cette féconde autonomie, à l'aide de laquelle elle est devenue l'un des plus libres et des plus florissants Etats de la terre"²²⁰.

3. Pour le Journal de Genève, journal conservateur, la Suisse procure une protection, garantit la liberté du canton et lui permet de vivre comme elle l'a toujours fait :

"Quand nos ancêtres faisaient appel à leur combourgeois des cantons suisses, c'était comme protecteurs de leurs droits, de leurs vieilles franchises. Quand nous nous adressons à la Confédération, c'est parce que nous l'aimons, et parce qu'elle nous aime, mais c'est aussi parce qu'elle protège l'indépendance de Genève canton, parce qu'elle nous assure notre existence comme vieille république"²²¹.

4. Le Pierrot, hebdomadaire satirique publié jusqu'en 1866 par les indépendants, présente les espérances de ces derniers en août 1864, avant les fêtes qui n'eurent pas lieu :

"Pas un seul de nos concitoyens ne boudera, nous l'espérons, car se serait renier nos antécédents; nous ne pouvons le faire. Nos pères n'ont-ils pas démontré toute leur reconnaissance quand l'alliance a été conclue en 1814?".

Ce journal insiste également sur les avantages défensifs de l'alliance avec la Suisse, tels l'armée fédérale, la neutralité :

"On ne saurait trop le répéter, la Suisse ne doit compter que sur elle-même ; nous avons une armée assez imposante pour repousser l'ennemi, si jamais il tentait de vouloir faire une petite annexion quelconque d'une simple parcelle de terrain de notre patrie, [...] si jamais l'étranger violait une neutralité que nous n'aurions pas enfreinte, nous combattrions comme les enfants de la vieille Suisse. [...] Respectons les droits légitimes des Etats européens ; protégeons sur notre sol le modeste proscrit qui demande un asile ; punissons les hôtes factieux [...] Voilà cinquante années que nous avons vécu sous un régime de liberté et de progrès, que nous avons élevé nos enfants sans qu'ils nous aient abandonnés pour aller guerroyer dans des pays lointains [...] Voilà pourquoi nous demandons que chacun s'apprête, selon ses moyens, à célébrer cette fête toute fraternelle"²²².

²¹⁹ Palladium : ce que l'on considère comme une sauvegarde, gage de salut public

²²⁰ *La Suisse radicale*, n°197 (jeudi, 2 septembre 1869), p.1 Editorial : "Les Fêtes de septembre"

²²¹ *Journal de Genève*, le 24 septembre 1869

²²² *Le Pierrot*, samedi 6 août 1864



Trop tard grands protecteurs, c'est ma fille et pour vous l'annexer, il vous faut venir la prendre à Berne!!!.....

Figure 17 : Le Carillon de Saint Gervais, le 23 juillet 1864

5. Le Figaro suisse espère

"que les journées du 20 et 21 septembre 1865 [sic 1869] exerceront quelque influence sur l'esprit public dans le canton de Genève; nous espérons qu'il en résultera pour le pays une période d'apaisement relatif, non pas que nous voulions la destruction des partis ; nous croyons que les partis entretiennent la vie dans un pays et qu'on leur doit le progrès sous toutes ses formes, mais nous aimerions voir diminuer, sinon disparaître, les haines aveugles qui ont trop souvent prévalu dans nos luttes de parti"²²³.

Après les fêtes, il se réjouit :

"Ces deux journées se sont passées avec le plus grand ordre et sans accident", elles "auront servi à resserrer des liens de famille et à dissiper bien des préjugés; elles auront servi à nous rapprocher plus intimement de cette Patrie suisse, et l'on peut être fiers [sic] d'appartenir à ce petit pays. Que ces journées laissent un souvenir et une tradition à la jeune génération, et que dans cinquante ans ce même anniversaire se célèbre avec autant de bonheur que nous l'avons célébré le 20 et 21 septembre 1869"²²⁴.

6. Le Réformiste, journal en faveur de la réforme électorale, insiste sur

"la grandiose manifestation nationale" et la concorde qui y a régné : "Qui n'aurait pas été ému par cet élan universel; et surtout par le spectacle d'union et de fraternité qu'a présenté notre Ville pendant deux jours dont le souvenir demeurera ineffaçable?"²²⁵.

Il espère que cet esprit rejaillira sur la vie publique en temps d'élection et que la population se comportera comme elle a agi lors des fêtes :

"Si la fête du 20 septembre a incontestablement fait paraître sous un jour lumineux notre vie publique, nous ne devons pas pour cela nous abstenir de rechercher et de signaler les anomalies et les imperfections qui la déparent encore." [...] "il faudrait que les citoyens pussent s'asseoir fraternellement à la même table le lendemain d'une élection comme ils l'ont fait le 20 septembre"²²⁶.

7. La Chronique genevoise, hebdomadaire informatif de la vie culturelle, explique que

"si le bruit fait le bonheur, si les acclamations, les arcs de triomphe et les fanfares sont une preuve d'allégresse et de patriotisme, Genève en ce jour doit être heureuse et fière du spectacle qu'elle offre à ses confédérés et à ses voisins".

²²³ *Le Figaro suisse*, le 18 septembre 1869

²²⁴ *Le Figaro suisse*, le 25 septembre 1869

²²⁵ *Le Réformiste*, le 25 septembre 1869, article signé Amédée Roget

²²⁶ *Le Réformiste*, le 25 septembre 1869, article signé Amédée Roget

L'auteur de la chronique espère que la statue restera un témoignage pour l'avenir :

"Que sa vue nous reporte sans cesse à cette période douloureuse mais salutaire de notre histoire, où Genève asservie se retrempe au creuset de l'épreuve. [...] Qu'elle serve enfin, en nous rappelant les bienfaits dont la Providence n'a pas cessé de nous combler depuis 55 années, à nous rattacher toujours plus étroitement à cette PATRIE SUISSE, sous l'égide de laquelle nous jouissons de ces bienfaits!"²²⁷.

Une fois la fête passée il la décrit comme "une belle manifestation populaire", "une fête *de famille*" où partout n'éclatait que "bienveillance et joie sérieuse" ou "ordre parfait".

8. Pour Le Courrier du Chablais, hebdomadaire catholique, la fête est "un élan général sans distinction d'âge, de sexe, de condition ; on sent qu'on foule la terre de la liberté"²²⁸.
9. Le Courrier de Genève, journal catholique, publie, le 18 septembre 1869, une lettre de Monseigneur Gaspard Mermillod²²⁹ où celui-ci rapporte la joie de tous les catholiques du canton de participer à la manifestation, car "l'Église est toujours heureuse de s'associer aux fêtes de la patrie".

Il écrit que le son des cloches des paroisses catholiques marquera :

"que les catholiques genevois sont dignes d'honorer leur pays et capables de le servir. Le patriotisme n'est le monopole de personne, il est le devoir et l'honneur de tous"²³⁰.

Après les fêtes, le journal insiste sur "l'enthousiasme extraordinaire" et, paradoxalement, sur l'ordre et le calme qui a régné.

10. La Semaine religieuse, journal protestant, décrit la fête comme une totale réussite, espère que la concorde religieuse ou politique règne à l'avenir :

"Que de tous ces plaisirs et de toutes ces fêtes il nous reste quelque chose qui fasse le bien du pays et réjouisse le ciel !" ²³¹.

Tous les journaux s'accordent donc, pour des motifs divers, à louer le jour où Genève est entré dans la Confédération, gage de liberté et d'autonomie, et, par conséquent, un consensus se fait réellement sentir dans les opinions énoncées. La raison patriotique de la fête et le but national de l'œuvre du comité central sont acceptés sans critique et même soulignés. Ainsi, lorsque des critiques

²²⁷ *La Chronique genevoise*, le 20 septembre 1869

²²⁸ *Le Courrier du Chablais*, le 27 septembre 1869

²²⁹ La promulgation de l'infaillibilité pontificale par le premier concile du Vatican et la crainte d'un évêché soit rétabli à Genève à l'instigation de Gaspard Mermillod, curé de Genève, vont provoquer la naissance de luttes religieuses dans les années 1870 entre les radicaux, Carteret en tête, représentant le pouvoir civil genevois et suisse, et les catholiques menés par Mermillod. Elles aboutiront à son expulsion du territoire suisse en 1873. Cela marquera la rupture des relations entre la Suisse et le Vatican qui ne reprendront pas avant 1883.

²³⁰ *Le Courrier de Genève*, le 18 septembre 1869

²³¹ *La Semaine religieuse*, le 25 septembre 1869

existent, elles ne leur sont pas adressées. Les attaques portées par les différents journaux des partis visent l'attitude de leurs adversaires en général ou leurs différends politiques. Le sujet de la discorde n'est donc pas la Confédération, mais bien le canton et cela n'est pas sans rappeler les événements du mois d'août 1864.

Les journaux radicaux ne manquent pas une occasion de rappeler que si 1814 est la date d'émancipation pour Genève de la tutelle étrangère, 1846 est la date de la révolution genevoise, moment où le peuple se libère de l'aristocratie et gagne ses droits démocratiques. Ils soulignent également que cette deuxième date leur paraît plus importante que 1814. Le Figaro suisse, répond donc comme suit à La Gazette de Lausanne qui :

"tourne en ridicule le buste de M. James Fazy, qui était exposé sur la fenêtre d'un de nos concitoyens. Nous pensons que cette brave commère ne connaît pas très-bien notre histoire, car si elle la savait elle saurait que M. James Fazy a été l'homme qui a mis bas les fortifications, qui a abattu les anciens préjugés, qui a fait connaître au peuple qu'il était autant que cette vieille race qui se posait en maître et que si la ville de Genève a eu une place pour recevoir le monument, c'est à M. James Fazy à qui elle le doit et qu'il y a plus d'un cœur qui pense à lui et qui a été heureux de voir son buste à cette fenêtre et ce n'est pas à une fenêtre qu'il devait être mais à la place qui fait face au monument national, car c'est à M. James Fazy que nous devons ce que nous sommes aujourd'hui"²³².

D'autres soulignent que, à cause de la révolution genevoise, le nouveau gouvernement radical a pu voter en faveur de la dissolution du Sonderbund à la Diète, s'alliant ainsi à l'opinion de la majorité de la Suisse, et critiquent donc implicitement les conservateurs qui avaient décidé le contraire. Par conséquent, ils voient en l'année 1846 la date réelle de l'entrée de Genève dans la Confédération. C'est à ce moment que les Genevois s'émancipent de la tutelle des conservateurs, gagnent des droits démocratiques et participent, grâce à leur vote, à la guerre du Sonderbund dont sortira une Suisse moderne et indivisible, un État fédéral.

Quelques critiques, peu nombreuses et plutôt satiriques, s'adressent à la statue et à la fête. Le Carillon de Saint-Gervais caricature la statue ou publie des anecdotes qui, à ce qu'il prétend, circulent à Annecy comme quoi "le monument doit représenter Calvin et sa femme"²³³. Le Figaro suisse insiste lourdement sur les difficultés financières du comité et fustige le banquet organisé à Saint-Antoine. Il estime qu'il est réservé à la vieille élite genevoise, et que des distinctions de classes, peu désirables, y sont perpétuées. D'autres journaux critiquent encore des détails techniques peu réussis, comme les feux d'artifice, dont la pièce principale semble s'être disloquée, en raison du vent violent et de l'incapacité d'artificiers, apparemment un peu "gris", comme le coût trop élevé du prix des bals, comme la modicité des fonds consacré par la Ville à l'illumination et à la décoration d'édifices publics, comme le pont du Mont-Blanc ou le fait que les services religieux n'ont pas eu une place particulière dans le programme.

²³² *Le Figaro suisse*, le 25 septembre 1869

²³³ *Le Carillon de Saint-Gervais*, le 11 septembre 1869

CONCLUSION

LA SIGNIFICATION DU MONUMENT AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, la fête de 1869 et son monument sont oubliés, bien qu'on ait commémoré en 1914 et en 1964 le débarquement des Suisses au Port Noir²³⁴ lors de longues festivités. La statue a disparu des cartes postales au profit d'autres lieux jugés plus attrayants ou plus touristiques. Certains articles la décrivent de manière irrévérencieuse du nom de "Demoiselles de Culs-vers-ville" sous prétexte qu'elle tourne le dos à la Cité, de "Mutti Schweiz et Mami Genève", de "chef-d'œuvre de la lourdeur helvétique", de "Vénus de kilos" ou de "tours de mamelles"²³⁵. Des rumeurs circulent selon lesquelles les femmes ayant servi de modèle à l'artiste Dorer étaient des Savoyardes.

Pourtant, à l'époque, les festivités avaient tellement marqué les Genevois que certains avaient même décidé de créer une association appelée les "Compagnons de septembre", qui dura jusqu'en 1870. Son but était "de faire des réunions destinées à conserver entre les citoyens aussi bien qu'entre les familles genevoises des rapports de cordialité et d'affection"²³⁶, que les fêtes avaient vu naître, et d'organiser d'autres manifestations nationales qui rappelleraient les grands souvenirs de l'histoire genevoise. D'autres avaient proposé qu'on donne "le nom de quai de l'Union ou de l'Alliance à la partie du Grand quai qui se trouve en face du monument"²³⁷.

Il est donc certain qu'on a perdu, aujourd'hui, l'esprit qui avait présidé à la construction du monument ou à l'organisation de la fête. Pour comprendre cette ferveur patriotique, il faut se replonger dans les bouleversements auxquels on assiste au XIX^e siècle et tenter de saisir ce qui se passait alors autour de Genève et de la Suisse. Si on trouve maintenant la statue ridicule, c'est qu'elle représente des valeurs, telles que le patriotisme et le nationalisme. Depuis les deux guerres mondiales, ce type de valeurs est perçu d'une manière plutôt négative et qui inspire peu la conscience collective.

²³⁴ La fête devait d'abord avoir lieu en juin 1914, date du centenaire du débarquement des contingents fribourgeois et vaudois, après le départ des Français. Elle fut ensuite renvoyée au début juillet.

²³⁵ Voir les articles de presse concernant le Jardin anglais et le Monument national conservés aux Archives d'État de Genève.

²³⁶ Les COMPAGNONS DE SEPTEMBRE, *Déclarations d'adhésion. Statuts*, Genève, 1869

²³⁷ AVG : *Registres des séances du Conseil administratif*, le 5 novembre 1869

LA SIGNIFICATION DU MONUMENT AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

En Europe, tout le XIX^e siècle est parcouru par des mouvements des nationalités. Le sentiment national est en partie l'œuvre d'intellectuels ou de sociétés qui contribuent à sa renaissance. Il est également le fait d'historiens qui ont accès à des fonds d'archives nouveaux et qui cherchent à retrouver le passé oublié de la nation. Il est enfin l'ouvrage de classes nouvelles, comme la bourgeoisie, dont les intérêts économiques poussent à l'unification territoriale afin d'abolir douanes ou monnaies différentes à l'intérieur d'un même État. De plus, ce phénomène est très important au XIX^e siècle, car il ne se limite pas uniquement à des pays en devenir comme l'Allemagne ou l'Italie, mais il s'étend à la plupart des pays européens. En effet, il trouve à ce moment-là tous les ferments nécessaires à son éclosion.

Le nationalisme peut indifféremment s'associer à une philosophie de gauche ou de droite. Il peut puiser ses sources dans la Révolution française, qui a énoncé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la liberté individuelle et la souveraineté nationale, ou dans l'Histoire, qui inspire la prise de conscience des particularités nationales et son corollaire, le culte des traditions. Si dans divers pays européens, comme la France, l'Allemagne ou l'Italie, le sentiment national émane de peuples unis au-delà de notion de frontières, par une langue, une religion, une race ou une identité communes, en Suisse le phénomène s'inverse.

La Confédération helvétique est composée de citoyens dont les langues, les mœurs, la religion ou la race diffèrent. Mais, paradoxalement, ce qui semble contraire à la règle définit justement en Suisse le processus d'unification du pays ; l'histoire confirme ce processus et l'association de populations dissemblables devient la meilleure garantie de la conservation des particularités de chacune. Dans ce siècle, où certaines nations n'hésitent pas à en absorber d'autres au nom du principe même des nationalités²³⁸, la Suisse est encerclée de puissances qui ne manquent pas d'intervenir²³⁹ ou de faire pression sur elle. Par conséquent, elle se doit de trouver en elle une force pour résister. Les différents cantons se lient donc entre eux par des alliances défensives, puis en 1848, par une constitution qui transforme leur association d'États souverains en un État fédéral.

Ce passage peut être difficile pour des cantons qui, comme Genève, ont autrefois été des villes indépendantes, des républiques. Il faut alors éduquer toute la population à se sentir suisse et non pas seulement genevoise. Lorsqu'un comité se forme en 1863 pour ériger une statue rappelant l'entrée de Genève dans la Confédération, il n'a sans doute pas de pensées belliqueuses ou un patriotisme agressif, mais il participe néanmoins au courant de son temps. Il veut créer un "lieu de mémoire" à travers ce monument, un lieu où la mémoire nationale s'inscrit, et il le double d'un rituel commun, des fêtes de commémoration. Cette commémoration affirme la cohésion interne de la communauté par référence à un passé et à des valeurs qu'elle reconnaît pour siennes. Elle actualise

²³⁸ La France annexe la Savoie et Nice en 1860, la Prusse et l'Autriche reçoivent plusieurs duchés du Danemark à la suite de la seconde Guerre des duchés.

²³⁹ Le général Dufour s'est porté plusieurs fois à la frontière avec l'armée pour défendre la neutralité suisse, ainsi en 1856, lors l'occupation de la ligne du Rhin suite à l'affaire de Neuchâtel ou en 1859 à l'occasion de la guerre d'Italie.

des événements primordiaux dont la vérité fonde la destinée actuelle et future de la communauté et en assure la sécurité.

Cela explique donc le consensus positif des journaux ou du public en faveur de la fête et du monument. Personne ne veut remettre en question ce qui est considéré comme le fondement de l'existence de l'État, de sa cohésion et de sa sécurité ; en conséquence, des critiques contre la Confédération sont à l'époque impossible. En effet, celle-ci a accueilli Genève comme un de ses composants à part entière et lui a permis de retrouver une position où sa voix a autant d'importance que celle des autres cantons. Cette évolution n'aurait certes pas été possible si Genève était resté un département de la France, comme avant 1814.

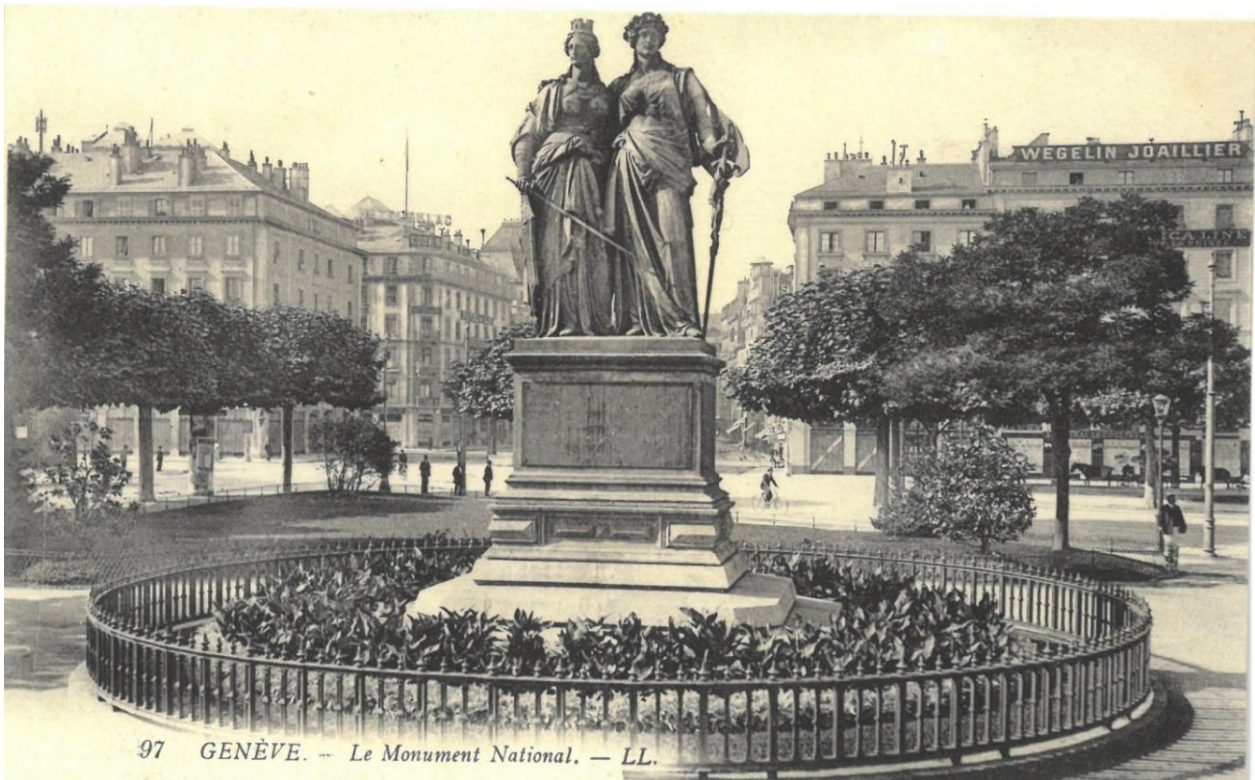
De même, en érigeant le monument et en organisant une grande fête de remerciement à la Suisse, le comité montre qu'il désire sortir du particularisme genevois. Ce monument, comme le souligne de nombreux commentaires, trace la voie dans laquelle le canton de Genève doit désormais s'engager. Il doit sortir de son isolement ou de ses problèmes cantonaux et faire coïncider ses frontières à celles de la Suisse, dont il fait maintenant partie.

Pour certains membres du comité, comme le général Dufour, cette notion semble évidente et ses actions sont motivées par la Suisse en devenir. Pour d'autres, qui vivent encore dans un particularisme genevois et qui s'attachent surtout à le conserver, qui protègent leurs intérêts personnels, le sentiment d'appartenance à la Suisse passe au second plan. Ces deux attitudes constituent la dualité même de cette fête et permettent de mieux comprendre l' "affaire des discours".

Ainsi, une première catégorie d'individus, aussi bien issue des conservateurs que des radicaux, met en avant un patriotisme genevois, se félicite du fait que Genève ait retrouvé son autonomie et se soit débarrassé de la tutelle française. Ce faisant, cette frange perpétue les conflits entre partis et inquiète la Suisse entière, comme dans le cas des émeutes d'août 1864. Au contraire, une seconde catégorie cultive un patriotisme suisse, aspire à une résolution des conflits politiques genevois, pour obtenir une plus grande considération en Suisse et pouvoir jouer un rôle plus important au niveau fédéral.

Si ces deux types de patriotes sont d'accord sur le fait que l'entrée de Genève dans la Confédération est une excellente chose, difficile à critiquer, leurs opinions diffèrent quant aux responsables ou aux dates de cette entrée. Tous tentent de s'approprier la naissance de l'événement et veulent en être les initiateurs aux yeux de la Suisse ou du canton pour d'évidentes raisons d'influence.

Ainsi, au-delà des fiançailles de 1815, les radicaux situent à la révolution genevoise de 1846 la date de l'union véritable du canton et de la Confédération. Ils critiquent alors les partis qui n'adhèrent pas à cette vision des choses. Ils critiquent non l'entrée de Genève dans la Confédération, mais les indépendants et les conservateurs qui n'acceptent pas leur chronologie des événements. Ces deux derniers partis sont encore au pouvoir en 1869, mais leur temps est compté, puisqu'ils seront remplacés dans les instances politiques en 1870 par ces mêmes radicaux.



97 GENÈVE. -- Le Monument National. -- LL.

Figure 18 : Le Monument National (CIG, cartes postales)



~~XXXXXXXXXX~~ MONUMENT NATIONAL A GENÈVE

1945/502

Figure 19 : Le Monument national (CIG phot28p monument nat 04)

ANNEXES n°1 Séance du Comité du 14 septembre 1869

Quatre à la Musicienne. La lecture en est entendue.
 également avec la Ville de Genève pour les notes de Mr Van-
 Scher comme avait reçu quatre lettres de Mr Diderot sur
 divers sujets.

La proposition de Mr Van Scher de donner une gratification
 au Président est renvoyée à plus tard.

Mr Jacquetti est chargé de s'entendre avec M. de la plume
 pour les divers services à adresser. Il est égale-
 ment chargé d'envoyer le programme au Comité d'Etat
 La séance est levée.

Séance du Comité du 14 Sept. 1869

Sont présents M. de la plume, Président, Vanter-
 Crémieux, Gambelin, Dida, M. de la plume, Delgrange,
 Vanter, M. de la plume, M. de la plume, Jacquetti.
 Le procès-verbal de la précédente séance est lu et
 adopté après les observations suivantes

Mr de la plume Delgrange qui croit pas avoir dit qu'il
 savait pour le Comité d'Etat si s'agissait de
 par le Dr Diderot, soit celui de la Ville de Genève
 de Mr Jacquetti fait observer qu'il a omis de le
 mentionner dans le procès-verbal sa proposition de Mr
 Vanter d'être rempli pour divers soins, et en
 particulier, pour le voir, par Mr Dida; proposi-

ANNEXES n°1 Séance du Comité du 14 septembre 1869 (suite)

sion, qui se font sentir, suite de son absence, obligation
 pour cause d'urgence publique et qui a été proposée
 par le président, l'ordre de la séance du Comité
 d'Etat, par laquelle ce corps, suit d'avoir un Comité
 qui ait la suprématie dans l'administration de la
 Ville de Genève, à la suite de l'approbation du pro-
 gramme qui lui a été demandé par le Comité.
 M. le Président a lu la lettre du Comité, précédant par la
 quelle ce corps annonce que Monsieur le Président M. de
 l'Etat se rend à Berne pour la conférence relative aux
 gendarmes, M. Ruffi, vice-président du Comité, a été
 remplacé.

M. le Président a lu d'avoir que l'acte notarié par lequel
 ce ^{document a été signé} ~~document a été signé~~ par les citoyens de l'anton de Genève,
 a été signé par le Comité d'Etat et par le bureau du Comité
 délégué à cet effet. L'acte sera remis au Comité d'Etat le jour
 de l'inauguration, après le discours du président du Comité.

Suivant le vœu du programme, les invitations ont été
 adressées au Comité d'Etat, au Grand Conseil, au Comité Admi-
 nistratif, au Conseil Municipal de Genève, aux, Maires,
 adjoints et conseillers municipaux de toutes les communes
 de l'anton.

Pour la proposition de M. Vautier, le Comité décide
 qu'en plus d'inviter les sociétés morales à partir de l'Hôtel
 de Ville aux banquets et les inviter, ces sociétés seront

ANNEXES n°1 Séance du Comité du 14 septembre 1869 (suite)

placés en face du cortège des citoyens, le mariage à
peu près factuel sera célébré dans l'église de la rue. M.
F. Dubier est chargé de ce soin.

M. Didry rapporte que le voile est prêt, que l'événement
en sera fait le lendemain. Il demande que des mesures
de surveillance soient prises, parce qu'il craint de voir
seur l'abus du drapeau et de débarrasser le terrain par les
dispositions à prendre. M. Veucher approuve fortement
et au nom du Paroisse, sur la nécessité d'une surveillance
jusqu'à l'inauguration. Le Comité décide qu'il sera
demandé, par lettre adressée au Département de Justice
et de Police, qu'un gendarme soit chargé jour et nuit
de la police, surtout de l'encadrement. M. Veucher
adressera cette demande.

M. Didry annonce que M. Blanchard a offert de s'oc-
cuper de la pose d'un grand arc pour l'inauguration de la
salle, et de tout ce qui concerne l'embellissement de la
place. M. Didry est chargé de demander au Département quel est
le fil de fer et les piquets pour former l'emplacement réservé.
Il est également autorisé à bien placer les poteaux, indi-
quant les places des divers corps dans l'église.
M. De Grange est chargé de recevoir les signatures pour les robes
d'honneur. M. Didry est chargé de l'embellissement du voile.
Sur la demande de M. Veucher relative aux Drapeaux du
Comité fédéral, il est décidé que M. Veucher, Président s'en



ANNEXES n°1 Séance du Comité du 14 septembre 1869 (fin)

sendra aux M^{rs} le Conseil d'Etat Chanciers pour qu'ils soient également recus à l'Hotel de Russie comme les Conseillers d'Etat nommés par le Comité d'Etat Supérieur -
Sur la demande concernant la place à l'Hotel de Russie le Comité aux autorités aux autorités et aux autorités, le Comité arrête l'ordre suivant

Conseil d'Etat, Conseil Supérieur et Conseillers
d'Etat des autres autorités nommés

Grand Conseil

Conseil Administratif

Comités Municipaux

Comité du Monument

Comité de la Fête

M^r Defrance annonce qu'une commission de police a été organisée par le Comité de la Fête -
M^r Flamant demande que les mesures soient prises pour que le public ne cède pas l'enceinte réservée.
La prochaine séance du Comité aura lieu le 21

Séance du Comité du 14 Sept. 1869

Sont présents M^{rs} le Général Defrance, présid^t, Mellich-
De-Randolle, Dilay, Chanut, Marquis, M^{rs} Ducommun,
Fleury, Gambini, Foglietti -

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et
adopté -

ANNEXES n°2 Liste des membres du Comité central d'organisation pour les fêtes d'inauguration
du Monument National

COMITÉ CENTRAL D'ORGANISATION

POUR LES

FÊTES D'INAUGURATION DU MONUMENT NATIONAL

MM. FRIDERICH, Charles, Conseiller d'Etat, PRÉSIDENT.
 VAUTIER, Moïse, } Anciens Conseillers d'Etat, VICE-PRÉSIDENTS.
 DEGRANGE, Em., }
 RUTTY, Jaq., étudiant,
 PERIER, Ferd., Présid. de la Soc. féd. de gymnastique, } SECRÉTAIRES.
 CAMBESSEDES, Em., Inspecteur des écoles, }
 MURISIER, H., Président de la Société Helvétique, TRÉSORIER.

MM. ALIZIER, instituteur.
 BATIER, Gabriel.
 BAYLON, docteur.
 BERGALONNE, F., chef de musique.
 BÉTANT, E.-A., principal du collège classique.
 BLEULER, député.
 BOISSONNAS, Charles, architecte.
 BONNETON, Ph., principal de l'école secondaire.
 BOUSQUET, A., négociant.
 BUSCARLET, J., capitaine.
 CAREY, agent d'affaires.
 CARLO, Théodore.
 CARTERET, Ant., député.
 CATALAN, Ad.
 CHOMEL, Fr., graveur.
 DAIZ, employé au Département de l'Intérieur.
 DARIER, Eugène.
~~DECARRO, Joseph.~~
 DÉCLÉ, commandant.
 DENTANT-JAMIN.
 DORSIVAL, géomètre du cadastre.
 DUCHÈNE, E., président du Cercle de Plainpalais.
 DUCHOSAL, docteur.
 DUNANT, Alb., avocat.

MM. HUBER, faiseur de pendants.
 ISENRING, Gaspard.
 JEANNIN, Ed., passementier.
 KAMIONOWSKI, Ch., député.
 LATOUR, Cyrille.
 LINCK, inspecteur des milices.
 MACAIRE DE RIBEAUPIERRE.
 MAIRE, A., régent.
 MARTIN, bijoutier.
 MATTHEY, Philippe.
 MAUNOIR, docteur.
 MAUNOIR, Henri, agent de change.
 MELLY, Alf., lieutenant.
 MENN, Ch.
 MÉROZ, Constant, horloger.
 MEYLAN, Auguste, horloger.
 MEYLAN, Edouard.
 MICHELI, L., secrétaire du Grand Conseil.
 MIROGLIO, agent d'affaires.
 MOUCHET, inspecteur des écoles.
 NECKER, maire de Satigny.
 NEYDECK, L., fils.
 NIEDERHAUSERN, Rodolphe.
 PALEY, Victor.

ANNEXES n°2 Liste des membres du Comité central d'organisation pour les fêtes d'inauguration du Monument National (fin)

DUVAL, A., docteur.	PEILLONNEX, député,
EMPEYTA, fils.	PERRET, Henri, graveur.
ERISMANN, El.	PIACHAUD, docteur.
FAVRE, William, lieutenant.	PICTET, Albert.
FAZY, Henry.	PICTET, Edouard.
FOL, commandant.	PITTET, Sylvius, architecte.
FONTAINE, A.	PLAN, Jules, président de la Société Littéraire.
FONTANEL, maire de Carouge.	REYMOND, Jn.-F.
GALLAND, Ch., agent de change.	ROJOUX, M., passementier.
GAUTIER, Adolphe.	ROMIEUX, principal du collège industriel.
GAVARD, régent à Carouge.	ROSSY, Charles.
GAY-PELLIEX, Et., fils.	ROUSSEL, docteur.
GIRARD, docteur et directeur du Conservatoire.	SENÉ, instituteur.
GIRARD, Ch., étudiant.	SORDET, Adrien, major.
GIROD, Am., vice-président du Grand Conseil.	VINCENT, prés. de la Soc. féd. de secours mutuels.
GOLAY, Em., député.	VINCENT, Docteur.
GOSSE, docteur.	VIOLIER-REY.
GOUDET, H., docteur,	VON GUNTEN, président du Grütli.
GRAGLIA, François, graveur.	WAGNON, Amédée.
HESS, John.	WEBER, ancien maire.
HESS, adjoint au Petit-Saconnex.	WISSMER, monteur de boîtes.

ANNEXES n°3 Tableau témoignant du taux de fréquentation aux séances du Comité Central

NOM	26.03. 1863	20.04. 1863	27.04. 1863	30.04. 1863	19.05. 1863	27.05. 1863	03.07. 1863	03.08. 1863	07.08. 1863	12.08. 1863	19.08. 1863	25.08. 1863	27.08. 1863	01.09. 1863	08.09. 1863	18.09. 1863	02.10. 1863	26.11. 1863	Total
ALBARET		1		1	1			1	1			1	1						7
CAMPERIO		1	1									1	1	1	1	1			7
CATALAN		1		1	1	1			1						1				6
CHALLET-VENEL		1			1			1	1		1							1	6
CHAUVET		1					1			1		1				1		1	6
DEGRANGE		1		1		1				1	1					1			6
DIDAY		1	1	1	1		1	1		1				1	1				9
DUFOUR	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18
DURAND		1																	1
FAVRE		1	1		1			1	1	1			1						7
FLAMMER		1	1	1		1				1	1			1	1		1		9
FRIDERICH		1	1	1		1			1				1	1	1				8
GAMBINI	1	1	1	1	1	1		1	1			1	1	1	1	1	1		14
LINCK		1				1	FIN												2
MAUNOIR																			0
RILLIET		1	1	1	1	1			1	1	1		1		1	1			11
RITTER		1										1							2
SUES-DUCOMMUN	1	1	1	1			1	1	1	1	1	1			1	1		1	13
TOGNIETTI	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17
VAUCHER		1	1	1	1	1	1	1	1		1		1		1	1	1	1	14
VAUTIER		1	1	1	1	1		1	1	1			1	1	1			1	12
VULLIETY		1				1		1	1				1						5

ANNEXES n°4 Concours pour un monument national...

Genève, le 16 Mai 1863.

n° 48.

Monsieur,

Le Comité, institué pour l'érection d'un monument national et commémoratif de la Réunion de Genève à la Confédération Suisse, a l'honneur de vous adresser quelques exemplaires du programme du concours qu'il a ouvert à cet effet.

Il vous prie, par mon organe, de donner à ce programme le plus de publicité possible, en appelant les artistes, sculpteurs ou architectes, quelle que soit leur nationalité, à y prendre part.

Comme le programme l'indique, on laisse toute latitude aux artistes sur le choix du monument: statue, obélisque, chapelle, etc. le Comité accueillera tout; n'ayant aucun plan préconçu, il ne repoussera aucune idée; il désire, au contraire, qu'une grande variété de conceptions éclaire son choix.

Bien que le Comité n'ait pas fixé, dans son programme, la limite de la dépense, je crois cependant devoir vous dire que, tout en voulant élever un monument noble et digne de l'événement à rappeler, il tiendrait à ne pas dépasser le maximum de Cent mille francs.

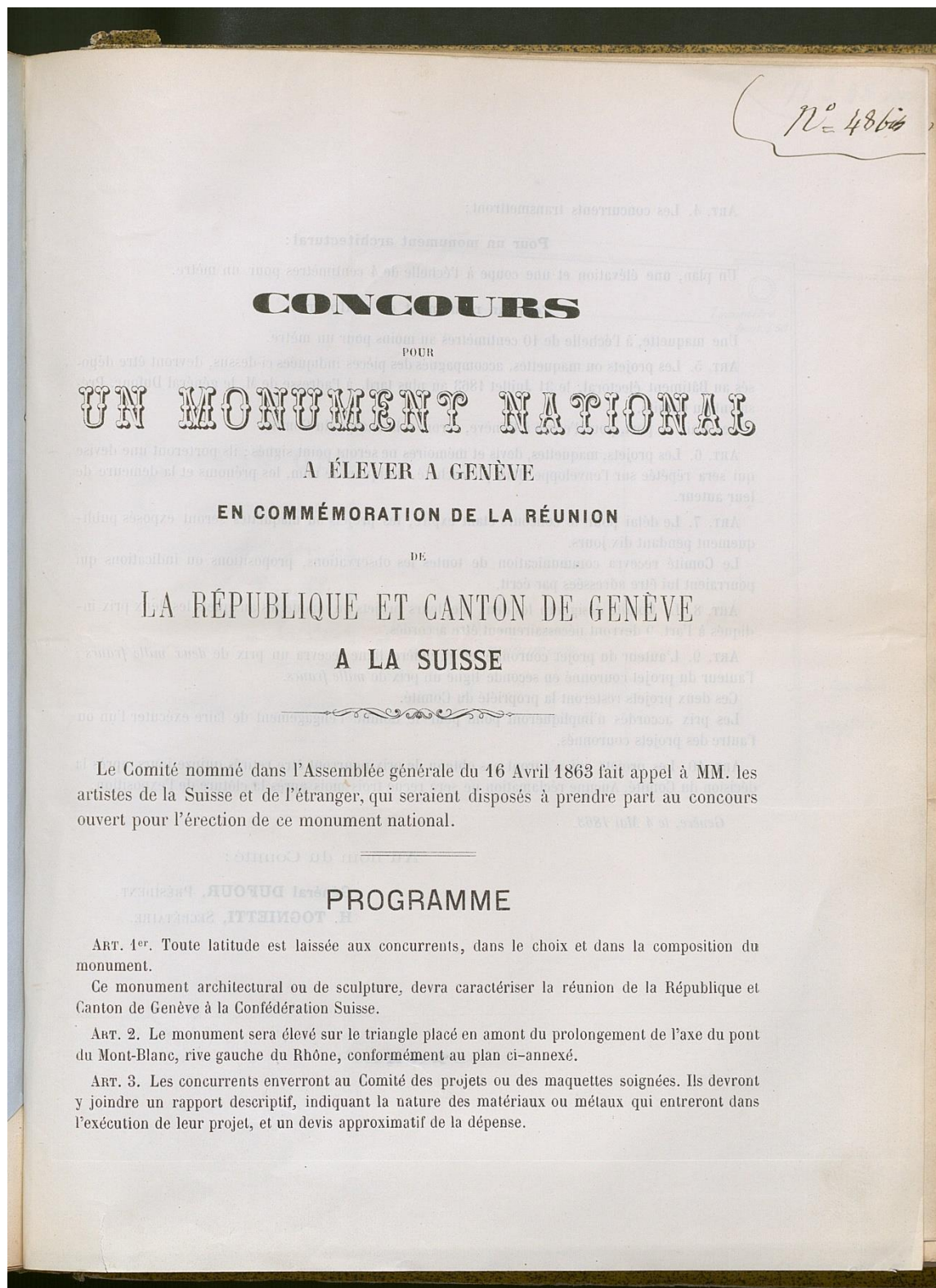
Agéez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom du Comité,

son Président,

Gen. G. H. Dufour

ANNEXES n°4 Concours pour un monument national... (suite)



ANNEXES n°4 Concours pour un monument national... (suite)

ART. 4. Les concurrents transmettront :

Pour un monument architectural :

Un plan, une élévation et une coupe à l'échelle de 4 centimètres pour un mètre.

Pour un monument en sculpture :

Une maquette, à l'échelle de 10 centimètres au moins pour un mètre.

ART. 5. Les projets ou maquettes, accompagnés des pièces indiquées ci-dessus, devront être déposés au Bâtiment électoral, le 31 Juillet 1863 au plus tard, à l'adresse de M. le général Dufour, Président du Comité.

Les frais de port, pour l'envoi à Genève, seront à la charge du Comité.

ART. 6. Les projets, maquettes, devis et mémoires ne seront point signés ; ils porteront une devise qui sera répétée sur l'enveloppe d'un pli cacheté, indiquant le nom, les prénoms et la demeure de leur auteur.

ART. 7. Le délai pour le concours étant expiré, les projets ou maquettes seront exposés publiquement pendant dix jours.

Le Comité recevra communication de toutes les observations, propositions ou indications qui pourraient lui être adressées par écrit.

ART. 8. Le Comité désignera les deux meilleurs projets ou maquettes auxquels les deux prix indiqués à l'art. 9 devront nécessairement être accordés.

ART. 9. L'auteur du projet couronné en première ligne recevra un prix de *deux mille francs* ; l'auteur du projet couronné en seconde ligne un prix de *mille francs*.

Ces deux projets resteront la propriété du Comité.

Les prix accordés n'impliqueront point pour le Comité l'engagement de faire exécuter l'un ou l'autre des projets couronnés.

ART. 10. Les projets qui n'auront pas obtenu de prix pourront être retirés quinze jours après la décision du Comité. Aucune réclamation ne sera reçue trois mois après la clôture de l'exposition.

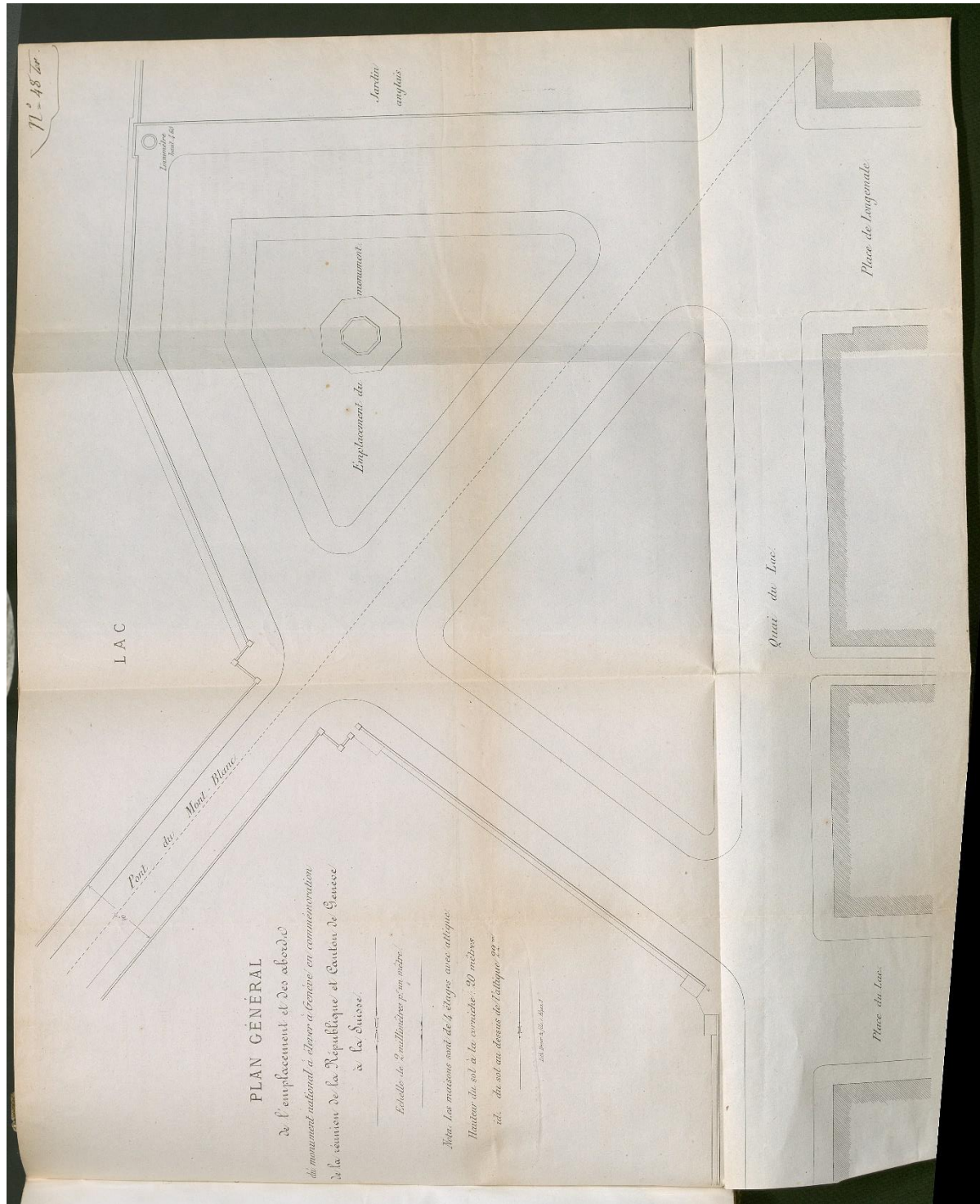
Genève, le 4 Mai 1863.

Au nom du Comité :

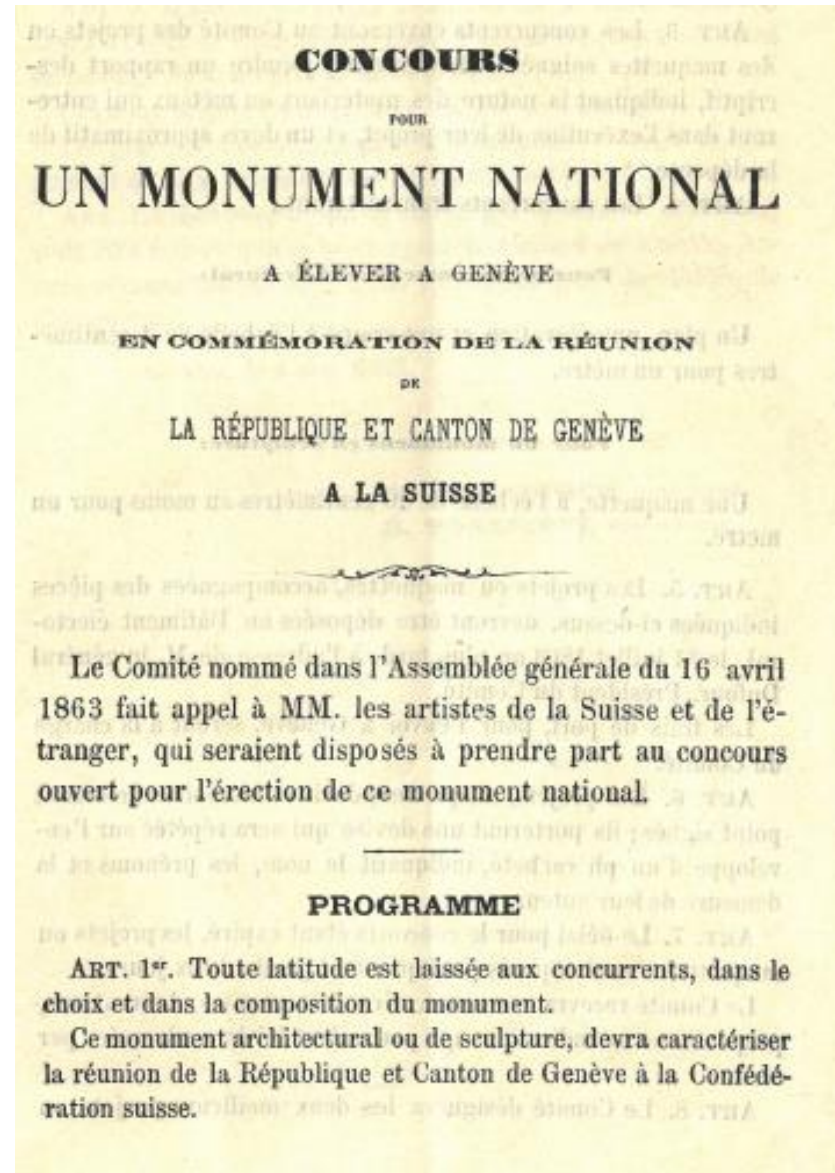
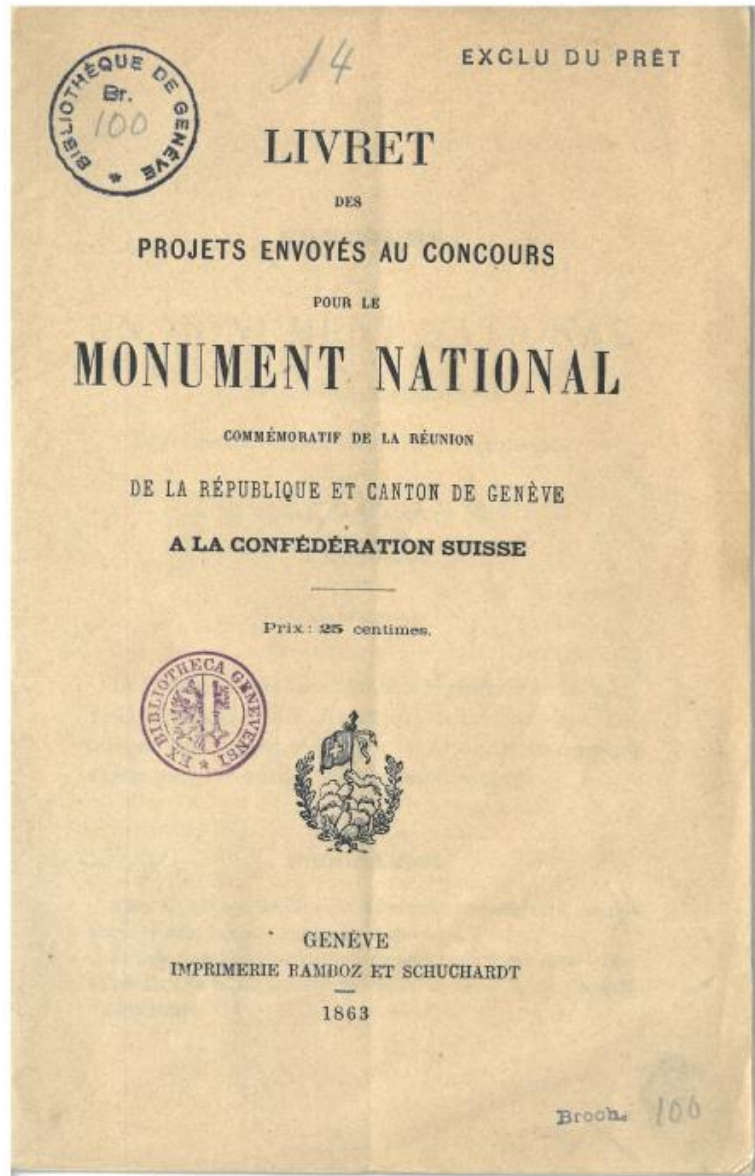
Général DUFOUR, PRÉSIDENT.

H. TOGNIETTI, SECRÉTAIRE.

ANNEXES n°4 Concours pour un monument national... (fin)



ANNEXES n°5 Livret des projets...



ANNEXES n°5 Livret des projets... (suite)

4

ART. 2. Le monument sera élevé sur le triangle placé en amont du prolongement de l'axe du pont du Mont-Blanc, rive gauche du Rhône, conformément au plan ci-annexé.

ART. 3. Les concurrents enverront au Comité des projets ou des maquettes soignées. Ils devront y joindre un rapport descriptif, indiquant la nature des matériaux ou métaux qui entreront dans l'exécution de leur projet, et un devis approximatif de la dépense.

ART. 4. Les concurrents transmettront :

Pour un monument architectural :

Un plan, une élévation et une coupe à l'échelle de 4 centimètres pour un mètre.

Pour un monument en sculpture :

Une maquette, à l'échelle de 10 centimètres au moins pour un mètre.

ART. 5. Les projets ou maquettes, accompagnées des pièces indiquées ci-dessus, devront être déposées au Bâtiment électoral, le 31 juillet 1863 au plus tard, à l'adresse de M. le général Dufour, Président du Comité.

Les frais de port, pour l'envoi à Genève, seront à la charge du Comité.

ART. 6. Les projets, maquettes, devis et mémoires ne seront point signés ; ils porteront une devise qui sera répétée sur l'enveloppe d'un pli cacheté, indiquant le nom, les prénoms et la demeure de leur auteur.

ART. 7. Le délai pour le concours étant expiré, les projets ou maquettes seront exposés publiquement pendant dix jours.

Le Comité recevra communication de toutes les observations, propositions ou indications qui pourraient lui être adressées par écrit.

ART. 8. Le Comité désignera les deux meilleurs projets ou

5

maquettes auxquels les deux prix indiqués à l'art. 9 devront nécessairement être accordés.

ART. 9. L'auteur du projet couronné en première ligne recevra un prix de *deux mille francs* ; l'auteur du projet couronné en seconde ligne un prix de *mille francs*.

Ces deux projets resteront la propriété du Comité.

Les prix accordés n'impliqueront point pour le Comité l'engagement de faire exécuter l'un ou l'autre des projets couronnés.

ART. 10. Les projets qui n'auront pas obtenu de prix pourront être retirés quinze jours après la décision du Comité. Aucune réclamation ne sera reçue trois mois après la clôture de l'exposition.

Genève, le 4 mai 1863.

Au nom du Comité :

Général DUFOUR, PRÉSIDENT.

H. TOGNIETTI, SECRÉTAIRE.

ANNEXES n°5 Livret des projets... (suite)

6

MEMBRES DU COMITÉ

BUREAU.

DUFOUR, Général, Président.
 CHALLET-VENEL, Conseiller d'Etat, Vice-Président.
 FAVRE, Edmond, Lieut.-Colonel fédéral, Vice-Président.
 CHAUVET, Marc, Agent de change, Trésorier.
 TOGNETTI, H., Principal du Collège indust., Secrétaire.
 SUÈS-DUCOMMUN, Négociant, Secrétaire.

ALBARET, Sydney.
 CAMPERIO, Professeur.
 CATALAN, fils.
 DEGRANGE.
 DIDAY, peintre.
 DURAND, Félix.
 FRIDERICH, Avocat.
 FLAMMER, Juge de Paix.
 GAMBINI, Eugène, Commandant.
 LINCK, Inspecteur des Milices.
 RILLIET-DE CANDOLLE, Professeur.
 RITTER, Secrétaire adjoint du Consistoire.
 VAUTIER, Conseiller d'Etat.
 VULLIETY, Négociant.
 VAUCHER-CRÉMIEUX, Architecte.

LIVRET

DES

PROJETS ENVOYÉS AU CONCOURS

POUR

LE MONUMENT NATIONAL

COMMÉMORATIF

DE LA RÉUNION DE GENÈVE A LA CONFÉDÉRATION SUISSE

N° 1. Dessin. 1 feuille, crayon noir.

Monument gothique avec les statues de Guillaume-Tell et de Winkelried et des bustes genevois, surmonté d'une statue de la Liberté.

N° 2. Dessin. 1 feuille, aquarelle.

Une pierre monumentale portant des inscriptions et placée sur un tertre entouré d'arbres.

N° 3. Dessin. 3 feuilles, lavis sur châssis. Plan, coupe et élévation.

Une colonne dorique surmontée d'un globe et d'un aigle, et dont le piédestal est porté par un soubassement de trois marches, avec quatre dés en saillie sur lesquels reposent des lions protégeant les écussons de la Confédération. Sur les quatre faces du piédestal trois bas-reliefs et une inscription.

Devis : 90,000 fr.

ANNEXES n°5 Livret des projets... (suite)

8

N° 4. Dessin. 3 feuilles, lavis. Plan, coupe et élévation.

Une fontaine surmontée d'une coupole sur le sommet de laquelle se trouve une statue de Minerve, et entourée de six portiques avec des statues historiques. Les dés du soubassement portent des figures allégoriques entre lesquelles sont des espaces destinés à recevoir des inscriptions.

Devis : 64,200 fr.

N° 5. Peinture sur toile.

Fontaine monumentale. Genève remet son écusson à la Suisse. Ces deux figures reposent sur un bloc de rochers portant des inscriptions. A la base se trouvent, sur la droite, les statues de Guillaume Tell et de Winkelried; sur la gauche, les figures symboliques du Rhône et de l'Arve.

Devis : 60,000 fr.

N° 6. Dessin. 3 feuilles, lavis. Plan, coupe et élévation.

Un édifice d'architecture grecque, avec portiques, pilastres et niches sur les quatre faces, couronné d'une balustrade et surmonté par des statues allégoriques. Dans les niches, des statues de personnages suisses.

Devis 90,000 ou 150,000 fr.

N° 7. Dessin. 3 feuilles, aquarelle et lavis. Plan, coupe et élévation.

Un monument entouré d'une grille et reposant sur trois marches; son soubassement projette quatre contre-forts qui portent des lions, avec des cartouches intercalés et qui sont destinés à recevoir des inscriptions. Sur la partie centrale du monument sont placées, aux quatre angles, des statues de soldats suisses, et sur les quatre faces des inscriptions et des bas-reliefs. Le haut du monument est couronné d'un groupe qui représente Genève accueillie par la Suisse; il est orné d'une frise portant les écussons des 22 cantons; dans les angles sont posées les aigles genevoises.

Devis : 95,000 à 120,000 fr.

9

N° 8. Dessin. 4 feuilles, lavis et crayon. Plan, coupe et élévation. Esquisse modifiée.

Monument d'architecture représentant une tour crénelée portée par une base formée de colonnes et de figures militaires, et posant sur un socle dont les saillies supportent des lions. Au-dessus de la tour un couronnement avec des aigles et une statue représentant Genève sur le sommet.

Devis : 150,000 fr.

N° 9. Dessin. 4 feuilles, huile, lavis et plume. Élévation, coupe et détails.

Colonne monumentale d'ordre corinthien surmontée d'un faisceau d'armes et d'une croix fédérale. Le fût cannelé est entouré d'anneaux sur lesquels sont inscrits les noms des grandes batailles suisses. Le piédestal a une frise ornée des écussons cantonnaires; sur deux de ses faces sont des bas-reliefs et sur les deux autres des inscriptions.

Devis : 139,000 fr.

N° 10. Dessin. 3 feuilles, lavis. Plan, coupe sur papier végétal, et élévation. Échantillons de granit.

Un obélisque de granit posé sur un piédestal orné de bas-reliefs et d'inscriptions.

N° 11. Dessin. 4 feuilles. 1 aquarelle sur châssis; lavis. Plan, coupe, élévation.

Un monument d'architecture, composé d'une première partie formant soubassement, portant des inscriptions sur les faces, et d'une seconde partie circulaire ornée de colonnes et avec un couronnement formé de deux statues allégoriques. (Un plan général des lieux indique pour la position du monument l'axe de la place de Longemalle.)

Devis : 52,166 fr.

ANNEXES n°5 Livret des projets... (suite)

10

N° 12. Dessin. 1 feuille, lavis. — Maquette en plâtre.

Groupe représentant la Suisse posant une couronne sur le buste de M. Pictet de Rochemont. (Les proportions sont inférieures à l'échelle du programme.)

N° 13. Dessin. 3 feuilles, aquarelle, lavis. Plan, coupe et élévation.

Monument d'architecture dans le style égyptien, avec quatre colonnes aux angles, et au centre quatre niches occupées par des statues assises, surmonté d'un piédestal portant une statue debout représentant Genève. A l'intérieur se trouve un escalier.

N° 14. Dessin. 4 feuilles, 2 sur châssis, lavis. Plan, coupe, élévation et détails. — Quatre assises en plâtre.

Une colonne avec un socle formé de degrés, supportant un piédestal sur la face duquel est une porte conduisant à un escalier intérieur qui monte jusqu'à une galerie carrée, d'où s'élève un couronnement que surmonte le groupe de Leeb. Le fût se compose d'assises portant les écussons des dix-neuf cantons qui se sont successivement alliés aux trois cantons primitifs, dont les écussons sont placés sur les trois faces du piédestal.

Devis : 87,232 fr. sans le groupe.

N° 15. Dessin. 3 feuilles collées sur planche, lavis. Plan, coupe et élévation.

Colonne monumentale d'ordre composite, portée par un piédestal reposant sur un socle octogone. Le socle porte quatre bas-reliefs et quatre inscriptions; contre le piédestal sont adossées quatre statues debout, représentant quatre citoyens suisses. Le fût de la colonne est entouré d'anneaux portant les écussons des vingt-deux cantons. Au sommet est placée une statue allégorique de la Suisse protégeant l'aigle genevois.

Devis : 150,000 à 180,000 fr.

11

N° 16. Dessin. 2 feuilles. Esquisse au crayon. Plan. — Modèle en plâtre.

Groupe de trois figures debout représentant l'Helvétie accueillant Genève et un ancien guerrier suisse. Piédestal triangulaire ayant à sa base les statues de trois fleuves.

N° 17. Dessin. 3 feuilles, lavis. Plan, coupe et élévation.

Fontaine monumentale composée d'une grande vasque circulaire dans laquelle l'eau est versée par quatre chevaux marins. Au centre s'élève un piédestal avec des niches d'où s'épanchent des nappes d'eau. Dans la partie supérieure du monument se trouve un autre piédestal supportant un groupe allégorique qui représente la Suisse accueillant Genève, et au pied duquel sont figurés des fleuves; sur le centre on lit une inscription.

Devis : 95,545 fr.

N° 18. Dessin. 3 feuilles, une encadrée, lavis. Plan, coupe et élévation.

Fontaine monumentale reposant sur un socle formé de degrés. Le bassin a la forme d'une croix; sur un soubassement d'où sort l'eau, s'élève un piédestal orné de colonnes corinthiennes avec un entablement couronné d'un groupe colossal représentant la Suisse accueillant Genève. Dans les entre-colonnements se trouvent des tables incrustées d'écussons suisses.

N° 19. Dessin. 1 feuille, aquarelle.

Un monument de style égyptien entouré d'une grille. La partie inférieure est ouverte au centre dans les quatre faces par une porte sur l'encadrement de laquelle sont placés les écussons des cantons; au-dessus est une inscription. La partie supérieure se compose d'un soubassement portant sur des lances inclinées une couronne de 22 étoiles. Du milieu de l'édifice s'élève un obélisque surmonté d'une croix.

ANNEXES n°5 Livret des projets... (suite)

12

N° 20. Dessin. 1 feuille, lavis.

Groupe de deux figures allégoriques posées sur un piédestal ayant au centre une ouverture ovale et reposant sur un socle rustique.

Devis : 200,000 fr.

N° 21. Dessin. 1 feuille, aquarelle. Élévation.

Fontaine de style gothique composée d'un socle circulaire en escalier, de trois vasques avec grille en fer, et d'un édifice triangulaire ayant sur l'extérieur de ses trois faces trois statues de héros helvétiques, et dans l'intérieur celles des trois Suisses du Grütli. Le sommet porte le groupe symbolique de la Suisse et de Genève.

Devis : 60,000 fr.

N° 22. Dessin. 3 feuilles, lavis. Plan, coupe, élévation. — Un modèle en plâtre.

Colonne en fonte d'ordre composite, couronnée d'une galerie et surmontée d'un rocher portant la statue de la Liberté. A la base, sur un socle octogone, entouré de bornes réunies par une chaîne, repose un soubassement en forme de croix fédérale portant un piédestal circulaire, auquel sont adossées quatre statues assises représentant Adhémar Fabri, Besançon Hugues, Michel Roset et Charles Picfet-de Rochemont. Autour de la partie inférieure du fût de la colonne des statues se donnant la main figurent l'union des cantons suisses. Dans l'intérieur du monument règne un escalier donnant accès à la galerie du sommet.

Devis : 90,500 fr.

N° 23. Dessin. 1 feuille, à la plume.

Groupe de deux figures en bronze représentant la Suisse et Genève, posé sur un piédestal de granit orné de bas-reliefs en bronze.

Devis : 50,000 fr.

13

N° 24. Dessin. 3 feuilles, plume et lavis. Plan, coupe et élévation.

Un obélisque portant à sa partie inférieure une inscription. Sur une base carrée, de chacun des côtés de laquelle sortent des nappes d'eau tombant dans quatre bassins disposés en forme de croix fédérale, repose une assise formée des écussons suisses et de trophées symboliques. Quatre piédestaux qui se détachent en saillie sur les angles de la base portent les statues de citoyens suisses illustres.

Devis : 98,800 fr.

N° 25. Dessin. 1 feuille, lavis.

Groupe de deux figures allégoriques : Genève et l'Helvétie. Il est posé sur un piédestal carré portant au centre une inscription et sur la frise les écussons des cantons suisses. Sur les quatre angles de la base sont placés quatre aigles tenant des clefs.

N° 26. Dessin. 2 feuilles, lavis. Élévation et détails.

Colonne d'ordre corinthien portant au sommet deux statues allégoriques, et sur son fût les écussons des cantons avec la date de leur entrée dans la Confédération. Le piédestal porte un bas-relief historique sur chacune de ses quatre faces. Sur les angles du socle se trouvent des lions au repos.

Devis : 108,064 fr.

N° 27. Dessin. 1 feuille, lavis. Élévation, coupe et plan.

Colonne d'ordre toscan portant au sommet les statues de Guillaume Tell et de son enfant. Au milieu du fût deux inscriptions, l'écusson de Genève et la croix fédérale.

Devis : 54,000 fr.

N° 28. Dessin. 3 feuilles, lavis et plume. Élévation, plan et vue de l'emplacement.

Une colonne d'ordre composite divisée en assises et portant un

ANNEXES n°5 Livret des projets... (suite)

14

groupe allégorique de trois figures. Autour de la partie inférieure sont placées des statues de personnages historiques. Le piédestal, qui repose sur des degrés, est orné d'une frise avec des guirlandes et porte des inscriptions et des bas-reliefs sur ses quatre faces. Des bornes reliées par une chaîne entourent le monument.

Devis : 100,000 à 125,000 fr.

N° 29. Dessin. 3 feuilles, lavis. Élévation, plan et coupe.

Tour de style roman environnée d'un portique circulaire supportant une terrasse; sur le sommet de la tour se trouve un groupe de deux statues allégoriques. Un escalier intérieur conduit à la terrasse.

Devis : 110,000 fr.

N° 30. Dessin. 4 feuilles, lavis. Élévation, coupe, plan de la situation du monument.

Fontaine composée d'une partie centrale octogone, reposant sur un soubassement en rocaille en avant duquel sont placés huit animaux symboliques jetant par la bouche de l'eau dans un bassin. Dans les entre-colonnements de l'octogone se trouvent des bustes de Suisses célèbres et des tables avec les noms d'autres citoyens renommés. Au sommet, un groupe de deux statues reposant sur un socle orné des écussons des cantons suisses.

Devis : 130,000 fr.

N° 31. Dessin. 2 feuilles, lavis. Élévation de face et de profil. — Une maquette et trois bas-reliefs en plâtre.

Groupe de deux figures représentant Genève accueillie par la Confédération suisse, porté sur un piédestal orné de bas-reliefs historiques sur trois de ses faces, et ayant sur la quatrième une inscription commémorative.

Devis : 49,057 fr.

15

N° 32. Dessin. 2 feuilles, lavis. Plan et élévation.

Fontaine avec un soubassement ayant sur son pourtour quatre candélabres, quatre bassins et quatre rampes d'escaliers. Au-dessus, un piédestal portant quatre statues allégoriques adossées contre un pilier sur lequel se trouve un groupe de deux figures symboliques.

Devis : 250,000 fr.

N° 33. Dessin. 3 feuilles, lavis. Plan, coupe et élévation.

Colonne monumentale d'ordre composite, placée sur un soubassement orné de quatre fontaines supportant quatre statues de fleuves. Au-dessus un piédestal circulaire qui porte dans sa corniche les écussons suisses; le fût de la colonne est divisé en assises. Au sommet se trouve une galerie à laquelle conduit un escalier intérieur. Le tout est couronné d'une statue allégorique.

Devis : 100,945 fr.

N° 34. Dessin. 2 feuilles, lavis. Plan, coupe et élévation.

Colonne monumentale cannelée d'ordre dorique, posée sur une base formée de quatre portiques d'ordre dorique grec, adossés entre eux et placés sur un socle composé de quatre rampes d'escaliers disposées en forme de croix. Au sommet une figure allégorique. Chaque portique renferme le buste d'un Genevois célèbre, ils portent sur leur frise les écussons suisses, et dans leurs frontons des bas-reliefs historiques.

N° 35. Dessin. 3 feuilles, lavis. Plan, coupe et élévation.

Borne monumentale, posée sur un socle qui porte deux lions et un groupe allégorique de trois statues adossées contre le piédestal. Au centre de la borne un bouclier avec des palmes. Au-dessus du chapiteau en forme de trophée, se trouve un globe portant une statue allégorique. Le monument est entouré d'une balustrade en pierre.

Devis : 307,000 ou 250,000 fr.

N° 36. Dessin. 3 feuilles, lavis. Plan, coupe, élévation.

Rotonde ouverte, assise sur un socle carré et surmontée de la

ANNEXES n°5 Livret des projets... (suite)

16

croix fédérale. Dans l'intérieur se trouve une statue de la Liberté, et un plafond orné d'une fresque. Le socle porte une inscription.

Devis : 80,000 à 90,000 fr.

N° 37. Dessin. 2 feuilles sur châssis. Plan, coupe et élévation.

Colonne d'ordre composite dont le fût est entouré de deux anneaux ornés d'écussons suisses. Au sommet une statue allégorique. La base se compose d'un double piédestal, contre les parois duquel sont appuyées quatre figures symboliques. Sur les faces de la partie inférieure se trouvent des bas-reliefs et des inscriptions. Le socle, formé de quatre rampes d'escaliers, est coupé par quatre saillies portant des lions.

Devis : 74,000 fr.

N° 38. Dessin. 2 feuilles, lavis. Plan, coupe, élévation et perspective.

Monument de style gothique, posé sur un socle formé d'escaliers sur les quatre faces. Dans la partie inférieure se trouvent quatre fenêtres en ogive, sur l'appui desquelles sont placés des bas-reliefs. Les contre-forts qui les séparent sont surmontés de statues. La partie supérieure se compose d'une flèche à la base de laquelle sont placés quatre clochetons.

Devis : 35,500 ou 11,000 fr.

N° 39. Dessin. 3 feuilles, lavis. Plan, coupe et élévation.

Colonne avec un piédestal orné sur ses faces de bas-reliefs et d'inscriptions, portant des aigles aux angles de la corniche et au-dessus les écussons des cantons disposés circulairement. Le fût de la colonne est divisé en assises, et au sommet se trouve la statue de la Suisse.

Devis : 100,000 fr.

N° 40. Modèle en plâtre.

Groupe de deux statues représentant Genève s'unissant à la

17

Suisse, posé sur un socle orné de quatre bas-reliefs figurant la Justice, la Paix, la Liberté et la Charité.

N° 41. Dessin. 1 feuille, lavis. Plan, deux élévations d'échelle différente.

Groupe de trois figures, reposant sur un piédestal à pans coupés, orné de bas-reliefs et de niches renfermant des statues.

N° 42. Modèle en plâtre de couleur grise et noire.

Groupe de deux figures, représentant l'Helvétie recevant Genève dans la famille suisse, posé sur un piédestal de forme triangulaire, dont la partie supérieure porte des bas-reliefs et la partie inférieure des inscriptions; dans les angles sont des consoles renversées au-dessous desquelles des mascarons représentent des rivières suisses dont l'eau tombe dans trois bassins placés à la base du monument.

Devis : 45,000 fr.

N° 43. Dessin. 1 feuille, crayon et lavis.

Groupe allégorique, composé de trois figures posées sur un rocher, dans la face duquel sont incrustés deux écussons.

N° 44. Modèle en plâtre.

Groupe de deux figures debout s'appuyant l'une sur l'autre. Il repose sur un piédestal dont la corniche porte aux angles quatre aigles, sur deux de ses faces des bas-reliefs et sur les deux autres des inscriptions; sur les quatre coins supérieurs du socle se trouvent les quatre statues de la Liberté, de la Prospérité, de l'Industrie et de la Paix.

N° 45. Dessin. 1 feuille de calque. Plan, deux élévations, face et profil.

Groupe de trois figures symboliques, placé sur un piédestal portant sur ses faces deux bas-reliefs et deux statues assises; sur les saillies supérieures du socle se trouvent quatre lions.

ANNEXES n°5 Livret des projets... (suite)

18

N° 46. Modèle en plâtre colorié.

Groupe de deux figures, tenant chacune un drapeau, et placées sur le sommet d'un rocher couvert de mousse, duquel sort une cascade qui tombe dans un bassin naturel.

Devis : 42,000 fr.

N° 47. Modèle en plâtre.

Un groupe de deux figures, l'une debout et l'autre accroupie. Il est posé sur un piédestal circulaire dont la partie supérieure est entourée de huit bustes de Suisses illustres; la partie inférieure est ornée de quatre têtes de bœufs et de guirlandes. Le tout est porté par un socle octogone sur les côtés duquel se trouvent les écussons des vingt-deux cantons.

Devis : 100,000 fr.

N° 48. Modèle en plâtre avec ornements bronzés.

Obélisque en granit, couronné d'un chapiteau qui est entouré de quatre écussons et que surmonte une statue de la Suisse étreignant le drapeau genevois. Aux angles supérieurs du piédestal sont placés quatre aigles, et sur les quatre faces des bas-reliefs historiques. En avant du piédestal quatre dés en saillie supportent les statues de Tell, Winkelried, Reding et Besançon Hugues. L'ensemble du monument repose sur trois marches et il est entouré de bornes liées par des chaînes.

Devis : 76,000 ou 60,000 fr.

N° 49. Modèle en plâtre.

Groupe de deux statues debout représentant la Suisse qui attire Genève à elle. Il est posé sur un piédestal octogone, portant dans sa frise les écussons suisses.

Devis : 90,000 à 105,000 fr.

19

N° 50. Maquette en terre.

Groupe de deux figures allégoriques debout, avec un lion couché. (De dimensions inférieures à l'échelle du programme).

N° 51. Modèle en plâtre.

Monument composé d'une statue de Genève au sommet, d'un piédestal circulaire portant sur son contour les écussons cantonaux et sur sa frise une inscription, et d'un socle carré ayant un aigle sur chacun de ses angles et des guirlandes sur ses faces. Le tout repose sur des rampes d'escaliers.

Devis : 70,000 fr.

N° 52. Modèle en plâtre.

Groupe de deux statues composé d'une femme figurant la Suisse, et d'un enfant, symbole de Genève. Il est posé sur un piédestal, devant deux des faces duquel se trouvent des colonnes tronquées portant un aigle; sur les deux autres faces une place est indiquée pour des bas-reliefs.

N° 53. Modèle en plâtre.

Groupe de deux statues debout et accolées, représentant Genève et la Suisse se protégeant réciproquement. Il est posé sur un piédestal ayant sur chacune de ses deux grandes faces une inscription.

Devis : 95,000 fr.

N° 54. Modèle en plâtre.

Groupe composé de trois grandes figures, représentant une Renommée qui couronne la Suisse accueillant Genève. Derrière le groupe deux petits génies debout supportent la croix fédérale.

N° 55. Modèle en plâtre bronzé.

Groupe de deux figures se serrant la main, et placées sur un rocher. Entre elles s'élève un arbre de la liberté avec deux bannières au milieu et le chapeau de Tell au sommet.

ANNEXES n°6 Liste des artistes ayant répondu au concours

Auteurs connus par le biais des projets réceptionnés :

RÉCEPTION :

<u>Date</u>	<u>Artistes</u>	<u>Sujets</u>
12 juillet 1863		envoi d'un projet d'Angleterre
14 juillet 1863		envoi d'un projet de Gênes
17 juillet 1863		envoi d'un projet de Dresde
21 juillet 1863	Henri Max IMHOF, suisse	se rappelle au souvenir de Dufour, et se recommande pour l'exécution du monu- ment, envoi de 2 projets
22 juillet 1863	E. CARONI, suisse	} deux colis envoyés de Livourne, par le Consulat } général de la Confédération en Toscane
22 juillet 1863	JACKSON, anglais	
	25 juillet 1863 HARTMANN, Munich	ami de Leeb, envoi du monument de Leeb amélioré par Hartmann
juillet 1863		envoi d'un projet de Genève
juillet 1863		envoi d'un projet de Londres
juillet 1863		envoi d'un projet de Turin
juillet 1863		envoi d'un projet d'Allemagne

ANNEXES n°6 Liste des artistes ayant répondu au concours.

Auteurs connus par le biais des projets renvoyés :

RENOI :

<u>Date</u>	<u>Artistes</u>	<u>Sujets</u>
5 septembre 1863	BALDINGER, Zürich, CH	redemande projet "Un pour tous"
10 septembre 1863	Léon ROHARD, Paris, France	redemande projet n°27 "Nos maîtres dans ce champ ont cueilli bien des gerbes, j'y voudrais glaner un épi"
1 octobre 186	LETZ, Marseille, France	redemande projet "Art et Liberté"
12 octobre 1863	Pierre ARIGONI, Taverne, Italie	redemande projet de fontaine
24 octobre 1863	Martin HOZ à Rome	redemande projet "Union et confraternité"
13 novembre 1863	Ludwig KEISER, Zürich, CH	redemande projet "Post tenebras lux"
	19 novembre 1863 Edgar PAPERWORTH, Londres	se dit propriétaire d'un projet dessiné
	Alexander PAYNE, York, GB	redemande projet "Liberties"
29 novembre 1863	Anton BUTLER, Lucerne	redemande son dessin
29 décembre 1863	architecte suisse à Saint Petersburg, Russie	Consulat général suisse réclame le projet "Patrie"

Il existe encore la mention de renvoi de paquets de Soleure, de Bâle et la Chaux-de-Fonds

Suisses :	8	}	
Anglais :	3	}	nombre de sculpteurs par pays pour lesquels un
Allemands :	3	}	nom est mentionné.
Italiens :	1	}	
Français :	2	}	

ANNEXES n°7 Tableau des recettes et dépenses mensuelles, 1863 1870

R = Recettes

D= Dépenses

	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870
Janvier R		3 771.15	606.90	645.15	338.15	150.00	1 000.00	
Janvier D		23.90				16 082.70	2.70	1 406.00
Février R		1 022.35	1 233.00		584.40		465.00	25.95
Février D		11.85	208.40	19.00			300.00	539.85
Mars R		1 969.00	135.00			97.50		
Mars D		54.50	7.80				310.15	
Avril R		552.30		67.50	1 105.00	52.50		
Avril D			97.25					
Mai R	89.75	10 550.05					800.00	
Mai D	133.00					6.00	1 316.00	
Juin R	766.65	3 423.45	416.30	688.20	585.00		5 057.15	
Juin D	39.70	26.00	310.85	650.00			5 927.85	
Juillet R	231.25	6 828.50	550.00	450.00	186.50		8 928.75	
Juillet D	255.05		5.75				94.00	
Août R	990.50	7 336.50	1 245.20	320.00	107.75	255.00	3 307.50	
Août D	400.25	656.90	4.00				49.30	
Septembre R	6 228.85	1 252.25	344.00			97.50	845.00	
Septembre D	3 195.50	573.00		66.05			14 860.35	
Octobre R	3 245.85	211.00	2 746.95			60.00	158.40	
Octobre D	194.40	669.30	6 200.35	6 009.50			6 287.60	
Novembre R	1 573.75	47.95	633.00	250.00			252.00	
Novembre D	36.25	4 974.20			5 613.65	16 132.30	808.00	
Décembre R	838.80	442.50	4 427.80	6 160.00				
Décembre D	1 113.95	49.10		244.10		6.50	250.00	
Total mensuel								
Recettes	13 965.40	37 407.00	12 338.15	8 580.85	2 906.80	712.50	20 813.80	25.95
Dépenses	5 368.10	7 038.75	6 737.15	6 988.65	5 613.65	32 227.50	30 205.95	1 945.85
Balance								
Recettes	96 750.45							
Dépenses	96 125.60							

ANNEXES n°7 Tableau des recettes et dépenses mensuelles, 1870 (fin)

Liste de versements ou retraits importants effectués certains mois (voir la date),

Ils influencent les recettes ou les dépenses mensuelles notées dans le tableau d'une manière évidente

Recettes :

9 mai 1864 :	loterie rapporte 10'300.-
1 juillet 1864 :	1 ^{ère} allocation de l'Etat 4'000.-
1 août 1864 :	1 ^{ère} allocation de la Ville 2'000.-
1 août 1864 :	les Genevois de Paris versent 1800.-
1 août 1864 :	solde de la loterie de mai 1'065,15
14 octobre 1865 :	2 ^e allocation de la Ville 2000.-
27 décembre 1865 :	2 ^e allocation de l'Etat 4000.-
4 décembre 1866 :	3 ^e allocation de la Ville 2000.-
4 décembre 1866 :	3 ^e allocation de l'Etat 4000.-
3 avril 1867 :	don de 1000 Frs d'Edmond Favre

Dépenses :

3 septembre 1863 :	1 ^{er} prix à Dorer 2000.-
5 décembre 1863 :	2 ^e prix à Leeb 1000.-
10 novembre 1864 :	1 ^{er} versement à Dorer pour compte du monument 4000.-
23 octobre 1865 :	2 ^e versement à Dorer pour compte du monument 6000.-
2 octobre 1866 :	3 ^e versement à Dorer 6000.-
16 novembre 1867 :	4 ^e versement à Dorer 5600.-
7 janvier 1868 :	fonte, 1 ^{er} acompte à Dorer 16000.-
16 novembre 1868 :	fonte, 2 ^e acompte à Dorer 16000.-
5 juin 1869 :	piédestal, 1 ^{er} acompte à Dupuis 5750.-
7 septembre 1869 :	piédestal, 2 ^e acompte à Dupuis 2750.-
25 septembre 1869 :	5 ^e versement à Dorer pour compte du monument 12000.-
15 octobre 1869 :	6 ^e versement (solde) à Dorer 2900.-
29 octobre 1869 :	piédestal, solde à Dupuis 2900.-
18 janvier 1870 :	balustrade autour du monument, versement à Lullin, 1400.-

ANNEXES n°8 Lettres du général Dufour...

Genève le 13 Mai 1868

A Messieurs les Membres du Comité du
Monument national

Messieurs!

Je m'engage, par la présente, à verser
dans votre Caisse la somme de Mille francs,
si d'ici à la fin de Juin le montant de la
Souscription complémentaire, que vous avez
récemment ouverte, atteint le chiffre de ¹⁰⁰⁰⁰qua-
torze mille francs, non comprise la somme
ci dessus énoncée.

Si non, NON. Et, non seulement, je ne
donnerai rien au delà de ma souscription
déjà versée, mais je me retirerai du Co-
mité le coeur navré de voir, qu'en cette
circonstance, le patriotisme des Genevois
a faibli, et que, faute de secours pécuniaires,

• Changement apporté par l'Assemblée générale des
suissards, puis voté en loi le 20 Juin 1867

ANNEXES n°8 Lettres du général Dufour... (suite)

un monument destiné à rappeler l'événement le plus ardemment désiré, le plus longtemps poursuivi par nos ancêtres et qui, enfin a reçu de nos jours son accomplissement, devra rester inachevé.

Mais j'aime à espérer qu'il en sera autrement, et alors je donnerai avec joie les Mille francs que je vous promets.

Agitez, Messieurs et Chers Collègues, l'assurance de ma considération distinguée

Gen^l G. H. Dufour

ANNEXES n°8 Lettres du général Dufour... (suite)

Contamines le 20 Mai 1869

A MM. les membres du Comité du
monument national

Messieurs !

Je veux apporter quelques modifications
à ma lettre du 13 écoulé. Je porte le terme
de la souscription nationale de la fin de
Juin au 15 Juillet suivant, et je réduis
de 14000 à 12000 fr. le montant exigé de
la souscription. En conséquence, je renouvelle
de la manière suivante mon engagement :

« Je m'engage, par la présente, à
« verser dans la Caisse du Comité du mo-
« nument la somme de Mille francs si,
« d'ici au 15 Juillet prochain (1869), le mon-
« tant de la souscription complémentaire,
« que vous avez dernièrement ouverte, atteint

ANNEXES n°8 Lettres du général Dufour... (fin)

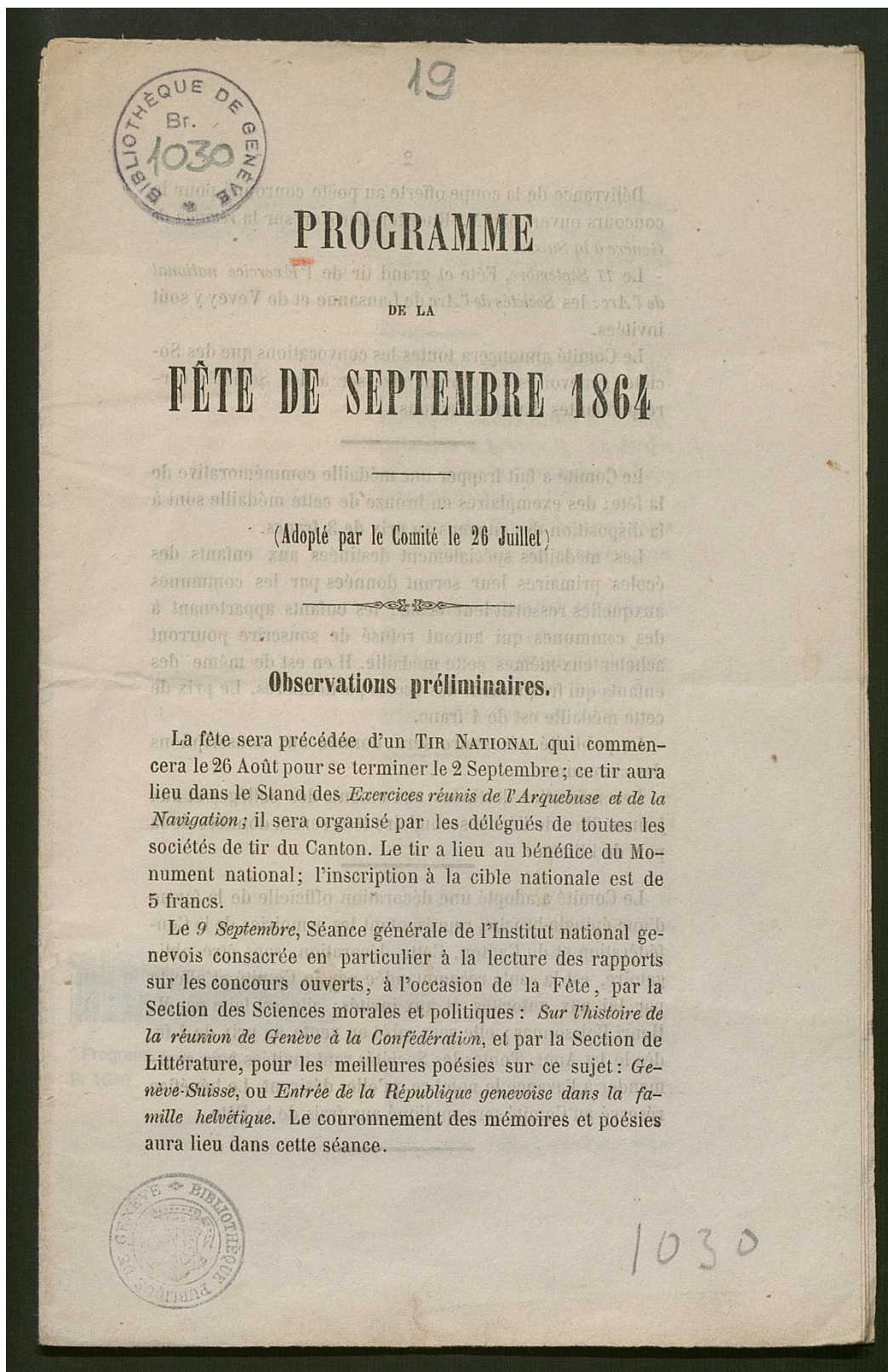
» le chiffre de deux-mille francs, non compris
 » la somme ci-dessus stipulée »

C'est le dernier effort que je puisse tenter
 en faveur du monument national; et, s'il
 reste sans effet, je persiste dans ma réso-
 lution de me retirer du Comité, comme je
 l'ai annoncé dans ma précédente lettre.

Agitez, Messieurs, l'assurance de
 ma considération distinguée

Genl. G. H. Dufour

ANNEXES n°9 Programme des Fêtes de 1864



Délivrance de la coupe offerte au poète couronné pour le concours ouvert par M. Ruegger-Leroyer sur la *réunion de Genève à la Suisse*.

Le 11 Septembre, Fête et grand tir de l'*Exercice national de l'Arc*: les *Sociétés de l'Arc* de Lausanne et de Vevey y sont invitées.

Le Comité annoncera toutes les convocations que des Sociétés genevoises voudraient adresser à des Sociétés correspondantes d'autres Cantons.

Le Comité a fait frapper une médaille commémorative de la fête; des exemplaires en bronze de cette médaille sont à la disposition des citoyens au prix de 3 francs.

Les médailles spécialement destinées aux enfants des écoles primaires leur seront données par les communes auxquelles ressortit leur école; les enfants appartenant à des communes qui auront refusé de souscrire pourront acheter eux-mêmes cette médaille. Il en est de même des enfants qui fréquentent des écoles particulières. Le prix de cette médaille est de 1 franc.

La publicité nécessaire sera donnée aux souscriptions des communes.

Les médailles destinées aux enfants des collèges et aux jeunes filles de l'école secondaire leur seront données de la part de l'Etat.

Le Comité a adopté une décoration officielle de la forme d'une épingle-broche, représentant les armoiries de la Confédération et du Canton. Cette décoration, sans être obligatoire, est la seule recommandée par le Comité et offerte par lui aux autorités et aux invités; elle est faite par M. Henri Boissonnas; elle sera mise en vente au prix de 1 fr. dès le 1^{er} Août. Toutes les Sociétés sont invitées à en commander à l'avance le nombre qu'elles désirent. Le bénéfice réservé au Comité sera appliqué aux frais de la Fête.

Les habitants de la ville sont invités à pavoiser leurs maisons dès le 10 Septembre. Les arcs de triomphe ou décorations spéciales, préparés dans chaque quartier par souscriptions particulières, portent les noms des divers Cantons.

Les citoyens pourront souscrire pour 20 francs à des cartes de fête qui leur donneront droit:

1^o A leur entrée personnelle, et à deux cartes de dames, pour le Samedi 10 Septembre, à 4 heures 1/2, au Jardin du Lac et au Jardin botanique, pour le Dimanche 11 Septembre, à 2 1/2 heures, au Jardin du Lac;

2^o A une carte pour le banquet du Dimanche, une carte pour le banquet du Lundi et une carte de cavalier pour le bal.

Les citoyens pourront également souscrire séparément pour les banquets et le bal.

Les cercles comme les citoyens pourront acheter le nombre qu'ils désireront de cartes de banquet et de bal pour les Confédérés d'autres Cantons qu'ils voudront inviter.

Pendant la Fête, les salons de l'Exposition permanente des Amis des beaux-arts, — de la Société des arts, — de la Société de lecture, — de la Société littéraire, — de la Société des amis de l'Instruction, — de la Société helvétique, — du Cercle des Pâquis, — du Cercle National, — du Cercle Radical, — du Cercle des Anonymes, — du Cercle des Grenadiers, — du Cercle de l'Union helvétique, — et les jardins de la Société du Jeu de l'Arc, — seront ouverts à nos Confédérés.

Les Loges maçonniques travaillant dans le bâtiment du Temple-Unique, ouvriront leur local et auront en permanence des commissaires pour recevoir les maçons de la Suisse qui désireront les visiter.

Tous les Musées, la Bibliothèque, l'Hôtel-de-Ville, l'Ar-

senal et généralement tous les Edifices publics seront ouverts.

Des détails plus précis seront publiés ultérieurement sur divers point du programme, en particulier sur la marche des cortèges dans la ville; des indications seront données pour les souscripteurs aux banquets, aux bals, etc.; enfin le Comité publiera les mesures de police qu'il croira devoir prendre avec l'approbation de l'autorité cantonale.

Première Journée. — Samedi 10 Septembre.

8 heures. Distribution des prix du Tir national à la Coulouvrenière.

11 1/2 heures. Les citoyens qui auront pris au tir une inscription à la Cible nationale partent du Stand, pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville où se trouvent les Autorités cantonales et municipales, invitées par la Société des Exercices réunis de l'Arquebuse et de la Navigation pour toute cette partie de la fête.

Le cortège se rend immédiatement au point d'embarquement qui sera déterminé, et il part pour Versoix sur des bateaux à vapeur.

Les membres du Conseil fédéral et le Chancelier, les Présidents et les membres du Bureau du Conseil national et du Conseil des Etats, invités par le Comité central de la Fête, ainsi que les députations officielles des vingt-cinq gouvernements cantonaux invitées par le Conseil d'Etat au nom de l'Etat de Genève, se réunissent le 9 Septembre, soit le 10 au matin à Lausanne; ils partent de cette ville par un train spécial que la Compagnie de l'Ouest a fixé à 10 heures, et arrivent à une heure à Versoix, après avoir été salués à Céligny. Ils sont reçus à Versoix par les membres des Conseils municipaux et les citoyens de toutes les communes de la Rive droite, et ils s'embarquent à une heure et demie sur les bateaux.

Le Président du Comité central présente aux Confédérés le salut fédéral au moment de leur embarquement.

Cinq cents places sont réservées pour les Confédérés d'autres cantons qui auront accompagné à Versoix les députations officielles; le train continue sa marche sur Genève, où les Confédérés arrivés par cette voie sont reçus à la gare par une députation du Comité.

Les bateaux partent à deux heures, et se dirigent successivement sur Hermance, Bellerive et le bas de la côte de Cologny. Ils s'arrêtent quelques minutes à chacun de ces points et sont salués par les populations des communes de la rive gauche.

Les bateaux se dirigent ensuite vers les Pâquis et entrent dans le port, entourés de toutes les petites embarcations, des chaloupes et des barques pavoisées.

Les Confédérés sont salués dans la rade par les cloches de toutes les églises et par des salves d'artillerie.

5 heures. Réception au Jardin du Lac par les délégués des Sociétés et des Cercles de Genève.

Chœur: *Enfants de Tell, soyez les bienvenus.*

Le cortège se forme et traverse toute la ville, précédé par le corps des cadets, pour se rendre au Jardin-Botanique, où le vin d'honneur est offert par la Ville de Genève.

Distribution de logements.

Deuxième Journée. — Dimanche 11 Septembre.

Au point du jour, diane par des tambours et des musiques.

8 heures. Service divin.

Culte protestant dans les temples de Saint-Pierre, de Saint-Gervais et de la Madeleine. — Pour les enfants, au Temple-Neuf.

Culte catholique à l'église Notre-Dame.

Pour les deux cultes dans toutes les communes.

Culte israélite le Samedi.

Cortège historique.

10 heures. Arrivée à Cornavin du cortège historique représentant les dix-huit Eidgenots fugitifs ramenés dans Genève par les Ambassadeurs de Berne et de Fribourg, apportant le premier traité de combourgeoisie et venant recevoir et prêter le serment d'alliance entre Genève et les Confédérés. Ce cortège est reçu par les Syndics, les Conseils et les Corps armés de la République de cette époque (1526).

Le cortège tout entier traverse les rues de la ville et se dirige sur la Plaine de Plainpalais, où il arrive à 11 h. $\frac{1}{2}$; son itinéraire dès ce moment sera indiqué ultérieurement.

Fête des enfants.

11 heures. Les enfants de toutes les communes (écoles publiques et particulières), les garçons avec le brassard fédéral, les jeunes filles avec des écharpes rouges et blanches, uniformes, se trouvent réunis dans la plaine de Plainpalais. Ils sont conduits par des Comités formés dans les communes et par leurs régents ou leurs maîtres ; ils sont placés sous la surveillance de ces Comités et d'un Comité général spécialement chargé de cette partie de la fête.

Ils assistent au défilé du cortège historique.

Une partie de la Plaine sera fermée par des cordages ; les citoyens sont invités à ne pas franchir cette enceinte réservée pour 7,000 enfants.

Midi. Collation offerte aux enfants dans les Bastions.

1 heure. Le cortège des enfants se forme et traverse la ville, après avoir défilé devant les Autorités fédérales et cantonales réunies devant le Musée Rath.

2 $\frac{1}{2}$ heures. Les enfants des communes de la Rive droite sont licenciés sur les Terreaux-du-Temple ; ceux des

communes de la Rive gauche au Pré-l'Evêque et au bas des Tranchées.

Les médailles commémoratives destinées aux enfants leur seront remises plus tard par les Autorités communales ou par les souscripteurs.

Il sera également donné à chaque enfant un précis historique de la réunion de Genève à la Suisse. Cet ouvrage leur est offert par l'Institut national genevois.

3 heures. Courses des régates, jeux nautiques et fête dans la rade. Le Jardin du Lac sera réservé, de 2 heures à 5 heures, pour les invités, les Autorités et les dames munies de cartes.

5 heures. Banquet officiel au Palais Electoral.

Le prix de ce banquet est fixé à 5 fr. pour tous les citoyens ; la souscription sera fermée le Vendredi 9 Septembre, à midi.

8 heures. Promenade aux flambeaux.

Illumination générale dans toute la ville.

Concerts et chants sur les deux rives et sur le lac.

Troisième Journée. — Lundi 12 Septembre.

Anniversaire du 12 Septembre 1814.

Dans toutes les communes, au point du jour, toutes les cloches sonneront. — Salves d'artillerie. — Diane par des tambours et des musiques.

9 $\frac{1}{2}$ heures. Les Autorités fédérales et cantonales, les Autorités communales, toutes les Sociétés avec leurs bannières, tous les citoyens, sont réunis dans la plaine de Plainpalais.

10 heures. Départ de ce cortège pour traverser la ville et saluer le Monument national sur la Place du pont du Mont-Blanc.

Retour à la plaine de Plainpalais.

Le peuple genevois rassemblé commémore la réunion de Genève à la Confédération suisse.

Discours de M. le Général Dufour, Président de la fête.

Chœur de tous les chanteurs.

3 heures. Banquet national.

Un avis ultérieur indiquera le prix du banquet et la date à laquelle la souscription sera close.

6 heures 1/2. Clôture du Banquet.

Les citoyens accompagnent les Autorités fédérales et les représentants officiels des cantons.

9 heures. Bal au Palais Electoral.

Prix de la carte : 5 francs pour un cavalier.

— 3 francs pour une dame.

Les inscriptions pour les cartes ont lieu dans les Cercles et Sociétés, sous leur responsabilité, ou au secrétariat du Comité.

La souscription sera fermée le Samedi 10 Sept., au soir.

Des bals publics et gratuits auront lieu aux Eaux-Vives, aux Pâquis et à Plainpalais, le Lundi soir, 12 Septembre, dans des locaux qui seront indiqués ultérieurement.

Pour le Comité central :

Général G.-H. DUFOUR, *Président.*

H. TOGNIETTI,
SUËS-DU COMMUN, } *Secrétaires.*

Pour la Commission de la Fête :

Moïse VAUTIER, *Président.*

Charles FRIDERICH, *Vice-Président.*

C. MENN, *Secrétaire.*

ANNEXES n°9 Programme des Fêtes de 1864 (suite)

4° Gf 3524 / 2

PROGRAMME DES FÊTES

DE

L'INAUGURATION DU MONUMENT NATIONAL

ÉLEVÉ EN COMMÉMORATION DE LA RÉUNION DE GENÈVE A LA CONFÉDÉRATION SUISSE

GENÈVE, 20 ET 21 SEPTEMBRE 1869

UN GRAND TIR NATIONAL organisé par la Société de l'Arquebuse et de la Navigation aura lieu à la Coulouvrenière les Jeudi, Vendredi et Samedi, 16, 17 et 18 Septembre

PREMIÈRE JOURNÉE

LUNDI 20 SEPTEMBRE

6 heures du matin. — **Ouverture de la Fête.** Diane. La journée s'ouvre par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches dans toutes les communes.
Les rues et les maisons de la ville sont pavoisées.

8 heures — **Rassemblement à Plainpalais** du cortège général des citoyens. Toutes les Sociétés se rendent dans la Plaine avec leurs drapeaux aux endroits qui leur seront indiqués, et prennent place au cortège dans le rang qui leur est assigné par le sort.

9 heures — **Départ du cortège** formé sur huit hommes de front, avec les différents corps de musique, précédé par les anciens drapeaux historiques de la République. Le cortège prend à l'Hôtel de Ville les Autorités, les invités, ainsi que le Comité du Monument. Ce cortège se dirige par la Treille, le Bourg de Four, la rue Verdaine, les Rues-Basses, la rue Centrale, le Pont de l'Île, la rue de Coutance, la rue de Cornavin, la rue du Mont-Blanc, sur le pont du Mont-Blanc; en face du Monument National il défile devant les Autorités et se masse sur les Quais depuis l'Écu-de-Genève jusqu'à la Métropole, occupant en outre la place de la Grenette.

11 heures. — **Inauguration.** — Remise du Monument National par M. le Général Dufour. Discours. — Chœurs. Les dispositions au sujet de cette partie de la Fête sont prises par le Comité du Monument. Le Comité des Fêtes accompagne les Autorités à l'Hôtel de Ville, où les drapeaux sont remis; retour par la rue du Rhône et la Corratierie.

1 heure. — Les citoyens se réunissent dans des **repas populaires de quartiers et de cercles** organisés dans la ville et la banlieue par les Comités de quartiers et les Sociétés de tout le Canton.

2 heures. — **Choral** joué par des fanfares dans les tours des clochers de St-Pierre et à St-Gervais.
Il y est répondu à chaque banquet par le **toast à la Patrie**, salué par une salve de vingt-deux coups de canon.

3 heures. — **Fête sur le Lac.** Les barques de la Navigation partent avec les Autorités et les invités et sont suivies par toutes les embarcations pavoisées, à ce moment, aux couleurs fédérales. — Régates. Jeux nautiques.
Cette partie de la fête sera organisée par l'Exercice National de l'Arquebuse et de la Navigation.

7 heures. — **Fête musicale de nuit.** Des concerts publics, organisés par les corps de musique et par les Sociétés de chant, ont lieu simultanément au Jardin anglais, au Jardin des Alpes et à l'Île Rousseau.

Fête vénitienne sur le lac. Feux d'artifices.

9 heures. — **Bal** dans le Palais Electoral, organisé par un Comité spécial sous les auspices du Comité général.

SECONDE JOURNÉE

MARDI 21 SEPTEMBRE

6 heures. — Salves d'artillerie et diane de tambours.

9 heures. — **Distribution des prix** du Tir National à la Coulouvrenière (voir le programme particulier).

Midi. — **Fête de la Jeunesse.** Rassemblement sur les diverses places de ralliement des jeunes filles et des jeunes garçons de tout le canton portant des décorations aux couleurs fédérales.

1 heure. — Départ pour la plaine de Plainpalais. — **Cortège historique.**

2 heures. — Collation. Chœurs.

3 heures. — Départ du Cortège pour le Monument National que la jeunesse genevoise couronne de fleurs. — Chœurs.

4 1/2 heures — Retour aux places de ralliement et licenciement.

7 heures. — Retraite aux flambeaux, traversant les différentes parties de la ville.

Illumination générale. La rade est éclairée aux torches et aux feux de Bengale. — Feux de joie sur les bords du lac.

Pendant la durée de la Fête, les membres du Comité Central porteront un brassard aux couleurs fédérales.
Les dames et les citoyens sont invités à porter les couleurs fédérales pendant la durée de la fête.
Les musées et édifices publics seront ouverts aux visiteurs pendant la durée de la fête.

AU NOM DU COMITÉ GÉNÉRAL DE LA FÊTE:

Le Président : **Ch. FRIDERICH**, conseiller d'État,
Les Vice-Présidents : **Moïse VAUTIER**, **Em. DEGRANGE**, anciens conseillers d'État,
Le Trésorier : **Henri MURISIER**,
Les Secrétaires : **Jacq. RUTTY**, **Ferd. PERIER**, **Em. CAMBESSEDES**.

55 / 1098

Imprimerie Soullier et Wirth, Cité, 19.

Genève le 19 Mai 1864

Monsieur

Veillez accepter la somme de fr 365.⁵⁰
 ci-joint montant d'une souscription faite par
 les ouvriers d'épandants de la fabrique de Bijouterie
 de Genève, heureux sommes nous de penser que
 nous aussi nous aurons participés à l'érection du Monument
 national et certe notre part aurait été plus forte
 si la fabrique de bijouterie de Genève ne souffrait en ce
 moment par le manque d'ouvrage

Je doit vous dire aussi que nous avons eu quelques
 Patrons qui ont bien voulu se joindre à nous ce dont nous
 les remercions en vous priant dans bien vouloir tenir
 compte

Le président de la Société des ouvriers
 Bijoutiers

J. Pivene. Faigy

ANNEXES n°10 Lettre de la Société Germania

Monsieur le président & Messieurs les membres du
Comité central pour l'érection du monument national,
Genève.

Messieurs !

Nous avons l'honneur de vous présenter au
nom de la Société, la "Germania" une faible marque
de la reconnaissance que nous devons tous à la
ville qui nous a donné l'hospitalité et à beaucoup
d'entre nous le nom et les droits de citoyens.

Le jour où votre beau monument sera érigé,
sera également un grand jour pour nous; les uns
fêteront ce grand jubilé heureux des lions sacrés
qui les unissent à la nouvelle patrie, les autres
s'y associeront pleins des souvenirs de la grande
fête nationale, que l'Allemagne a célébrée le 18
Octobre 1813 en commémoration de la délivrance du
jeune étranger et pleins de sympathies pour le glorieux
passé et l'honneur avenir de Genève et des enfants
de Genève.

Mais quelque différents que soient les sentiments
qui nous animeront ce jour là, nos cœurs battent à
l'unisson, car nous tous, Genevois et Allemands,

nous savons que ce que Genève aime et fête -
tous les peuples l'aiment et l'appellent et
fêteront un jour la liberté au dehors et la
liberté au dedans - la vraie liberté du peuple.

En vous priant Messieurs, de joindre cette pe-
tite somme aux dons destinés pour le monument
national, nous avons l'honneur de vous exprimer
nos sentiments respectueux et dévoués.

Pour la Société. la Germania"

Le Président :

Hausp, professeur

Le Secrétaire :

J. Macchior

Genève, 2 Juillet 1864

Ci-joint f 100. en or

ANNEXES n°11 Exemple d'une feuille de souscription : Perly

Liste 150

S O U S C R I P T I O N

pour l'érection d'un Monument en mémoire de la
réunion du Canton de Genève à la Suisse.

Au nom du Comité:
Le Président, Génl G. H. Dufour.
Le Secrétaire, Jc. Coggiotti.

COMITÉ
DU
MONUMENT NATIONAL

Date	Noms et Prénoms.	Profession	Domicile.	Francs.	Cent.	Payement
	Jacob L.	Peigneur	à Perly	2	00	
	Bernard Chab.	carbottier	if		50	
	Collard Claude	if	if		50	
	Magnin Jean Louis.	ditton 2 ^{me} année	if		20	
	Balby J. Joseph	carbottier	if		50	
	Gros François	agriculteur	if		20	
	Paulet François	if	if		40	
	Chaudronnet François	if	if		20	
	Chaudronnet Gabriel	facteur	if		10	
	Lavandry Louis	fermier	if		50	
	Belmonet Abel	jardinier	if		30	
	Mermier Louis	shottier	if		20	
	Detray François	agent	if	1	00	
	Dumondry Louis	agriculteur	à Crêt		50	
	Charvaz Jean Claude	if			50	
	Bocquet Jacques	if			50	
	Dupont Louis	if			40	
	Dumonthey Philibert	agriculteur			25	
	Blanc Marguerite	if			20	
	Bocquet Jean	if			20	
	Leizy Jacques	if			50	
	Total			10	25	

Liste 150 (fin)

Liste N°75

Liste 151

SOUSCRIPTION

pour l'érection d'un Monument en mémoire de la
réunion du Canton de Genève à la Suisse.



Au nom du Comité:

Le Président, Génl G. H. Dufour.
Le Secrétaire, J. C. Cognietti.

Date	Noms et Prénoms.	Profession	Domicile.	Francs.	Cent.	Payement
			Report de la liste n° 150.	10	25	
	Bocquet Alexandre	agriculteur	à Corsier		20	
	Hottelin Jean Marie	ij	ij		55	
	Vivron François	ij	ij		20	
	Hottelin François		ij	2	00	
			Total	13	20	
	<p>Total de la souscription faite par la Commission de Perly, consistant de onze habitants à quinze francs et vingt centimes Perly, le 21 Septembre 1863. Hottelin Marie</p>					

BIBLIOGRAPHIE

Certaines sources sont uniques ou peu courantes. Dans ce cas, une abréviation, à la fin de la notice indique le lieu où elles peuvent être consultées.

AEG : Archives d'État de Genève
AVG : Archives de la Ville de Genève
BPU : Bibliothèque Publique et Universitaire
SL : Société de Lecture

SOURCES MANUSCRITES

- Archives du Monument National, 1863 et 1870. AEG, cote Monument et commémorations, A 1-2
- CHALLET-VENEL, Jean-Jacques. Correspondance, 1760-1946. AEG
- CONSEIL ADMINISTRATIF. Genève (Ville). Registre des séances du Conseil administratif de la Ville de Genève. 1863-1864 et 1868-1869. AVG
- VERCHERE, Isaac-Antoine. Notes d'histoire genevoise. BPU, département des manuscrits, cote Mss suppl. 1017-1018
- VERCHERE, Isaac-Antoine. Journal. BPU, département des manuscrits, Genève, cote Mss suppl. 1022

SOURCES IMPRIMEES

- AMIEL, Henri-Frédéric. Journal intime. Edition intégrale. Lausanne : l'Age d'homme, 1976-1989. Vol. 7 : mars 1868-avril 1870
- AMIEL, Henri-Frédéric. Jubilé patriotique de septembre 1864, Genève : deux chants pour la jeunesse : Battez tambours ! et Salut, grands monts ! [S.l.] : [s.n.], [1864?]. 4 p. BPU
- A nos pères ! : chanson dédiée aux miliciens de 1814 / par un soldat du 84me. Genève : Impr. Carey, 1869. 1 p. AEG
- Annuaire-indicateur officiel de la République et Canton de Genève. Genève : Lith et Vaney, 1861-1870. AEG

- Banquet populaire des rues de Coutance, Cornavin, Corps-Saints, Etuves, Temple, place et rue Grenus, et quai et rue de Seujet / signé Docteur Duchosal, et Alphonse Patru. Genève : impr. Ve Oettinger, [1869]. 1 p. AEG

BOISSONNAS, J. - L. En souvenir du 20 septembre 1869 : le Monument national : poésie dédiée à M. le général Dufour. [S.l.] : [s.n.], 1869. 4 p.

- BULLETIN DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS. Rapport sur le Concours ouvert en 1864, par la Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire et Rapport sur le concours de poésie ouvert en 1864 par la Section de littérature. Genève, n°28, 1866, p. 93-103

- BUNGENER, Félix. La nuit du 19 septembre 1869. [Genève] : impr. Bonnant, [1869]. 2 p.

- Circulaire pour demander la collaboration des associations pour l'organisation de la fête nationale de 1864 / signé G.H. Dufour, H. Tognietti. Genève, 16 mai 1864. 1 p. AEG

- Comité central d'organisation pour les fêtes d'inauguration du Monument National : liste des membres. [Genève] : [s.n.], 1868. 1 p. AEG, BGE

- Concours pour un Monument National à élever à Genève en commémoration de la réunion de la République et Canton de Genève / signé général Dufour, H. Tognietti. Genève : [s.n.], 4 mai 1863. 1 p. AEG, BGE (BGE Gf 567/15 (48, 48 Bis, 48 Ter))

- CONSEIL ADMINISTRATIF. Genève (Ville). Arrêtés municipaux : 1861-1871. AVG

- CONSEIL D'ETAT. Genève (Canton). Rapport du Conseil d'Etat de Genève sur les événements du 22 août 1864 : transmis à Messieurs les Commissaires fédéraux. Genève : impr. Vaney, 1864. 8 p. SL

- CONSEIL MUNICIPAL. Genève (Ville). Mémorial des séances du Conseil Municipal de la ville de Genève. 1869. AVG

- Coup d'œil sur la situation de Genève en septembre 1864 / Des Amis de leur pays. Genève : impr. Pfeffer et Puky, 1864. 8 p. SL

- Echange de lettres entre les Présidents du Conseil d'Etat et du Conseil administratif au sujet des discours à prononcer, 11-12 septembre 1869. Genève, 1869. 2 lettres. AEG

- ESCOFFEY, Jacques. Genève et ses souvenirs à l'occasion de la Fête Nationale, 20 septembre 1869

: poésie. Genève : impr. Ve Oettinger, 1869. 4 p. AEG + SL

- Fêtes de septembre : grand bal national / circulaire au nom de la Commission du bal, avec cocarde de "Chevalier du bal". Genève, 1869. - 1 p. BPU.

- Formation du cortège à la Plaine de Plainpalais. [S.l.] : [s.n.], [1869]. 1 p. AEG

- GABEREL, Jean. Ce que Genève doit à ses confédérés : conférence prononcée à l'occasion de l'inauguration du Monument National le 19 septembre 1869. Genève : impr. Soullier et Wirth, 1869. 32 p. BPU

- Genève à ses chers confédérés : le Monument national, 12 septembre 1869 / signé H&+D. Genève : Soullier et Wirth, [1869]. 1 p. Poème. BPU

- Genève libre : 1814. Genève : impr. Carey, [1869]. 1 p. Chanson. AEG.

- Genève Suisse : poésies genevoises recueillies à l'occasion du jubilé patriotique de septembre 1864 : 1531-1864. Genève : Institut national genevois (Section littérature), 1864. 228 p. SL

- La grande alliance, 20 septembre 1869. Genève : impr. Pfeffer et Puky, 1869. 4 p. BPU

- Inauguration du Monument National élevé en commémoration de la réunion de Genève à la Confédération Suisse, Genève, le 20 et 21 septembre 1869. Recueil factice. Contient : Fête de la Jeunesse du mardi 21 septembre 1869 : Formation du cortège, Disposition des tables à Plainpalais ; Ordre général pour l'organisation du cortège historique ; Programme des fêtes, 20 et 21 septembre 1869. BPU

- Indicateur des 25,000 adresses genevoises, dit bottin genevois / publ. par Ad. Catalan et Ch. Page. Genève : Carey, 1870. 420 p. AEG

- Lettre d'invitation à l'inauguration du Monument National, le 20 septembre 1869, adressée au Conseil administratif, datée du 15 septembre / signée par le "Général G.-H. Dufour". Genève, 1869. 1 p. AEG

- Lettre officielle adressée aux maires des communes pour demander des sonneries de cloches / [signée] Comité central des fêtes de septembre 1869. Genève, 1869. 1 p. AEG

- Livret des projets envoyés au concours pour le Monument National commémoratif de la réunion de la République et Canton de Genève à la Confédération suisse. Genève : Ramboz et Schuchardt,

1863. 20 p. et pièces annexes [lettre de convocation à l'Assemblée du 16 avril 1863 et coupures de presse]. AEG, BGE (BGE Br 100/14)

- Loterie au profit du Monument National. Appel aux dames genevoises. Genève : [s.l.], 20 janvier 1864. 1 p. AEG

- MAIRE, Auguste. Genève-Suisse. Souvenirs de 1814 et de 1869. Genève : impr. J.-G. Fick, 1869. 8 p. AEG, SL, BGE

- Mémorial des séances du Grand Conseil de la République et Canton de Genève. 1864-1869.

- Monument national : banquet commémoratif, J. Kohler, Grand Hôtel de la Paix, 21 septembre 1869. Genève : [s.n.], 1869. 1 p. Menu. AEG

- PICTET DE SERGY, Amédée-Pierre-Jules. Souvenirs des fêtes de septembre 1869 : l'avenir instruit par le passé : toast. Genève : impr. Soullier et Wirth, 1870. 36 p. AEG

- Programme de la Fête de septembre 1864 / adopté par le Comité le 26 juillet. Genève : impr. Blanchard, 1864. 8 p. AEG, BGE (BGE BR 1030)

- Programme de la Fête nautique, lundi 20 septembre 1869 ; et Lettre aux maires des communes entre Arve et Rhône au sujet de l'organisation du banquet national, à la plaine de Plainpalais le 20 septembre 1869. [Genève] : [s.n.], [1869]. 2 p. AEG

- Programme des fêtes de l'inauguration du Monument national élevé en commémoration de la réunion de Genève à la Confédération Suisse : Genève, 20-21 septembre 1869 / au nom du Comité général de la fête. [Genève] : Soullier et Wirth, [1869]. 1 p. AEG

- Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et Canton de Genève / Chancellerie d'Etat. Genève : Vaney, 1865-1870. 2 vol.

- RILLIET, Albert. Histoire de la réunion de Genève à la Confédération suisse en 1814. Genève : H. Georg, 1864. 82 p.

- RIVOIRE, Emile. "Le Monument National et les fêtes de septembre 1869". IN : *Nos centenaires*. Genève : Atar, 1911-1914. p. 405-415.

- ROEHRICH, Louis. Genève suisse : hommage de reconnaissance. Genève : impr. Bonnant, sept. 1869. 8 p. AEG

- SABOT, Charles-Louis. De notre nationalité. Genève : Impr. C.L. Sabot, 1869. 8 p. BPU + SL
- Souvenirs de 1814. Genève : impr. Carey, 1864. 85 p. SL
- Toast porté à la patrie par M. Hess au banquet populaire des Grottes, le lundi 20 septembre 1869. Genève : impr. Pfeffer et Puky, [1869]. 2 p. AEG
- VERCHERE, I.-A. Précis historique de la réunion du Canton de Genève à la Confédération suisse dédié aux enfants du canton de Genève par l'Institut national genevois. Genève : impr. Vaney, 1864. 22 p.

PRESSE

- Le Carillon de Saint-Gervais. Genève.
- Chronique genevoise : revue du mouvement intellectuel, artistique et philanthropique. Genève.
- Le Courrier de Genève : feuille suisse, religieuse et nationale. Genève.
- Le Courrier du Chablais. Genève.
- La Démocratie. Genève.
- Le Figaro suisse : humoristique, politique, littéraire. Genève.
- Journal de Genève. Genève.
- La Nation suisse : revue de Genève, Gazette vaudoise et journal La Suisse réunis. Genève.
- Le Pierrot : journal suisse et genevois. Genève.
- Le Réformiste : bulletin de la réforme électorale. Genève.
- La Semaine religieuse. Genève.
- La Suisse radicale. Genève.

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

- BAIROCH, Paul. Annuaire statistique rétrospectif de Genève. Genève : Université de Genève, département d'histoire économique, 1986.
Vol. 1 : Statistiques économiques et sociales pour la période 1815-1914. 119 p.
- Bibliographie nationale suisse / publ. par la Commission centrale pour la bibliographie suisse. Berne : K.J. Wyss, 1914. Fasc. V5/5, Fêtes, p. 189 et suivantes
- BLASER, Fritz. Bibliographie de la presse suisse. Basel : Birkhäuser, 1956-1958. 2 vol.
- Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. Neuchâtel : administration du DHBS, 1921-1934. 8 vol.
- Encyclopédie de Genève. Genève : Association de l'Encyclopédie de Genève, 1982- . 8 vol.
- Le Livre du Recteur de l'Académie de Genève (1559-1859) / publ. sous la dir. de S. Stelling-Michaud. Genève : Droz, 1959-1980. 6 vol.
- Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours / par J.A. Galiffe [continuées par J.-B.-G. Galiffe, Louis Dufour-Vernes, Eugène Ritter&†[et al.]]. Genève : J. Barbezat : [puis] J. Jullien, 1829-1908. 7 vol.
- Recueil généalogique suisse. 1ère série : Genève / publ. par A. Choisy, L. Dufour-Vernes&†[et al.]. Genève : A. Jullien, 1902-1918. 3 vol.
- Schweizerisches Künstler-Lexikon / hrsg. von Schweizerischen Kunstverein. Frauenfeld : Huber, 1905-1917. 4 vol.
- SANTSCI, Catherine. Guide des Archives d'Etat de Genève. Genève : Société auxiliaire des Archives d'Etat, 1973. 56 p.

ETUDES GENERALES

- BERGIER, Jean-François. Histoire économique de la Suisse. Lausanne : Payot, 1984. 375 p.
- BINZ, Louis. Brève histoire de Genève. 2e éd. Genève : Chancellerie d'Etat, 1985. 78 p.
- FULPIUS, Lucien. L'organisation des pouvoirs politiques dans les constitutions de la République et Canton de Genève. Genève : Georg, 1942. 241 p.
- Histoire de Genève de 1798 à 1931 / publ. par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; [dir. Paul.-E. Martin]. Genève : A. Jullien, 1951-1956. 2 vol.
- Histoire de Genève / publ. sous la dir. de Paul Guichonnet. 3e éd. mise à jour. Lausanne [etc.] : Payot [etc.], 1986. 412 p.
- Les lieux de mémoire / sous la dir. de Pierre Nora. Paris : Gallimard, 1984-1992. 7 vol.
- Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses / [Comité pour une Nouvelle Histoire de la Suisse]. 2e éd. revue et augmentée. Lausanne : Payot, 1986. 1005 p.
- REMOND, René. Introduction à l'histoire de notre temps : le XIX^e siècle : 1815-1914. Paris : Seuil, 1974. 248 p.
- RUCHON, François. Histoire politique de Genève : de la Restauration à la suppression du budget des cultes (31 décembre 1813-30 juin 1907). Genève : A. Jullien, 1953. 500 p.

ETUDES PARTICULIERES

- AGULHON, Maurice. Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880. Paris : Flammarion, 1979. 251 p.
- ALBERTINI, Mario... [et al.] L'idée de nation. - Paris : Presses universitaires de France, 1969. 230 p.
- BINZ, Louis. Genève et les Suisses du Moyen Age à la Restauration. Ed. à l'occasion des fêtes commémoratives du 150e anniversaire de la réunion de Genève à la Confédération suisse (1814-1964). Genève : Imprimeries populaires, arts graphiques, 1964. 47 p.
- BORGEAUD, Charles. Histoire de l'Université de Genève. Genève : Georg, 1900-1934. 4 vol.

- BRIDEL, Monique. Catalogue raisonné de la correspondance familiale du Général Dufour. Genève : Impr. Tribune de Genève, 1953. 87 p.
- La commémoration : colloque du centenaire de la section des sciences religieuses de l'Ecole pratique des hautes études / sous la dir. de Philippe Gignoux. Louvain ; Paris : Peeters, 1986. 405 p.
- G.H. Dufour : l'homme, l'œuvre, la légende. Genève : Musée d'art et d'histoire ; Carouge : Musée de Carouge, [1987?]. 188 p.
- Guillaume-Henri Dufour dans son temps : 1787-1875 : actes du colloque Dufour, 10-12 septembre 1987. Genève : Société d'histoire et d'archéologie, 1991. 476 p.
- FAZY, James. Les mémoires de James Fazy, homme d'Etat genevois, 1794-1878. Genève : Ed. Celta, 1947. 273 p.
- GEISENDORF, Paul F. "La Genève de 1864". IN : *Revue internationale de la Croix-Rouge*, août 1954, p. 634-638.
- GENEQUAND, Jean-Etienne. Le général Dufour : esquisse biographique. Genève : Département militaire cantonal, 1987. 23 p.
- HEIMBERG, Charles. Un étrange anniversaire ou Le centenaire du premier août. Genève : Ed. "Que faire ?", 1990. 109 p.
- INSTITUT NATIONAL GENEVOIS. Un siècle de vie genevoise : 1853-1953. Genève : Institut national genevois, 1953. 250 p.
- LAPAIRE, Claude. "La sculpture à Genève au 19e s". IN : *Genava*, Genève, 1979, n.s., t. 27, p. 101-121.
- NAMER, Gérard. Mémoire et société. Paris : Méridiens Klincksieck, 1987. 242 p.
- RESZLER, André. Mythes et identité de la Suisse. Genève : Georg, 1986. 143 p.
- RUCHON, François. "Notes d'histoire genevoise : l'échauffourée du 22 août 1864". IN : *Le Genevois*, 11, 18 et 25 septembre 1940.
- SANTSCI, Catherine. "Les commémorations, un rituel politique ?". IN : *Dossiers publics*, Genève,

nov.-déc. 1990, n°74, p. 42-69.

- SANTOSCHI, Catherine. La mémoire des Suisses : histoire des fêtes nationales du XIII^e au XX^e siècle. Genève : Association de l'encyclopédie de Genève, 1991. 111 p.

- SURATTEAU, Jean-René. - L'idée nationale de la Révolution à nos jours. - Paris : Presses universitaires de France, 1972. - 225 p.



ICONOGRAPHIE

- BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE. Département d'iconographie. - Fêtes commémoratives du 50e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Inauguration du Monument National. Une gravure du général Dufour faisant son discours, deux gravures du cortège avec monument, deux gravures représentant les décorations de la rue Kléberg et de la rue Berthelier, une photographie de vétérans de 1814, une gravure du cortège historique tirée de l'Illustrierte Zeitung, 23 oct. 1869 ; une gravure du cortège et des feux d'artifice ; 19 photos (posées) des acteurs du cortège historique (Coll. Le Fort).

- LESCAZE, Bernard et LOCHNER, Barbara. Genève : 1842-1942 : chronique photographique d'une ville en mutation : 179 photographies anciennes. Genève : Payot, 1976. 204 p.

110 : photographie de la rue Coutance et de la fontaine décorées pour la Fête de septembre 1869

- MUSEE DU VIEUX-GENEVE. Monument national. Environ une douzaine de photographies du monument à diverses époques ; 2 tableaux de Auguste Viande²⁴⁰ (signé A. Doviane), peintre militaire et d'histoire, représentant les discours prononcés au pied de la statue lors des fêtes de septembre 1869 ; une gravure représentant différents aspects de l'inauguration.

- Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève (CIG)

SOURCES NON CONSULTÉES

- "Les fêtes de septembre à Genève (Centenarfeier)". IN : *Almanach de la Suisse romande*. Genève, 1871. Année XII, p. 144-150. Signalé dans la Bibliographie nationale suisse.

²⁴⁰ Il est à signaler que ce peintre avait préparé pour la fête de 1864, sur la demande de Tognietti, un immense "transparent" de 4 mètres sur 3 mètres, qui devait couvrir la façade de l'Hôtel de Ville pendant les fêtes. Ce "transparent" représentait l'arrestation de Philibert Berthelier.

- "Die Enthüllungsfeier des National-Denkmal in Genf des 20. u. 21. Sept. 1869". Mit Bild. IN : *Eidgenössische Nationalkalender*. Aarau, 1871, S. 51/53. Signalé dans la Bibliographie nationale suisse.

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : le Monument national (MAIRE, Auguste. Genève-Suisse. Souvenirs de 1814 et de 1869)	5
Figure 2 : Le Monument national (CIG, cartes postales)	1
Figure 3 : Le Carillon de Saint-Gervais, le 1er octobre 1864	15
Figure 4 : Le Carillon de Saint-Gervais, le 27 août 1864	16
Figure 5 : Genève, Cité: fontaine de l'Escalade / Johannes Leeb sculpteur, J. Woelffle lithographe. 1857 (CIG 28P Font Esc 01)	19
Figure 6 : Johannes Leeb, Genève et l'Helvétie : maquette du Monument National non exécuté envoyé en 1858 (CIG Phot28P Monument Nat 01)	21
Figure 7 : L'emplacement du Monument national, avant sa construction (CIG, cartes postales)	37
Figure 8 : L'emplacement du Monument national après sa construction (CIG, cartes postales)	37
Figure 9 : Genève vers 1850 (avant construction du pont du Mont-Blanc / S. Straub photographe (CIG Phot24P 02 38)	38
Figure 10 : vue du Jardin anglais et de l'emplacement du Monument vers 1862-1868 (CIG 05P 19 w)	38
Figure 11 : Monument National, vue de face (CIG, cartes postales)	49
Figure 12 : Monument National, vue de ¾ (CIG, cartes postales)	50
Figure 13 : Le Carillon de Saint Gervais, le 11 septembre 1869	89
Figure 14 : Le Carillon de Saint Gervais, le 25 septembre 1869	90
Figure 15 : Le Carillon de Saint Gervais, le 9 octobre 1869	91
Figure 16: Inauguration du monument National, souvenir des fêtes de septembre 1869, dédié à la jeunesse de Genève / F. Baumann dessinateur, Louis Ricou lithographe, Genève, septembre 1869 (CIG 47p 1869 a)	92
Figure 17 : Le Carillon de Saint Gervais, le 23 juillet 1864	105
Figure 18 : Le Monument National (CIG, cartes postales)	112
Figure 19 : Le Monument national (CIG phot28p monument nat 04)	113